

Plan de développement de la zone agricole révisé

MRC de
Mékinac

2025-2030



Équipe de travail

MRC de Mékinac

Chargée de projet Pascale Dion, coordonnatrice au développement de la zone agricole

Groupe DDM

Directeur de projet Bruno Del Degan, ing. F., M.Sc.

Chargé de projet Mathieu Leclerc-Pelletier, urbaniste

Professionnelle Aglaé Legault, urbaniste

Révision et édition Alexandra Robitaille, réviseure linguistique

Table des matières

La démarche de révision.....	1
Qu'est-ce qu'un PDZA ?.....	2
Contexte de révision.....	2
Structure de concertation.....	2
Résumé de la démarche de révision du plan de développement de la zone agricole.....	4
Démarches de consultation.....	5
Bilan des actions du PDZA 2016-2019.....	6
Axe 1 - Espace de vie accueillant.....	6
Axe 2 – Paysages exceptionnels.....	8
Axe 3 – Agriculture et foresterie diversifiées et innovantes.....	8
Constats généraux du bilan.....	10
Portrait du territoire et des activités agricoles.....	12
1. Portrait physique.....	13
1.1 Territoire.....	14
1.2 Topographie et climat.....	16
1.3 Potentiels et limitations des terres agricoles.....	19
1.4 Hydrographie.....	23
2. Portrait socio-économique.....	29
2.1 Répartition et projection de la population.....	30
2.2 Évolution de l'âge de la population.....	30
2.3 Vitalité économique.....	31
3. Portrait agricole.....	35
3.1 Caractéristiques de la zone agricole.....	36
3.1.1 Évolution de la zone agricole.....	36
3.1.2 Utilisation de la zone agricole.....	37
3.2 Valeur des terres agricoles et potentiel d'acquisition.....	43
3.3 Portrait des activités et des productions.....	45
3.3.1 Portrait d'ensemble des activités agricoles.....	45
3.3.2 Superficie des entreprises.....	46
3.3.3 Productions animales.....	48

3.3.4 Productions végétales.....	52
3.3.5 Productions émergentes ou à potentiel dans la région.....	58
4. Portrait forestier	61
4.1 Portrait des activités forestières traditionnelles.....	62
4.2 Autres activités forestières	66
4.2.1 Produits forestiers non ligneux.....	66
4.2.2 Agroforesterie.....	67
5. Portrait des exploitants et de la main-d'oeuvre.....	69
5.1 Portrait de la communauté agricole	70
5.2 Main-d'œuvre et formation.....	71
5.3 Relève et transfert.....	71
5.4 Santé psychologique.....	74
6. Transformation et commercialisation.....	77
6.1 Agroalimentaire	78
6.2 Agrotourisme et tourisme gourmand.....	79
7. Dimension sociale et culturelle de l'agriculture	81
7.1 Paysage et patrimoine.....	82
7.2 Système alimentaire durable.....	83
8. Pratiques agroenvironnementales.....	85
8.1 Connectivité écologique.....	86
8.2 Gestion des bandes riveraines et des cours d'eau	86
8.3 Pratiques culturelles durables	88
9. Diagnostic du territoire et des activités agricoles.....	92
9.1 Constats découlant du portrait de la zone et des activités agricoles.....	93
9.2 Les enjeux.....	97
9.2.1 L'établissement d'entreprises par la relève	97
9.2.2 La pérennité des entreprises agricoles.....	98
9.2.3 L'adaptation aux changements climatiques et l'agroenvironnement.....	100
9.2.4 L'agrotourisme, le patrimoine et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.....	101
10. Énoncé de vision et orientations.....	102
10.1 La vision	103

10.2 Les orientations.....	103
11. Plan de mise en œuvre	105
11.1 Les fiches d'action.....	110
11.1.1 Fiches d'action de l'orientation 1.....	111
11.1.2 Fiches d'action de l'orientation 2.....	119
11.1.3 Fiches d'action de l'orientation 3.....	128
11.1.4 Fiches d'action de l'orientation 4	135

Liste des tableaux

Tableau 1 Comité consultatif du PDZA.....	3
Tableau 2 Conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Mékinac	3
Tableau 3 Prévisions climatiques et impacts sur l'horizon 2050 pour la Mauricie.....	17
Tableau 4 Actions en lien avec la zone agricole au PACC 2022-2032 de Mékinac	19
Tableau 5 Répartition des classes de sols en zone agricole par municipalité, 2016.....	20
Tableau 6 Limitations à l'agriculture en zone agricole par municipalité, 2023.....	21
Tableau 7 Évolution démographique par municipalité, 2022-2041.....	30
Tableau 8 Évolution de la population par tranche d'âge, 2007-2022.....	31
Tableau 9 Répartition de la zone agricole par municipalité, 2023.....	37
Tableau 10 Décisions rendues (volets) par la CPTAQ sur le territoire de la MRC, 2000-2022	38
Tableau 11 Îlots déstructurés et secteurs d'implantation d'unités résidentielles, 2023.....	39
Tableau 12 Répartition des friches par municipalité, 2023.....	42
Tableau 13 Nombre d'entreprises agricoles par municipalité, 2004-2023.....	45
Tableau 14 Strates de superficie des exploitations agricoles par municipalité, 2023	47
Tableau 15 Nombre et densité d'unités animales par hectare cultivé, 2004-2023.....	51
Tableau 16 Entailles d'érables par municipalité, 2023.....	56
Tableau 17 Évolution des entreprises certifiées biologiques, 2010-2023.....	58
Tableau 18 Évolution de l'apiculture dans la MRC de Mékinac, 2010-2024	59
Tableau 19 Répartition des producteurs forestiers privés par municipalités, 2023	65
Tableau 20 Relève de 40 ans et moins dans les entreprises prévoyant la vente ou le transfert, 2023.....	73
Tableau 21 Sources de stress vécu par les producteurs agricoles au Québec, 2021	74
Tableau 22 Interventions réalisées en Mauricie, 2020-2023.....	75
Tableau 23 Plan d'action Mauricie - Plan d'agriculture durable 2020-2030.....	88
Tableau 24 Pratiques de travail du sol utilisées pour préparer les terres pour les semis, 2021.....	89

Tableau 25 Travail de sol par municipalités, 2023	90
Tableau 26 Pratiques et aménagement des terres par municipalités, 2021	91
Tableau 27 Constats relatifs au territoire physique et au portrait socio-économique	93
Tableau 28 Constats relatifs aux activités agricoles et forestières.....	94
Tableau 29 Constats relatifs au portrait des exploitants.....	95
Tableau 30 Constats relatifs aux activités de transformation et de consolidation	96
Tableau 31 Dimension sociale et culturelle de l'agriculture.....	96
Tableau 32 Pratiques agroenvironnementales	97
Tableau 33 Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	98
Tableau 34 Forces, faiblesses, opportunités et menaces	99
Tableau 35 Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	100
Tableau 36 Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	101
Tableau 37 Orientation 1 - Offrir un soutien aux producteurs ainsi qu'à la relève agricole.....	106
Tableau 38 Orientation 2 - Soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement	107
Tableau 39 Orientation 3 - Soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement	108
Tableau 40 Orientation 4 - Favoriser la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles et agroforestières.....	109
Tableau 41 Légende des indicateurs.....	110

Liste des figures

Figure 1 Proportion des classes de pentes en zone agricole.....	17
Figure 2 Évolution de la zone agricole entre 1998 et 2022 selon les rapports annuels de la CPTAQ	36
Figure 3 Répartition des friches selon leur potentiel de remise en culture, 2023	42
Figure 4 Évolution du prix des terres dans Mauricie-Portneuf, 2012-2022	43
Figure 5 Répartition de la richesse foncière agricole, 2024	44
Figure 6 Superficies exploitées par les entreprises agricoles, 2023	46
Figure 7 Revenus engendrés par type de production, 2023.....	48
Figure 8 Répartition des exploitations en production animale, 2023	50
Figure 9 Répartition des superficies en production végétale, 2023.....	54
Figure 10 Cultures assurées dans Mékinac à la Financière agricole du Québec, 2022-2023	54
Figure 11 Les principales productions en grandes cultures dans la MRC de Mékinac, 2023.....	55
Figure 12 Répartition de la superficie des forêts publiques dans la MRC de Mékinac, 2023.....	64

Figure 13 Nombre d'heures travaillées par exploitant agricole dans la MRC de Mékinac, 2021	70
Figure 14 Répartition de la relève selon le plus haut diplôme obtenu, 2021.....	72

Liste des cartes

Carte 1 Les municipalités de la MRC de Mékinac et la zone agricole.....	15
Carte 2 Potentiel agricole des terres.....	22
Carte 3 Bassins versants de la MRC.....	24
Carte 4 Milieux humides en zone agricole.....	27
Carte 5 Indice de vitalité économique des municipalités de Mékinac.....	33
Carte 6 Îlots déstructurés	40
Carte 7 Localisation des entreprises en production animale.....	49
Carte 8 Localisation des entreprises en production végétale et terres cultivées.....	53
Carte 9 Superficie du couvert forestier dans la MRC de Mékinac.....	63

Liste des acronymes

- AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada
- ACFA : Au Cœur des familles agricoles
- AGA : Assemblée générale annuelle
- AGRCQ : Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec
- ASC : Agriculture soutenue par la communauté
- AMFM : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
- ARDA : Agricultural and Rural Development Act
- ARPAM : Approche et Références pour les Producteurs Agricoles et leur Milieu
- ARTERRE : Service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires
- ATG : Agrotourisme et tourisme gourmand
- CAAAQ : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
- CDAQ : Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec
- CDC : Corporation de développement communautaire
- CEA : Centre d'emploi agricole
- CIUSSS MCQ : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- CJE : Carrefour Jeunesse-Emploi
- CLD : Centre local de développement
- COSAM : Coalition pour le système alimentaire de la Mauricie
- CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec
- CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
- CUMO : Coopérative d'utilisation de main-d'oeuvre
- CQPF : Conseil québécois des plantes fourragères
- CRÉ : Conférence régionale des élus
- CRSA : Centre de recherche sociale appliquée
- EEE : Espèces exotiques envahissantes
- FAC : Financement agricole Canada
- FADQ : Financière agricole du Québec
- FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec
- FUPAM : Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie
- FWST : Festival Western de St-Tite
- ISQ : Institut de la statistique du Québec

- ITC : Inventaire des terres du Canada
- IVÉ : Indice de vitalité économique
- LCCMHH : Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
- LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
- MAMH : Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MCC : Ministère de la Culture et des Communications
- MELCCFP : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs
- MER : Ministère de l'Énergie et des Ressources
- MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MHH : Milieux humides et hydriques
- MHHS : Milieux humides, hydriques et sensibles
- MIAM : Le meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie
- MRC : Municipalité régionale de comté
- MRNF : Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts
- MRNFP : Ministère des Ressources Naturelles, des Forêts et des Parcs
- MTMD : Ministère des Transports et de la Mobilité Durable
- OGM : Organisme génétiquement modifié
- PACC : Plan d'action sur les changements climatiques
- PACES : Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec
- PAD : Plan d'agriculture durable
- PAFIT : Plan d'aménagement forestier intégré tactique
- PDAAM : Partenaires du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie
- PDCN : Plan de développement d'une communauté nourricière
- PDZA : Plan de développement de la zone agricole
- PFNL : Produits forestiers non ligneux
- PIR : Parc industriel régional
- PPAM : Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie
- PPAQ : Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- PPMV : Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
- PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques
- RAM : Relève agricole de la Mauricie
- REA : Règlement sur les exploitations agricoles

- REAFIE : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
- SAD : Schéma d'aménagement et de développement
- SADC : Société d'aide au développement des collectivités
- SAMBBA : Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan
- SCF : Service de comptabilité et de fiscalité
- SDÉ : Service de développement économique de la MRC de Mékinac
- SPBM : Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
- TCB : Table de concertation bioalimentaire
- TCRAM : Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie
- TET : Travailleur étranger temporaire
- TIR-SHV : Table intersectorielle en saines habitudes de vie
- TNO : Territoire non organisé
- UA : Unité d'aménagement
- UPA : Union des producteurs agricoles
- UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières
- UTM : Unités thermiques maïs
- ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

Mot de la préfète

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec un grand enthousiasme que nous vous présentons les orientations principales du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé de la MRC de Mékinac. La dernière version datant de 2017, c'est par des activités de consultation en lien avec cette nouvelle révision que 277 participants ont démontré leur volonté de contribuer à l'avenir de notre agriculture. Ceci témoigne d'un engagement fort de notre milieu agricole.

Comptant 150 entreprises agricoles dans notre MRC, nous sommes conscients des nombreux défis à relever pour chacune d'entre elles. Ensemble, nous souhaitons offrir un soutien à la hauteur de ce que nous pouvons accomplir à l'échelle régionale de notre si beau territoire.

Le PDZA présente un plan d'action évolutif sur cinq ans, conçu pour s'adapter aux besoins changeants de notre communauté. Cet outil vise à soutenir les activités et à mettre en valeur le potentiel agricole de notre région, tout en célébrant le dynamisme des acteurs qui la composent.

Les orientations principales du PDZA sont claires et ambitieuses. Nous nous engageons tout d'abord à offrir un soutien aux producteurs et à la relève agricole, car nous savons que l'avenir repose sur la passion et l'engagement des nouvelles générations. Par la suite, nous désirons encourager le développement, la pérennité et la prospérité des différentes filières agricoles, afin de garantir un avenir florissant pour tous et toutes. Nous nous engageons à soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement, car il est essentiel de préserver notre terre pour les générations futures. Finalement, nous favoriserons la protection et la mise en valeur de notre région ainsi que des activités agricoles et agroforestières au cœur de notre identité.

Merci pour votre engagement et votre précieuse collaboration. Ensemble, nous bâtissons un avenir prometteur pour l'agriculture de notre chère MRC de Mékinac.



Caroline Clément

Mairesse de Grandes-Piles

Préfète de la MRC de Mékinac

La démarche de révision



À propos de la révision du PDZA

Qu'est-ce qu'un PDZA ?

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification valorisant la zone agricole d'une MRC par la promotion d'un développement durable adapté aux spécificités du territoire, déterminées au préalable par un portrait et un diagnostic du territoire. Élaboré en concertation avec les acteurs locaux, le plan permet de déterminer des actions concrètes visant à soutenir la vitalité de l'agriculture par l'accroissement et la diversification de ses activités, sa pérennité ainsi que la qualité de vie de ses acteurs et de la collectivité.

Contexte de révision

La révision du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Mékinac intervient dans un contexte marqué par des bouleversements, tant à l'échelle locale que globale. Bien que les caractéristiques physiques et le paysage agricole de la région aient subi peu de transformations, les dynamiques environnantes ont considérablement changé. La pandémie de COVID-19, par exemple, a mis en lumière la fragilité des chaînes d'approvisionnement et a souligné la nécessité d'une plus grande autonomie alimentaire à l'échelle régionale.

En parallèle, les défis liés à l'accélération des changements climatiques, à l'inflation et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sont devenus pressants. D'autres enjeux, comme l'accaparement des terres agricoles ou les pressions géopolitiques mondiales, influencent directement les coûts et la stabilité des intrants nécessaires aux exploitations agricoles. Ces réalités appellent une réévaluation des priorités locales pour garantir la résilience et la pérennité du secteur agricole.

Lors de rencontres avec les membres du Syndicat des producteurs agricoles de Mékinac et avec des agriculteurs de la région, la MRC a constaté la volonté de la population agricole à participer activement à la révision du PDZA de Mékinac. Selon plusieurs agriculteurs, la révision du PDZA permettrait d'intégrer les changements rencontrés dans le milieu agricole dans les réflexions du développement du secteur afin de mieux répondre aux besoins actualisés.

Les agriculteurs ont également partagé leur inquiétude quant à la méconnaissance de leur réalité et le manque de considération de la valeur du secteur agricole par les élus de la MRC. C'est dans cet esprit qu'a été organisée en 2022 une visite de fermes de Mékinac par le conseil des maires. Cette visite a permis de présenter aux élus plusieurs productions du territoire ainsi que la réalité des entrepreneurs agricoles et les enjeux rencontrés.

Structure de concertation

La MRC a présenté au comité consultatif sa volonté de réviser son PDZA avant de déposer des demandes d'aide financière au MAPAQ et au Fonds régions et ruralité (FRR) pour soutenir le processus de révision. La MRC a par la suite présenté un bilan des actions du premier PDZA puis a mis en lumière les faits saillants et les constats qui en découlent.

Tableau 1 Comité consultatif du PDZA

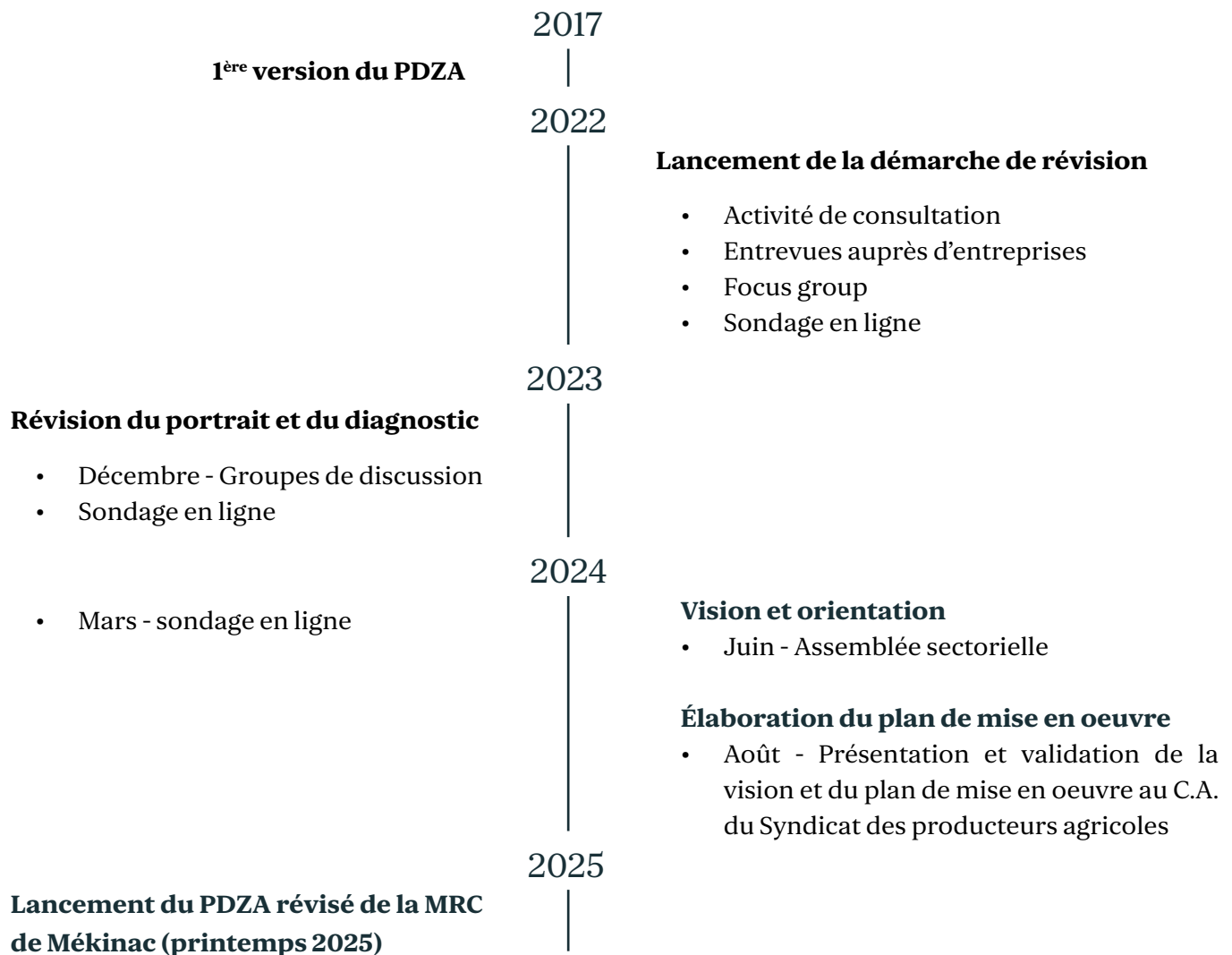
Représentant	Organisation
Pascale Dion	Chargée de projet, MRC de Mékinac
Louis Filteau	Directeur à l'aménagement du territoire, MRC de Mékinac
Nadia Moreau	Directrice du service de développement économique, MRC de Mékinac
Josée Beaudoin	Coordonnatrice au développement de l'offre touristique, MRC de Mékinac
Yvon Bourassa	Maire de Lac-aux-Sables
Gérard Vandal	Maire de Saint-Séverin
Éric Blouin	Maire de Sainte-Thècle
Denis Gauthier	Président du Syndicat de l'UPA de Mékinac
Sarah Cuillerier-Serre	MAPAQ
Réjean Gervais	UPA Mauricie
Stéphanie Veilleux	Agronome, Lavi-Eau-Champ
Jérémie Pittet	Relève agricole
Christine Demers	SAMBBA
Patrick Lupien	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
Josée Bussièrès	Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

Tableau 2 Conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Mékinac

Statut	Membre	Organisation
Président et membre CE	Denis Gauthier	Ferme Apicole Mékinac inc. (Hérouxville)
Vice-président et membre CE	Guy Boivin	Ferme Marcel Boivin et Fils inc. (Saint-Tite)
Membre CE (Saint-Tite)	Alain Rodrigue	Ferme Alain & René Rodrigue inc. (Saint-Tite)
Membre CE (Saint-Séverin)	François Déry	Ferme Dérybec inc. (Saint-Séverin)
Sainte-Thècle	Paul-André Proteau Lavoie	Ferme des 7 générations (Saint-Tite)
Saint-Adelphe	Sébastien Douville	Ferme Claudine S.E.N.C. (Saint-Adelphe)
Autre production animale ou végétale	Roman Pokorski	Les Jardins de l'Apothicaire (Saint-Adelphe)
Autre production animale ou végétale	Mireille Del Veccio (Saint Séverin)	Ferme Mirou S.E.N.C. (Saint-Séverin)
Ferme de proximité	Audrey Vanasse-Larochelle	Ferme La Parcelle inc. (Saint-Séverin)

Production céréalière et membre CE	France Saint-Amand	Ferme Laitière F. St-Amand inc. (Sainte-Thècle)
Production bovine	Alphonse Pittet	Ferme Pittet inc. (Saint-Tite)
Production acéricole	Éric Bouchard	Ferme Parcelles de Soleil S.E.N.C. (Hérouxville)
Production forestière	François Douville	Sylfotech inc. (Saint-Adelphe)
Production laitière	Jérémy Pittet	Ferme Pittet inc. (Saint-Tite)
Relève	Valéry Raymond (Saint-Séverin)	Ferme Dérybec inc. (Saint-Séverin)
Agricultrice	Isabelle Richard (Saint-Tite)	Ferme Viri inc. (Saint-Tite)
Secrétaire et membre CE	Nicole Pouliot	Ferme Jalico inc. (Saint-Adelphe)
Conseiller et membre CE	Corinne Ouellet-Côté	UPA Mauricie (Trois-Rivières)

Résumé de la démarche de révision du plan de développement de la zone agricole



Démarches de consultation

En plus des activités consultatives effectuées pour l'élaboration du bilan du PDZA 2017-2021 ainsi que pour l'évaluation des besoins collectifs des entreprises, trois activités de consultation ont eu lieu dans le cadre de la démarche de révision du PDZA. La consultation des acteurs clés (agriculteurs, producteurs, professionnels, élus, organismes, etc.) fut essentielle pour garantir une planification représentative de la réalité propre au territoire de la MRC. Cette approche participative favorise l'adhésion et permet également de recueillir des données contextualisées.

1. Groupes de discussion – décembre 2023

Pour la révision du portrait et du diagnostic, la première activité de consultation s'est déroulée en décembre 2023. Au total, 30 intervenants du milieu ont participé à la démarche, répartis en trois groupes de discussion portant chacun sur une thématique précise, soit :

1. Relève et contexte social

- 12 intervenants présents (ACFA, AGRICarrières, Réseau Agriconseils, FUPAM, Syndicat de l'UPA, Corporation de développement communautaire de Mékinac, MAPAQ, Relève agricole de la Mauricie, élu municipal, TIR-SHV, producteurs).

2. Production, transformation et commercialisation

- 8 intervenants présents (PDAAM, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, filière mycologique de la Mauricie, Syndicat de l'UPA, MAPAQ, producteurs).

3. Aménagement du territoire et agroenvironnement

- 10 intervenants présents (Agence de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie, Lavi-Eau-Champ, MAPAQ, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, Syndicat de l'UPA, FUPAM, producteurs).

Chaque groupe animé était dirigé par des questions déterminées au préalable, qui visaient à identifier les principaux défis, contraintes, freins, besoins et opportunités verbalisés par les acteurs présents.

2. Sondage en ligne – mars 2024

En mars 2024, un sondage a été diffusé en ligne afin d'en savoir davantage sur les menaces, freins, enjeux et défis vécus sur le territoire. Au total, 109 répondants ont permis d'approfondir la révision du portrait et du diagnostic. Le sondage abordait de grands sujets comme la protection du territoire agricole, les principaux freins au démarrage d'entreprise, les principaux enjeux et défis de production et de transformation, la santé psychologique des agriculteurs, les ressources d'accompagnement et les ressources financières, le paysage agricole ainsi que l'avenir des entreprises du territoire.

3. Assemblée sectorielle – juin 2024

Une assemblée sectorielle s'est tenue en juin 2024 afin de présenter le portrait et le diagnostic et de réaliser deux ateliers participatifs avec les 22 participants présents. La première activité « La une de demain » avait pour objectif la rédaction d'un article faisant l'éloge d'un événement ou d'une initiative innovante ayant eu lieu sur le territoire et permettant à la MRC de se démarquer. La deuxième activité « Projet porteur » visait à élaborer un projet porteur innovant qui répondrait à un ou plusieurs objectifs du plan de mise en œuvre préliminaire.

Bilan des actions du PDZA 2017-2021

Axe 1 - Espace de vie accueillant

Action 1 - Poursuivre la collaboration avec les différents acteurs du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du PDZA

Acteur : MRC de Mékinac	Échéancier : En continu
Résultat attendu : Assurer la mise en œuvre du PDZA par le comité	Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : Certaines actions n'ont pas été réalisées, soit par manque de suivi du porteur, ou en raison de changements dans les priorités régionales. Il y a également eu un manque de suivi pour l'évolution du plan d'action, les rencontres de comité consultatif et la mise en œuvre. En 2023, la MRC de Mékinac a présenté des vidéos faisant la promotion des actions agroenvironnementales mises en place par trois entreprises dynamiques de la région.

Action 2 - Mettre sur pied des cellules de co-développement afin de maximiser le réseautage entre entrepreneurs de divers secteurs d'activité

Acteur : UPA Mauricie	Échéancier : Moyen terme
Résultat attendu : Formation de cellules de co-développement	Réalisation en date de 2024 : Non réalisée

Évaluation de la réalisation : Aucune cellule de co-développement n'a été mise sur pied à ce jour.

Action 3 - Promouvoir le marché public de Mékinac et l'achat local

Acteur : Marché public de Mékinac, SDÉ	Échéancier : En continu
Résultat attendu : Achat de proximité	Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : Difficulté à pérenniser les activités du marché public, plusieurs changements rencontrés dans la structure au fil des ans. Un marché public estival a été organisé dans Mékinac dans les dernières années, y compris en 2024. Chaque année, la MRC lance des projets en partenariat avec des entreprises agricoles ou agroalimentaires pour valoriser leurs activités et leurs produits : paniers de Noël, bûches de Noël, planches gourmandes, chandails en coton ouaté, etc.

Action 4 - Informer les entrepreneurs agricoles sur les outils financiers et les services d'accompagnement locaux existants

Acteur : CLD	Échéancier : Court terme
Résultat attendu : Assurer une connaissance des outils pour les producteurs	Réalisation en date de 2024 : Réalisée

Évaluation de la réalisation : Mise en ligne des ressources offertes dans la région pour les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires sur le site Web de la MRC.

Action 5 - Favoriser l'établissement de la relève agricole dans la MRC, susciter et soutenir les transferts d'entreprise

Acteur : MRC, partenaires régionaux	Échéancier : En continu
Résultat attendu : Maillage d'entreprises avec la relève	Réalisation en date de 2024 : Réalisée

Évaluation de la réalisation : Dès le début des activités en 2016, la MRC est devenue partenaire des services Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie et ARTERRE afin de faciliter le maillage entre les agriculteurs et les aspirants-agriculteurs. Les services ont notamment bénéficié du soutien financier du PDAAM.

Action 6 - Élaborer une campagne de promotion sur le métier d'agriculteur et sur les entreprises de Mékinac

Acteur : MRC, partenaires régionaux	Échéancier : Moyen terme
Résultat attendu : Visibilité pour la région de Mékinac	Réalisation en date de 2024 : Réalisée

Évaluation de la réalisation : En 2020, le Syndicat de l'UPA de Mékinac a mis en œuvre une campagne de valorisation des entreprises agricoles de Mékinac par l'installation de panneaux routiers présentant les retombées du milieu ainsi que les projets à caractère environnemental réalisés par les entreprises. En 2022 et en 2024, la MRC de Mékinac a organisé des appels à photos auprès de tous les producteurs et productrices agricoles de Mékinac afin d'avoir une banque d'images pour mettre en valeur les activités sur le territoire. En 2022, la MRC de Mékinac a organisé une tournée d'entreprises agricoles pour les élus du conseil de la MRC afin de mettre en valeur les activités des entreprises et soulever les enjeux du milieu.

Action 7 - Développer un bassin de main-d'œuvre qualifiée adapté à la demande

Acteur : CLD, Québec Emploi, partenaires régionaux	Échéancier : Long terme
Résultat attendu : Visibilité pour la région de Mékinac	Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : En 2022, la FUPAM a réalisé une étude de faisabilité pour une CUMO en Mauricie. Les réflexions sont toujours en cours. La FUPAM et le Centre d'emploi agricole ont également établi un lien avec les écoles d'agriculture et autres établissements d'emploi. La FUPAM fait la promotion des options de formation continue offertes à la main-d'œuvre. Finalement, le Centre Jeunesse Emploi de Mékinac a réalisé une campagne pour présenter les atouts de la région à la main-d'œuvre potentielle. Afin de contrer la pénurie, il reste du travail à faire pour mettre de l'avant la région auprès de la main-d'œuvre potentielle.

Axe 2 – Paysages exceptionnels

Action 8 - Créer un répertoire de photographies servant à identifier les paysages et bâtiments agricoles d'intérêt

Acteur : CLD

Échéancier : Court terme

Résultat attendu : Mise en valeur des paysages identitaires

Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : En 2017, la MRC de Mékinac a produit un inventaire du patrimoine bâti incluant quelques bâtiments de la zone agricole. Il n'y a toutefois pas eu d'identification des paysages d'intérêt. En 2022 et en 2024, la MRC de Mékinac a organisé des appels à photos auprès de tous les producteurs et productrices agricoles de Mékinac afin d'avoir une banque d'images pour mettre en valeur les activités sur le territoire.

Action 9 - Créer un répertoire des friches agricoles

Acteur : MRC

Échéancier : Moyen terme

Résultat attendu : Identifier les friches agricoles

Réalisation en date de 2024 : Réalisée

Évaluation de la réalisation : En 2021, le MAPAQ a publié son rapport présentant l'inventaire des friches agricoles dans la MRC de Mékinac ainsi que leur classification en fonction de leur potentiel de remise en culture.

Axe 3 – Agriculture et foresterie diversifiées et innovantes

Action 10 - Répertoire des potentiels et opportunités agricoles dans la MRC

Acteur : MAPAQ, MRC

Échéancier : Moyen terme

Résultat attendu : Nouvelles perspectives pour le secteur agricole de la MRC de Mékinac

Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : La MRC de Mékinac a interpellé tous les propriétaires possédant une terre en friche inventoriée par le MAPAQ. De cet exercice, aucun maillage n'a pu être réalisé en raison de plusieurs motifs évoqués par les propriétaires : l'investissement important que représente la remise en culture, le manque de rentabilité, le manque d'affinité des propriétaires avec l'agriculture conventionnelle, le manque de demande pour de petites superficies à cultiver, le manque d'intérêt de propriétaires pour l'agriculture, etc. Une étude menée par la Direction régionale de la Mauricie du MAPAQ a permis de quantifier et de localiser le potentiel maraîcher sur grande surface dans la MRC de Mékinac à l'aide d'une analyse multicritère. Les résultats de cette étude devraient paraître en 2025.

Action 11 - Continuer la recherche sur les produits forestiers non ligneux (ex. : la filière mycologique) et leur potentiel de développement à Mékinac, puis favoriser l'établissement de nouvelles entreprises en lien avec ces produits

Acteur : SPBM

Échéancier : Continu

Résultat attendu : Nouvelles possibilités pour la région

Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : La filière mycologique de la Mauricie a fait la promotion du mycotourisme et du potentiel gastronomique du champignon à l'échelle régionale. Toutefois, certaines entreprises qui se spécialisaient dans la cueillette des champignons ont dû cesser leurs activités pour des raisons économiques.

Action 12 - Lister les offres de potentiels acéricoles et les potentiels de location de terrains dans les forêts publiques et privées

Acteur : MFFP, MRC

Échéancier : Moyen terme

Résultat attendu : Nouveaux potentiels d'exploitation pour la région

Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : Le ministère a localisé les potentiels de développement acéricole sur le territoire de la MRC. Les superficies consacrées à l'acériculture ont augmenté depuis 2016.

Action 13 - Organiser l'offre agrotouristique de Mékinac

Acteur : MRC, CLD

Échéancier : Moyen terme

Résultat attendu : Diversité de revenus pour les producteurs

Réalisation en date de 2024 : Partiellement réalisée

Évaluation de la réalisation : Les entreprises agrotouristiques ont été identifiées par la MRC de Mékinac et figurent sur le site Web de Tourisme Mékinac. La MRC a également développé le projet Tournée Arts et Terroir en partenariat avec deux autres MRC, notamment pour que le public puisse visiter les entreprises, faire des dégustations de produits frais et en acheter. Chaque année, la MRC développe des projets en partenariat avec des entreprises agricoles ou agroalimentaires pour valoriser leurs activités et leurs produits : paniers de Noël, bûches de Noël, planches gourmandes, chandails en coton ouaté, etc.

Constats généraux du bilan

Le plan d'action du premier PDZA de la MRC était prévu pour une durée de cinq ans. Le bilan permet de dégager les faits saillants du PDZA 2017-2021 pour cibler des constats utiles à l'amélioration du PDZA révisé.

→ Indicateurs de réussite et retombées

- Plus de 75 % des actions du premier PDZA ont été réalisées ou se réalisent en continu.
- Promotion du marché public et de l'achat local :
 - Accompagnement des organisateurs du marché public de Mékinac par le service de développement économique (SDÉ) de la MRC;
 - Bon achalandage en moyenne pour les éditions du marché public de 2021 à 2024;
 - Différentes activités organisées par la MRC pour promouvoir l'achat local (paniers locaux, bûches de Noël, planches de dégustation, calendriers de l'Avent, campagne d'achat local, etc.).
- Diffusion de l'information auprès des entrepreneurs :
 - Répertoire des ressources financières et des ressources d'accompagnement offertes pour le secteur agroalimentaire sur le site Web de la MRC;
 - Rencontres d'optimisation réunissant les différents organismes leviers et organismes d'accompagnement de la région afin de mettre en commun les services offerts à la population agricole.
- Relève et transfert d'entreprise :
 - Rapport sur les activités d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie. L'organisme a pour mission d'accompagner les entreprises dans l'établissement en agriculture et le transfert d'entreprises agricoles. Dans Mékinac, entre 2015 et 2022 :
 - 22 entreprises rencontrées pour réfléchir sur leur avenir;
 - 1 entreprise accompagnée pour effectuer son plan de transfert;
 - 5 maillages ARTERRE réalisés par le biais de la banque de terres entre des propriétaires et des aspirants-agriculteurs;
 - 15 % des producteurs et productrices agricoles de Mékinac rencontrés par l'organisme.
- Promotion, potentiel et opportunités agricoles :
 - Campagne de promotion réalisée par le Syndicat de l'UPA de Mékinac et par l'affichage de plusieurs panneaux informatifs à l'effigie de l'agriculture de Mékinac sur le réseau routier;
 - Mise à jour périodique du répertoire des entreprises agrotouristiques;
 - Inventaire des terres en friche cultivables effectué par le MAPAQ, terminé en 2021, et communication avec les propriétaires de ces friches afin de connaître leur intérêt à revaloriser leurs terres. Les terres en friche sont des terres en zone agricole qui ne sont pas valorisées. Au total, 70 friches ayant un potentiel agricole ont été répertoriées dans Mékinac;
 - Identification de nouveaux potentiels agricoles effectuée sur les terres publiques de la MRC.

→ Problèmes rencontrés et contraintes

Le problème majeur ayant été rencontré est le manque de ressources disponibles pour coordonner les actions du PDZA. D'autres problèmes en ont ensuite découlé :

- Un manque de suivi avec les partenaires responsables de réaliser les actions du plan d'action ;
- Un manque d'assiduité pour organiser les rencontres du comité de suivi.

→ Points à améliorer

Nous devons garder en tête que le PDZA doit être un document coconstruit avec la communauté et qu'il doit rester vivant.

Les différents points à améliorer ayant été ciblés sont les suivants :

- Établir un calendrier de rencontres du comité du PDZA ;
- Rencontres de suivi et d'évaluation ;
 - Présentation du rapport annuel des activités du PDZA à la dernière rencontre du comité de suivi dans l'année ;
 - Visite de fermes avec les élus et directeurs généraux pour contribuer à sensibiliser les décideurs aux enjeux du milieu agricole dans la région.
- Besoin de clarifier l'échéancier de réalisation des actions et les rôles et responsabilités de chaque partenaire ;
- Trouver une structure afin de diffuser les bons coups des entreprises agricoles et agroalimentaires ;
- Améliorer le réseautage et la collaboration entre les entrepreneurs ;
- Valoriser l'agriculture et l'agroalimentaire de Mékinac ;
- Soutenir les potentiels de production innovante.

Portrait du territoire et des activités agricoles

La première étape nécessaire à l'élaboration de ce document consiste en la réalisation d'un portrait exhaustif du territoire agricole de la MRC de Mékinac. Ce portrait est principalement réalisé avec les données des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (2023), les données du recensement sur l'agriculture de Statistique Canada (2023) et un ensemble de données géomatiques répertoriées à la MRC. Ces données sont basées sur des paramètres différents. Pour une période similaire, elles pourraient donc varier légèrement, bien que les différentes méthodologies soient toutes deux fiables. Bien que le processus d'élaboration du PDZA vise évidemment la zone agricole de la région, il est important de préciser que l'analyse du territoire et de son potentiel, présentée dans ce document, propose une vision élargie du développement agricole et agroforestier et tient compte de l'ensemble de ses caractéristiques. Ce PDZA ne se limite donc pas à la zone agricole telle que définie dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).



1. Portrait physique



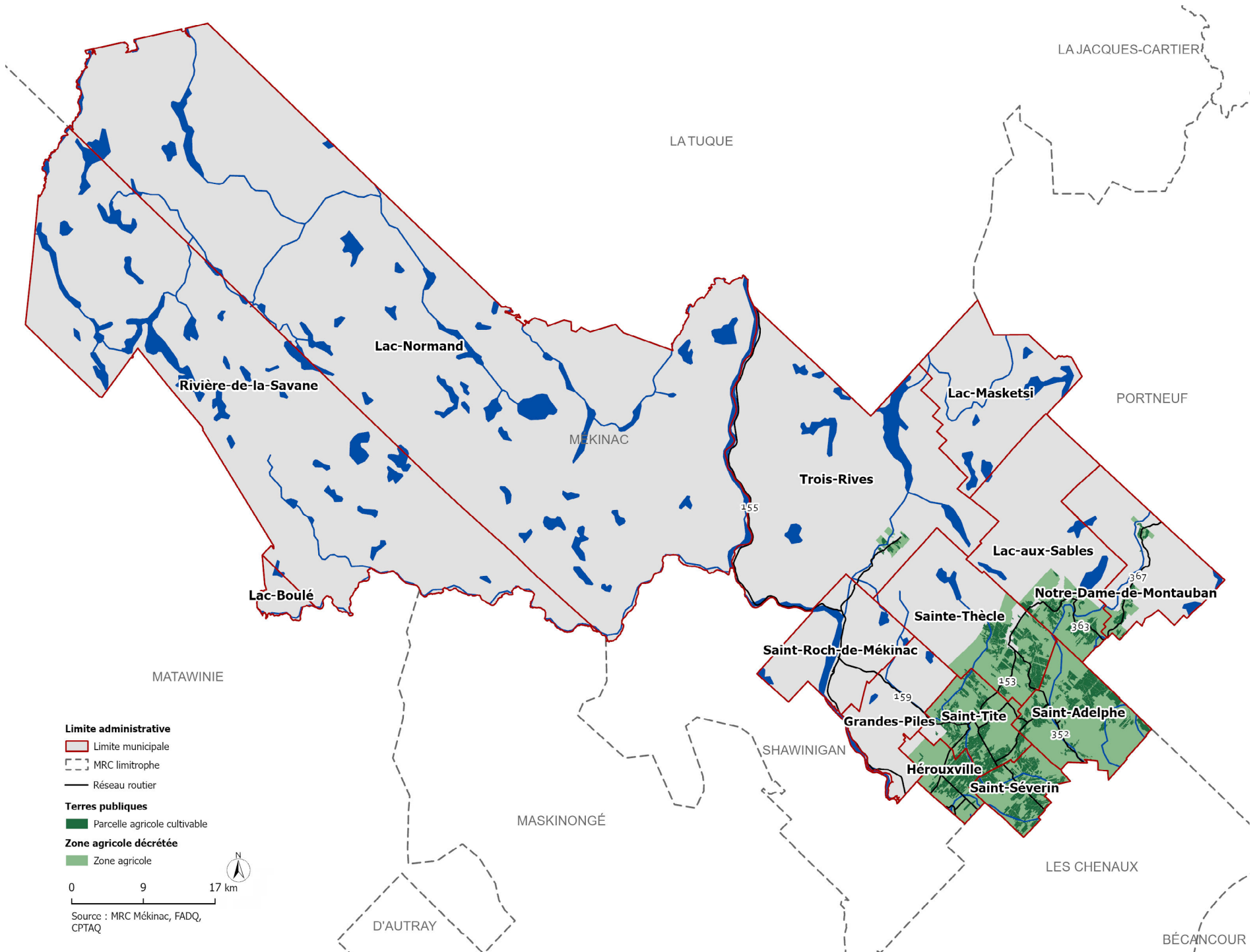
1.1 Territoire

La MRC de Mékinac se situe de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice, au centre de la région administrative de la Mauricie. Elle est limitrophe aux MRC des Chenaux, de Maskinongé et à la ville de Shawinigan au sud ; à la MRC de Matawinie à l'ouest ; à l'agglomération de La Tuque au nord ; et à la MRC de Portneuf à l'est. D'une superficie totale de plus de 5 550 km², elle se compose de 10 municipalités et de 4 territoires non organisés (TNO) où résident près de 13 000 personnes¹. Le territoire est traversé dans un axe nord-sud par la route 155, qui permet de lier Shawinigan, Trois-Rivières et La Tuque. Les routes 159, 153, 363 et 367 permettent également de desservir des municipalités situées au sud.

L'apparition des premières paroisses sur le territoire coïncide avec le début de l'exploitation forestière et le manque de terres disponibles le long du Saint-Laurent dans la première partie du 19^e siècle. Le développement a d'abord pris forme à Saint-Tite, puis a suivi son cours le long des axes des rivières Batiscan et Saint-Maurice. À ce jour, la région de Mékinac est encore dépendante des ressources forestières et agricoles de son territoire. Ce dernier, largement composé de terres publiques, est couvert de forêts à plus de 90 %. La région est reconnue pour ses nombreux plans d'eau, ses activités de villégiature et de récréation, de même que pour ses territoires de chasse et de pêche. Sa zone agricole, d'une superficie de 47 406 ha et répartie dans 8 municipalités de la MRC, occupe 8,5 % de la superficie totale du territoire et est concentrée au sud de la MRC, comme illustré sur la carte 1.

1 MAMH. [En ligne], www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/repertoire-municipalites (consulté le 18 octobre 2023).

Carte 1 Les municipalités de la MRC de Mékinac et la zone agricole



Tenure publique

Un peu plus de 80 % du territoire de la MRC se situe en territoire public. Les terres publiques sont particulièrement importantes dans les municipalités situées au nord-ouest de la MRC, mais aussi présentes dans les municipalités plus au sud : Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Sainte-Thècle, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Trois-Rives. Ces terres boisées comprennent quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC), trois pourvoiries, une réserve faunique, une partie du parc national de la Mauricie, et certains secteurs présentent un potentiel de développement intéressant pour les productions forestières.

Le Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie détermine ses objectifs d'aménagement et apporte des précisions sur les secteurs où un statut de protection limite le développement des activités.

Tenure privée

Les terres privées représentent approximativement 20 % du territoire de la MRC et comprennent les terres agricoles, les périmètres urbains et l'ensemble des forêts privées. Elles se concentrent plus particulièrement dans les municipalités situées au sud du territoire, soit : Saint-Adelphe, Saint-Tite, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Hérouxville, Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables, Saint-Roch-de-Mékinac, Grandes-Piles et Trois-Rives.

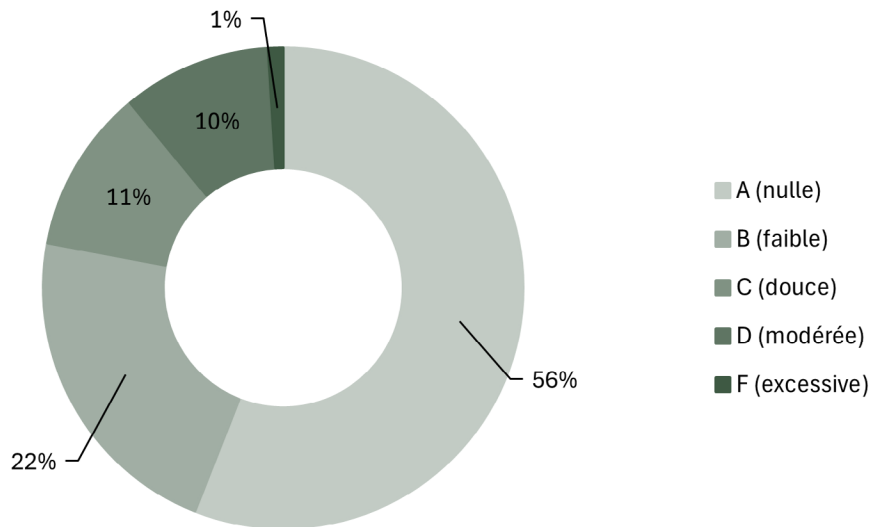
1.2 Topographie et climat

La région de Mékinac est divisée en deux provinces naturelles distinctes : les basses terres du Saint-Laurent, qui couvrent la portion sud de la région et, plus au nord, les Laurentides méridionales (Bouclier canadien), qui s'étendent plus particulièrement sur les terres publiques. Ces deux formations géologiques sont délimitées par la rivière des Envies à Saint-Tite et Sainte-Thècle.

Les Laurentides méridionales forment un assemblage de collines, de plateaux et de dépressions où l'altitude moyenne varie entre 300 et 400 m. Dans la MRC de Mékinac, l'altitude maximale atteint 590 m. Les pentes se catégorisent comme suit : classe A (pente nulle de 0 % à 3 %), classe B (pente faible de 4 % à 8 %), classe C (pente douce de 9 % à 15 %), classe D (pente modérée de 16 % à 30 %), classe E (pente forte de 31 % à 40 %)² et classe F (pente excessive de 41 % et plus). La zone verte de la MRC fait quant à elle partie de la plaine formée par la région des basses terres du Saint-Laurent, qui présentent un relief peu accidenté et où l'altitude est généralement inférieure à 100 m. C'est dans cette province naturelle que se concentrent le territoire privé des municipalités, la majeure partie du territoire habité et les terres cultivables de la région. Dans Mékinac, la topographie de la zone agricole est marquée par une altitude qui peut atteindre jusqu'à 210 m. La zone agricole des municipalités de Hérouxville, de Saint-Séverin et de Saint-Adelphe présente une plus forte proportion de pentes nulles (variant entre 0 et 3 %). Toutefois, l'ensemble de la zone verte est également marqué d'un relief plus accidenté, où de nombreux vallons présentent des pentes faibles à excessives (variant entre 3 et 41 %). Les secteurs présentant des pentes plus abruptes sur le territoire obligent l'adaptation des pratiques agricoles et engendrent des dépenses supplémentaires potentielles en matière de machinerie et de temps.

2 Aucune pente de classe E n'est identifié sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Figure 1 Proportion des classes de pentes en zone agricole



Climat et changements climatiques

En général, le climat de la Mauricie est subpolaire humide et continental. Le climat tempéré et la proximité de l'eau favorisent le développement de l'industrie agroalimentaire de la région. Dans Mékinac, le cumul moyen des unités thermiques maïs (UTM) pour l'ensemble du territoire de la MRC varie entre 1800 et 2500 UTM. En zone agricole, le cumul moyen varie entre 2250 et 2500 UTM. À titre comparatif, cet indice peut atteindre 2700 UTM dans la MRC de Maskinongé. Des UTM plus élevées signifient une saison plus longue et plus chaude, permettant de favoriser certaines cultures comme le maïs et le soya. La durée de la saison de croissance varie entre 183 et 190 jours. Entre 1979 et 2008 (années correspondantes à la compilation des données), la saison débute entre le 22 avril et le 3 mai et se termine entre le 24 octobre et le 2 novembre pour tout le territoire de la MRC. En zone agricole, le dernier gel printanier (base 0 °C) a lieu entre le 17 mai et le 30 mai, alors que le premier gel automnal arrive généralement entre le 20 septembre et le 27 septembre. La période sans gel (base 0 °C) varie entre 109 et 125 jours³.

Contraintes à s'adapter aux changements climatiques, les activités agricoles de la Mauricie verront des effets sur leurs pratiques dans les années futures. Le tableau suivant présente les tendances saisonnières anticipées ainsi que leurs impacts sur l'horizon 2050.

Tableau 3 Prévisions climatiques et impacts sur l'horizon 2050 pour la Mauricie

Printemps	
Prévisions climatiques	Impacts sur les activités agricoles et agroforestières
Dernier gel plus tôt dans la saison ; Fonte des neiges devancée ; Augmentation des pluies ; Augmentation de la saison de croissance.	Augmentation des risques d'érosion des sols ; Saison plus longue ; Semaison, coupe et épandage plus tôt ; Devancement du début de la coulée des érables ; Hausse du potentiel de croissance de certaines espèces.

3 Atlas agroclimatique du Québec. Agrométéo Québec, [En ligne], www.agrometeo.org/atlas/ (consulté le 19 avril 2023).

Été	
Prévisions climatiques	Impacts sur les activités agricoles et agroforestières
Température élevée; Déficit hydrique en augmentation; Pluies intenses plus fréquentes.	Sécheresse accrue; Augmentation des besoins d'irrigation des cultures; Accentuation des risques de pertes de rendement; Nouveaux ennemis des cultures; Risque de manque d'eau; Risque d'augmentation de l'apparition de végétaux exotiques envahissants; Augmentation de la chaleur entraînant des conséquences sur les animaux; Risque de lessivage ou d'érosion avec les pluies diluviennes.
Automne	
Prévisions climatiques	Impacts sur les activités agricoles et agroforestières
Température moyenne en hausse; Premier gel plus tard en saison; Augmentation des pluies; Fin de la saison de croissance tardive.	Récoltes prolongées; Difficulté pour la conservation des fruits et légumes si présence de températures élevées; Rendement potentiel plus élevé pour certaines cultures et espèces de plantes; Conditions plus favorables pour certains semis; Prolongement de la saison de paissance. Prolongement du temps de réalisation de certains semis d'automne.
Hiver	
Prévisions climatiques	Impacts sur les activités agricoles et agroforestières
Augmentation de la température hivernale moyenne; Diminution de périodes de froid extrême; Hausse des précipitations; Diminution de la neige au sol	Meilleure survie des insectes, parasites et bactéries; Accentuation des risques de gel hivernal des cultures; Accentuation des risques de mortalité hivernale des cultures; Hausse du ruissellement et de l'érosion des sols; Entretien plus difficile des enclos d'hivernage.

Source : Fiches de sensibilisation sur les changements climatiques, 2023, Agriclimat

À cet effet, le plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC présente les orientations visant à encourager l'engagement des producteurs agricoles et forestiers et des transformateurs dans l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à favoriser la préservation et la valorisation des milieux naturels, des milieux boisés et leur biodiversité. Les actions du PACC liées aux activités agricoles du territoire sont présentées au tableau suivant.

Tableau 4 Actions en lien avec la zone agricole au PACC 2022-2032 de Mékinac

Action	Précisions sur l'action
Fournir un appui pour l'intégration des stratégies d'adaptation dans le secteur agroindustriel en fonction des recommandations du groupe de travail de la Mauricie pour le projet Agriclimat, géré par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)	Le projet Agriclimat pour la Mauricie n'est pas encore terminé, mais des recommandations préliminaires ont été présentées pour les industries laitières, les industries de production animale (bovins, porcs, volailles), de production de plantes fourragères et de grandes cultures, la culture de fruits et de légumes, les érablières et l'industrie forestière. Ces recommandations sont toutes pertinentes pour assurer la pérennité des différentes productions dans un climat variable
Faire connaître la démarche du projet Agriclimat et le Plan d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques de la région de la Mauricie	Coordonner l'action avec l'UPA et le comité de travail (table Agriclimat en Mauricie) Mettre à jour les sites Web des municipalités pour y promouvoir le projet
Participer à la mise à jour du bilan de 2017 du Plan de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie (2001)	Contribuer au suivi des actions du plan pour en faire le bilan Partenaire potentiel : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM)
Collaborer pour la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) datant de 2017, afin d'y intégrer activement les enjeux d'adaptation aux changements climatiques	Partenaires potentiels : MAPAQ, gouvernement du Québec, gouvernement du Canada
Promouvoir les guides de bonnes pratiques de gestion des bandes riveraines en milieu agricole, agroforestier et urbain	Les municipalités ciblées : Saint-Tite, Sainte-Thècle, Saint-Adelphe et Saint-Séverin Considérer l'application du guide de bonnes pratiques « Aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines » (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec) par les agriculteurs
Adopter des mesures de protection du territoire pour favoriser et mettre en valeur les corridors écologiques	Considérer comme référence l'initiative québécoise Connectivité Écologique ⁴ , qui fournit une banque d'outils diversifiés pour la mise en valeur des corridors écologiques nécessaires à la protection des milieux naturels

Source : Plan d'adaptation aux changements climatiques 2022-2032, MRC de Mékinac

1.3 Potentiels et limitations des terres agricoles

Le développement de l'agriculture caractérisant la région de Mékinac est tributaire de la qualité de ses sols. L'Inventaire des terres du Canada (ITC) a permis la classification des sols du pays selon leur potentiel agricole pour la culture de productions végétales conventionnelles. Il s'agit là de la simplification des résultats obtenus à partir des relevés pédologiques disponibles. Cette classification présente certaines limites puisqu'elle a été réalisée en fonction des cultures conventionnelles.

Il faut savoir que les sols organiques ne sont pas classés selon leur potentiel et que les sols minéraux sont

4 Connectivité écologique. Vous êtes une MRC, [En ligne], <https://connectiviteecologique.com/mrc> (consulté le 16 juillet 2024).

regroupés en sept classes distinctes, selon leurs aptitudes ou leurs limitations en matière de production agricole. Ces classes ne font pas état du genre de limitation présente dans le sol, mais plutôt du degré d'intensité de l'ensemble de ces limitations. Ainsi, les sols soumis au même degré relatif de limitations sont regroupés, et ce, sans égard à leurs sources. À cet effet, les tableaux 5 et 6 ainsi que la carte 2 présentent les limitations et les classes de sols en zone agricole dans la MRC de Mékinac.

Tableau 5 Répartition des classes de sols en zone agricole par municipalité, 2016

Classe	Description	Répartition par municipalité	Proportion totale de la zone agricole (%)
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigent l'application de pratiques de conservation ordinaires.	Hérouxville (21 %), Saint-Adelphe (20 %), Saint-Séverin (17 %), Saint-Tite (26 %), Saint-Thècle (16 %)	13
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation particulières.	Hérouxville (4 %), Lac-aux-Sables (11 %), Saint-Adelphe (22 %), Saint-Séverin (13 %), Saint-Tite (12 %), Saint-Thècle (37 %)	17
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales.	Hérouxville (27 %), Lac-aux-Sables (9 %), Notre-Dame-de-Montauban (5 %), Saint-Adelphe (26 %), Saint-Séverin (10 %), Saint-Tite (14 %), Saint-Thècle (6 %), Trois-Rives (2 %)	26
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.	Hérouxville (31 %), Lac-aux-Sables (35 %), Saint-Adelphe (3 %), Saint-Séverin (5 %), Saint-Tite (6 %), Saint-Thècle (21 %)	5
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.	Hérouxville (1 %), Lac-aux-Sables (13 %), Notre-Dame-de-Montauban (3 %), Saint-Adelphe (25 %), Saint-Séverin (3 %), Saint-Tite (30 %), Saint-Thècle (24 %), Trois-Rives (2 %)	37
Sols organiques	Sols contenant plus de 30 % de matière organique.	Hérouxville (1 %), Saint-Adelphe (93 %), Saint-Thècle (6 %)	2

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2016 www.sis.agr.gc.ca/siscan/publications/manuals/1998-cssc-ed3/cssc3_manual.pdf

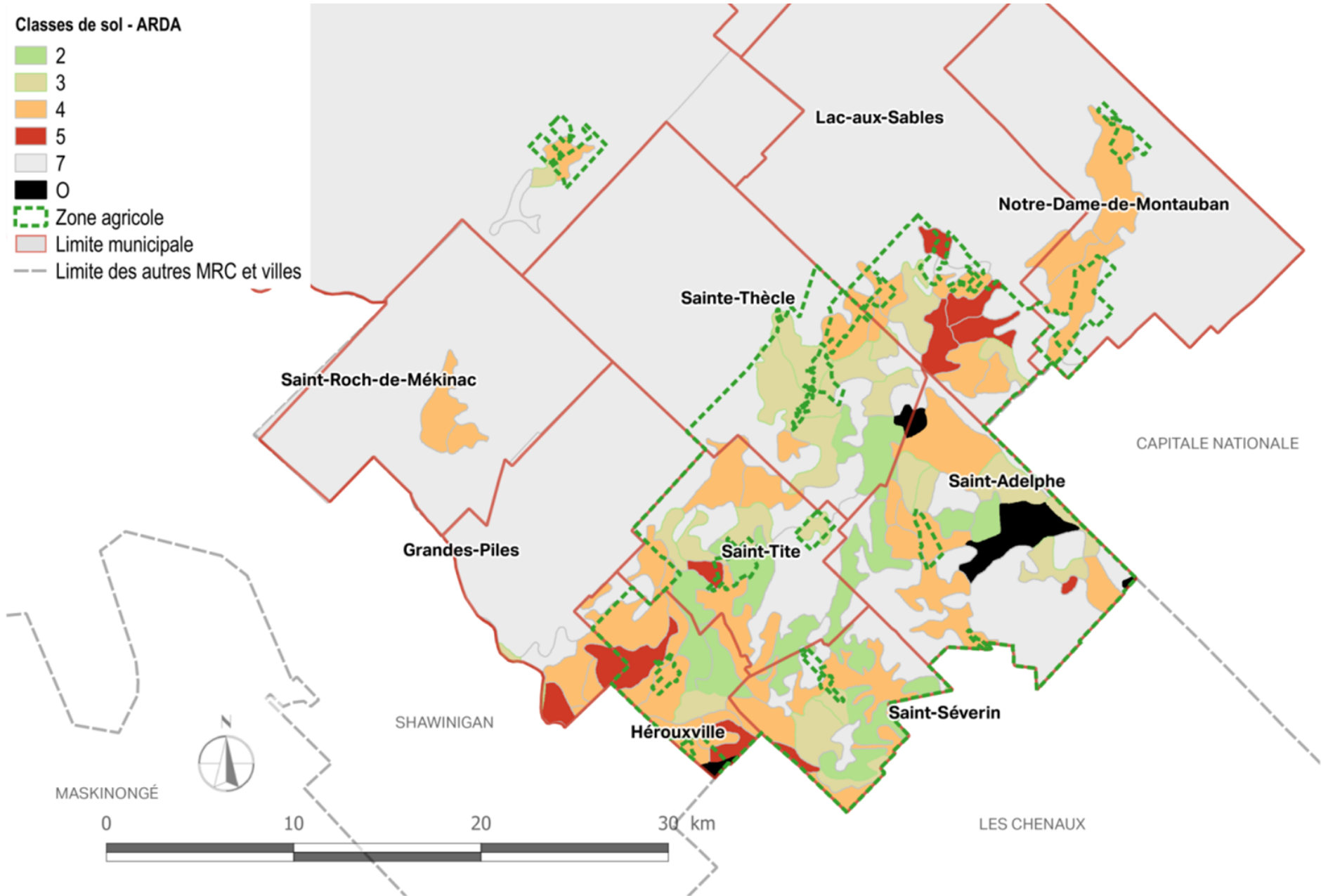
Dans la MRC de Mékinac, les sols agricoles présentent des limitations pour l'agriculture. La limitation rencontrée de façon plus fréquente est un sol pierreux (30 %). Ce type de sol se travaille en général plus difficilement qu'un sol semblable, mais non pierreux. Des limitations en lien avec la surabondance d'eau, le relief et le manque d'humidité sont également rencontrés dans une moindre mesure.

Tableau 6 Limitations à l'agriculture en zone agricole par municipalité, 2023

Classe	Répartition par municipalité	Proportion totale des limitations de la zone agricole (%)
Sols pierreux	Saint-Adelphe (31 %), Sainte-Thècle (30 %), Saint-Tite (18 %), Lac-aux-Sables (15 %), Notre-Dame-de-Montauban (3 %), Trois-Rives (2 %), Hérouxville (1 %)	30
Surabondance d'eau	Hérouxville (29 %), Saint-Adelphe (21 %), Saint-Tite (20 %), Saint-Séverin (15 %), Sainte-Thècle (12 %), Lac-aux-Sables (3 %)	17
Manque d'humidité	Saint-Adelphe (48 %), Lac-aux-Sables (17 %), Hérouxville (11 %), Notre-Dame-de-Montauban (10 %), Saint-Tite (7 %), Sainte-Thècle (7 %)	15
Relief	Saint-Tite (55 %), Saint-Séverin (23 %), Hérouxville (9 %), Sainte-Thècle (9 %), Lac-aux-Sables (4 %)	15
Structure indésirable /lente perméabilité du sol	Sainte-Thècle (56 %), Saint-Adelphe (22 %), Saint-Tite (18 %), Lac-aux-Sables (5 %)	11
Basse fertilité	Hérouxville (43 %), Saint-Séverin (23 %), Lac-aux-Sables (21 %), Saint-Adelphe (5 %), Trois-Rives (5 %), Saint-Tite (2 %), Sainte-Thècle (1 %)	9
Sols organiques	Saint-Adelphe (93 %), Sainte-Thècle (6 %), Hérouxville (1 %)	3
Roc solide	Saint-Séverin (100 %)	0

Source : ARDA, 1967 et Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2023

Carte 2 Potentiel agricole des terres



1.4 Hydrographie

Bassins versants

Trois bassins versants principaux couvrent le territoire de la MRC de Mékinac : le bassin de la rivière Saint-Maurice, le bassin de la rivière Batiscan et le bassin de la rivière Sainte-Anne.

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice s'étend sur 42 925 km² et traverse sept régions administratives. Il couvre la portion ouest du territoire de la MRC. On trouve 10 % du bassin versant dans la MRC de Mékinac. Les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, au secteur manufacturier et au tourisme et récréotourisme prennent une importance particulière dans les limites de ce bassin versant⁵.

Le bassin versant de la rivière Batiscan couvre une superficie totale de 4 683 km². De ce nombre, 969 km² se trouvent sur la portion sud-est du territoire de Mékinac, représentant 20 % du bassin versant. Il abrite plus de 12 000 résidents de la MRC à l'intérieur de ses limites, et ses principales activités économiques sont l'agriculture et la foresterie, de même que l'industrie touristique qui est en pleine croissance⁶.

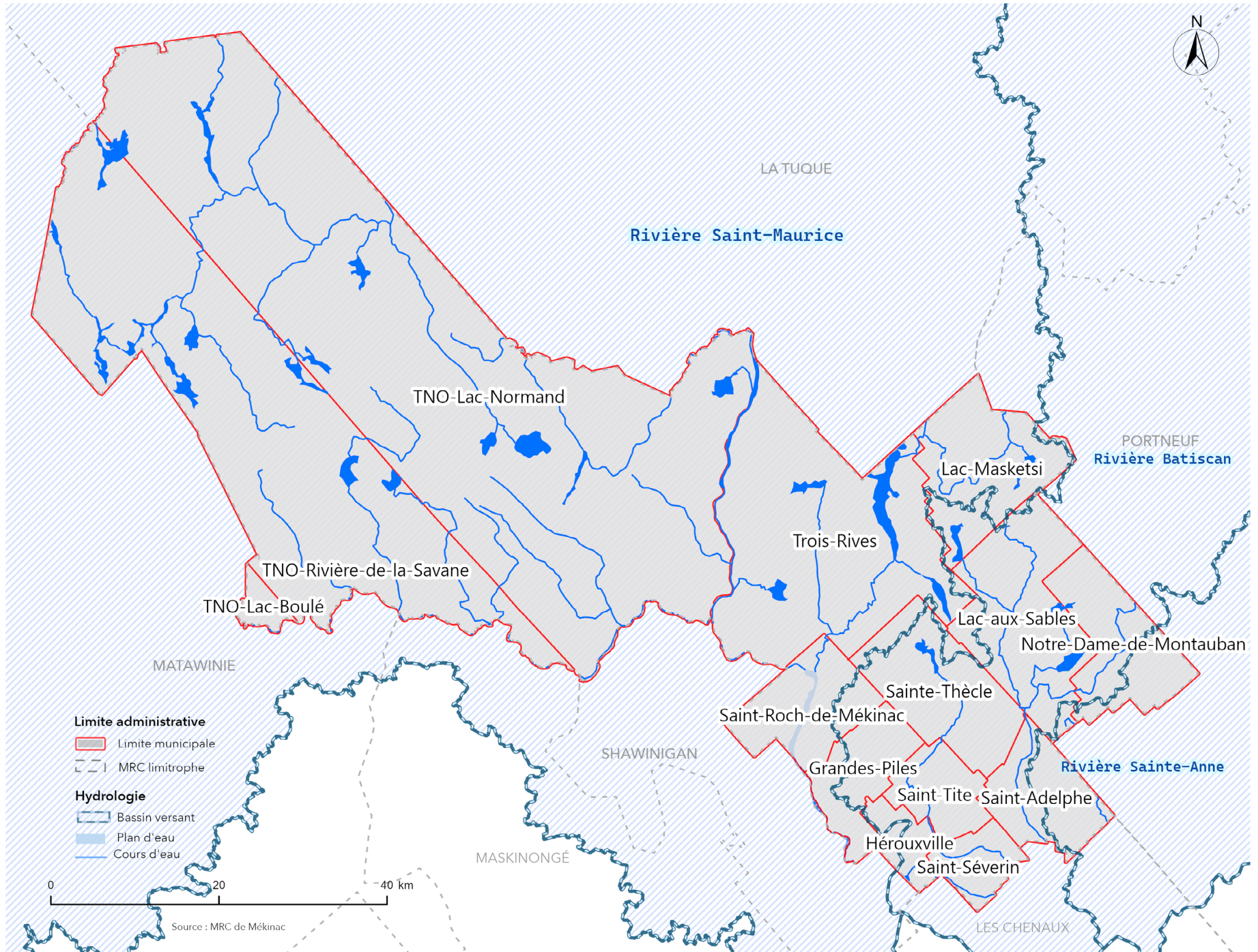
Le bassin versant de la rivière Sainte-Anne couvre 2 717 km², dont 140 km² sont situés dans la MRC de Mékinac sur le territoire des municipalités de Saint-Adelphe, de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables, ce qui représente 5 % du bassin versant. La forêt (82 %) et l'agriculture (12 %) occupent la plus grande proportion de sa superficie⁷.

5 Alliance Environnement, Plan directeur de l'eau et de mise en valeur de la rivière Saint-Maurice 2004, [En ligne], www.voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000482914 (2015).

6 SAMBBA, Plan directeur de l'eau de la rivière Batiscan 2015, [En ligne], www.sambba.qc.ca/wp-content/uploads/2015/06/SAMBBA_BATISCAN_PDEfinal.pdf (consulté en 2016).

7 BITZAKIDIS, Stéfanos. Portrait hydrologique et multi-ressources du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, [En ligne], www.capsa-org.com/uploads/documents/BibliEAUtheque/RapportCAPSA/Portrait_hydrologique_et_multiressources_du_BV_Ste_Anne.pdf (consulté en 2016).

Carte 3 Bassins versants de la MRC



Cours d'eau et lacs

La MRC de Mékinac compte 4 665 lacs, pour une superficie totale de 34 272,8 ha. Le réseau hydrographique s'écoulant dans la MRC de Mékinac comprend 2 964 km de cours d'eau permanents et 2 863 km de cours d'eau intermittents, pour un total de 5 827 km. Près de 38 % (2 241 km) de ce réseau s'écoule en tenure privée, dont 791 km (35 %) de cours d'eau permanents et 1 450 km de cours d'eau intermittents (65 %)⁸. Parmi les rivières présentes sur le territoire agricole, on compte la rivière des Envies, la rivière Batiscan, la rivière Tawachiche et la rivière Mékinac. La majorité des lacs de la zone agricole se situent dans les municipalités de Saint-Tite, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe. En ce qui concerne l'ensemble des cours d'eau, ceux situés en zone agricole comptent pour approximativement 12 % du total des cours d'eau de la MRC.

Le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Mékinac identifie des problématiques particulières en ce qui concerne la qualité de l'eau dans certaines rivières et certains lacs. Ces problématiques sont liées aux anciennes pratiques forestières, au développement urbain et de villégiature et aux pratiques agricoles ne mettant pas de l'avant des mesures de protection de l'environnement. Les problématiques suivantes ont été relevées :

- La rivière des Envies est aux prises avec des sources importantes de pollution d'origine agricole, et l'érosion des sols a un effet considérable sur la qualité de l'eau (matières en suspension, turbidité).
- Les activités agricoles causent des pressions sur les écosystèmes des bassins versants de la rivière des Envies, la rivière Pierre-Paul, la rivière Batiscan et la rivière Charest, entre autres en raison du drainage des terres.
- Les lacs des Chicots et Pierre-Paul, situés dans des bassins versants où ont lieu des activités agricoles et forestières et utilisés pour usage résidentiel et de villégiature, ont été identifiés comme eutrophes.

Milieux humides

Les milieux humides couvrent 42 385 ha de la MRC de Mékinac, soit l'équivalent de 8,2 % de sa superficie totale. Au total, ces milieux comptent pour 10 % de l'ensemble des milieux humides de la Mauricie. Ils sont généralement dispersés sur le territoire, mais 76 % d'eux se concentrent dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La présence active du castor contribue à la création et au maintien de milieux humides en zone forestière.

Plus de 4 800 ha des milieux humides de la MRC se trouvent en zone agricole, principalement dans la municipalité de Saint-Adelphe, où de nombreux marais, marécages et tourbières (40 % des marais, 37 % des marécages et 47 % des tourbières de la MRC) sont présents.

La *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCCMHH) stipule qu'une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les MRC ont eu comme mandat de soumettre leur plan régional au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avant décembre 2023. À la suite de l'approbation du PRMHH par le MELCCFP officialisée en septembre 2024, la MRC de Mékinac doit faire respecter ses engagements de conservation en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques et faire appliquer ses stratégies de conservation sur le territoire.

Or, les milieux humides sont très souvent perçus comme des contraintes supplémentaires par les producteurs

⁸ SAMBBA. Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Mékinac, [En ligne], www.mrcmekinac.com/app/uploads/2024/04/2022-10-27-PRMHH_Mekinac_signe-avec-compression.pdf (consulté le 19 avril 2023).

agricoles, qui doivent réaliser des travaux de drainage sur leurs terres afin d'assurer la productivité des sols et qui sont confrontés à une multiplication des normes environnementales. Bien que ces normes soient nécessaires à la protection de la biodiversité et des services environnementaux rendus par ces écosystèmes, les agriculteurs ont émis plusieurs commentaires concernant la démarche⁹ :

- La nécessité de vulgariser le cadre législatif pour comprendre les impacts du PRMHH sur les pratiques agricoles ;
- Le besoin d'accompagnement technique pour soutenir les agriculteurs ;
- La nécessité de rendre disponible une carte évolutive des milieux humides et hydriques (MHH) à jour par le MELCCFP ;
- Le devoir de prendre en compte les efforts des agriculteurs avec les projets Prime-Vert, Agriculmat et les outils de planification existants (PDZA, Plan d'agriculture durable (PAD)¹⁰) ;
- Plusieurs objectifs du PRMHH de Mékinac concernent des enjeux actuels du secteur agricole, notamment :
 - Protéger les bandes riveraines
 - Diminuer la concentration en phosphore dans les milieux hydriques
 - Couvrir le sol pour limiter l'érosion
- Dresser un inventaire des pratiques et de l'état actuels et implanter des pratiques d'utilisation durables dans les MHH anthropisées ;
- Diminuer la concentration de phosphore d'au moins un échelon du critère de qualité de l'eau dans les cours d'eau fortement eutrophisés et ceux ayant un potentiel de restauration ;
- Encourager les producteurs agricoles à appliquer des pratiques culturales limitant l'érosion du sol et adaptées à nos conditions.

Par ailleurs, d'autres objectifs sont transversaux sur l'entièreté du territoire et incluent la zone agricole, tels que :

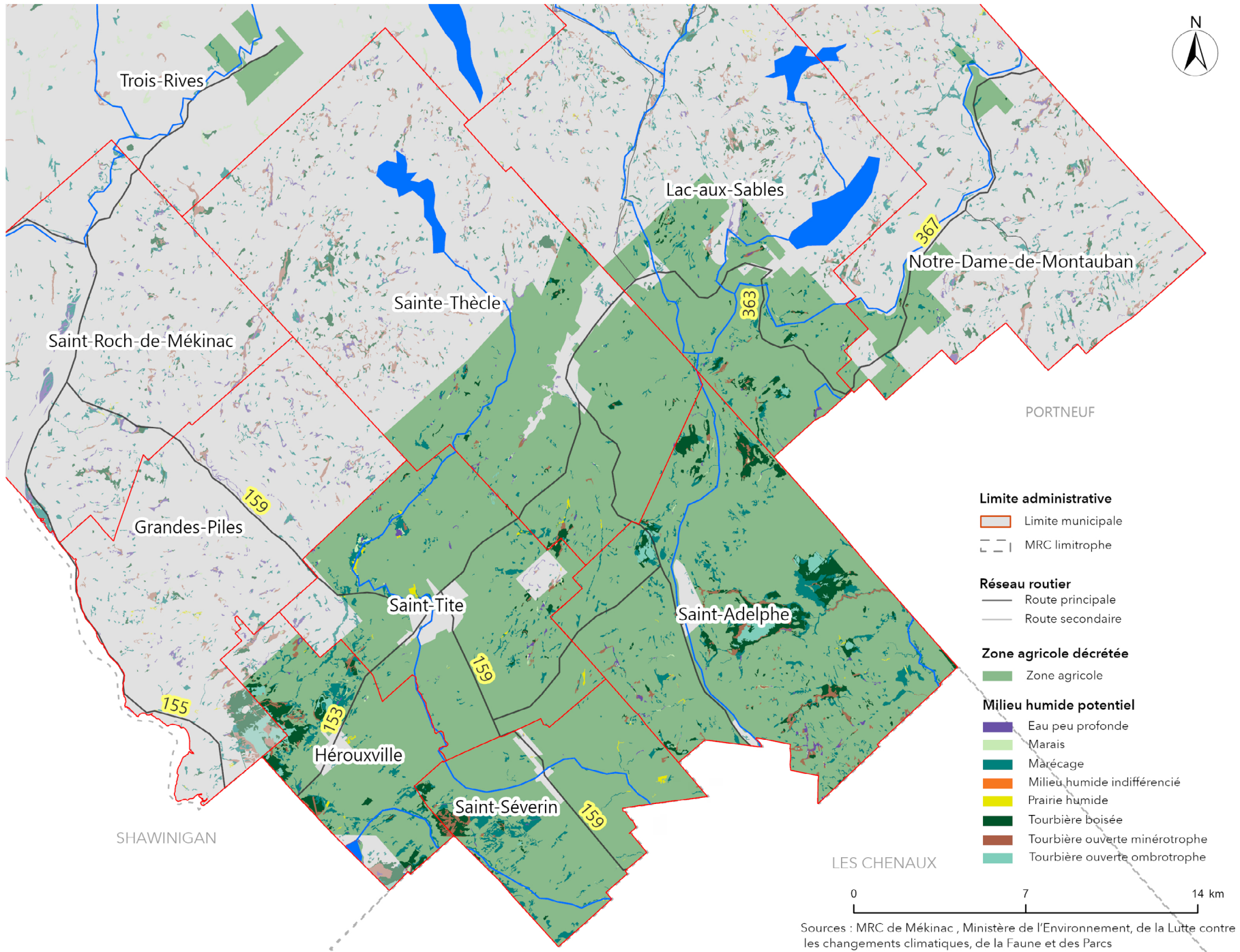
- Informer sur l'importance des MHH
- Réduire les risques associés à la sécurité des usagers en lien avec les inondations et les glissements de terrain
- Limiter la dispersion des espèces exotiques envahissantes

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) en 2020, le MELCCFP présente le classement des activités selon le niveau de risque environnemental. Il détaille également les conditions à remplir pour qu'une activité soit admissible à une déclaration de conformité ou à l'exemption d'une autorisation. Le règlement encadre les activités par secteur, comme les milieux humides et hydriques et le secteur agricole.

9 Démarche de consultation pour l'élaboration du PRMHH de Mékinac, compte rendu du 16 février 2022.

10 MAPAQ, Plan d'agriculture durable 2020-2030, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf (consulté le 27 mai 2024).

Carte 4 Milieux humides en zone agricole



Sources : MRC de Mékinac, Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Eaux souterraines

Les aquifères et les eaux souterraines du territoire municipalisé de la région de l'est de la Mauricie ont fait l'objet d'une caractérisation dans le cadre du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec (PACES).

De cette démarche, plusieurs constats concernant la zone agricole sont ressortis¹¹ :

- Plusieurs agriculteurs, qui voient leurs cours d'eau s'assécher, cherchent à drainer les milieux humides proches de leur champ pour agrandir leur terre. Les conséquences de ces déviations sont que l'eau souterraine s'évacue plus rapidement et que les contaminants, qui manquent de temps pour être absorbés par le sol, se retrouvent plus rapidement et en plus grande quantité dans les eaux de surface ;
- Le drainage agricole influe sur la localisation des aquifères actuels et potentiels ainsi que leur recharge et leur décharge ;
- La réglementation restreignant certaines activités agricoles à moins de 30 m d'un puits n'est pas respectée à plusieurs endroits¹².

Même si cela est difficile à mesurer, les activités agricoles entraînent un effet direct et indirect sur la quantité d'eau souterraine sur le territoire et sur sa qualité. Le MELCCFP doit faire appliquer le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) afin de s'assurer de préserver la ressource eau. Le MELCCFP a d'ailleurs débuté la révision du REA en 2022 et celui-ci devrait être édicté en 2026.

¹¹ Compte rendu de rencontre PACES, 20 juin 2018.

¹² MELCCFP. Puits existants en milieu agricole [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/pesticides/puits-milieu-agricole.pdf (consulté le 27 mai 2024).

2. Portrait socio-économique



2.1 Répartition et projection de la population

Les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent qu'entre 2007 et 2022, la population de la MRC est passée de 12 750 habitants à 12 845, soit une augmentation de 0,75 %. Saint-Tite et Sainte-Thècle sont les municipalités les plus peuplées, comptant respectivement 29 % et 19 % de la population totale de la région.

La répartition de la population par municipalité ainsi que la projection démographique jusqu'à 2041 démontrent que : les municipalités de Saint-Adelphe, de Saint-Séverin et de Hérouxville connaîtront une augmentation de leur population; les populations de Notre-Dame-de-Montauban, de Saint-Tite et de Lac-aux-Sables diminueront; et Sainte-Thècle gardera une population relativement stable. Ces données ne tiennent pas compte de la variation saisonnière de la population occasionnée par le récréotourisme. Le tableau suivant présente les détails de chacune des municipalités de plus de 500 habitants.

Tableau 7 Évolution démographique par municipalité, 2022-2041

Municipalité	Population en 2022	Population en 2041	Variation entre 2022 et 2041
	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants	%
Notre-Dame-de-Montauban	781	660	-15,5
Lac-aux-Sables	1 373	1 289	-6,1
Saint-Adelphe	985	1 119	+13,6
Saint-Séverin	820	930	+13,4
Saint-Tite	3 765	3 656	-2,9
Hérouxville	1 406	1 577	+12,2
Grandes-Piles	492	-	-
Sainte-Thècle	2 498	2 521	+0,9
Trois-Rives	406	-	-
Saint-Roch-de-Mékinac	314	-	-
TNO	5	-	-
Total MRC de Mékinac	12 845	12 881	+0,3
Total Mauricie	281 163	299 694	+6,6

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2023

2.2 Évolution de l'âge de la population

L'analyse de la répartition de la population par groupe d'âge permet également d'illustrer le phénomène du vieillissement de la population. En effet, le tableau 8 permet de constater que 39,6 % de la population était âgée plus de 55 ans en 2007 comparativement à 54,1 % en 2022. Depuis 2007, la population de moins de 55 ans

a décru, plus particulièrement dans le groupe des 15-24 ans (-22 %) et des 35-44 ans (-19 %). En effet, le groupe des 15-24 ans est passé de 1238 personnes en 2007 à 960 personnes en 2022, et celui des personnes de 35-44 ans est passé de 1420 en 2007 à 1214 en 2022. Au total, les 55 ans et plus sont passés de 5 044 en 2007 à 6 950 en 2022, soit une hausse de 37,8 %. Ce groupe d'âge représente aujourd'hui près de la moitié de la population totale de Mékinac (54,1 %).

Tableau 8 Évolution de la population par tranche d'âge, 2007-2022

Année	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 et plus
2007	1517	1238	2531	4786	2777
2012	1474	1065	2283	4707	3319
2017	1436	916	2034	4216	3732
2022	1438	960	2114	3889	4444
Variation 2007-2022	-79 (-5,5 %)	-278 (-29,0 %)	-417 (-19,7 %)	-798 (-20,5%)	+1667 (+37,5 %)

Source : Institut de la statistique du Québec, 2023

2.3 Vitalité économique

Indice de vitalité économique

L'Institut de la statistique du Québec produit un indice composite qui permet entre autres de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des municipalités régionales de comté (MRC). L'indice de vitalité économique (IVÉ) des territoires représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs : le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans¹³. Ces trois indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique. Une valeur négative signifie généralement que la localité accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des localités québécoises. À l'inverse, une valeur positive indique que la localité présente un résultat supérieur à la plupart des localités¹⁴.

En 2020, l'IVÉ de la MRC de Mékinac était de -9,94, classant le territoire au 94e rang des MRC du Québec¹⁵. L'économie de Mékinac repose surtout sur les petites entreprises ainsi que sur les travailleurs autonomes. La MRC possède un parc industriel régional (PIR) en développement où l'on retrouve cinq entreprises. Toutefois, le large secteur du PIR laisse place à une belle possibilité de développement. Le besoin de main-d'œuvre dans les commerces et les entreprises du territoire est criant et mis de l'avant par de nombreux employeurs. Parmi les enjeux rencontrés dans la MRC de Mékinac, on trouve :

13 LAFRENIÈRE, Martin. La Mauricie riche en MRC pauvres, Le Nouvelliste, 23 avril 2024, [En ligne], www.lenouvelliste.ca/actualites/actualites-locales/2024/04/23/la-mauricie-riche-en-mrc-pauvres-SMXUWYL2NVFZXNEGTXDJOGGCCM/#:~:text=L'indice%20de%20vitalit%C3%A9%20%C3%A9conomique,est%20de%20%2D9%2C9372 (consulté le 27 mai 2024).

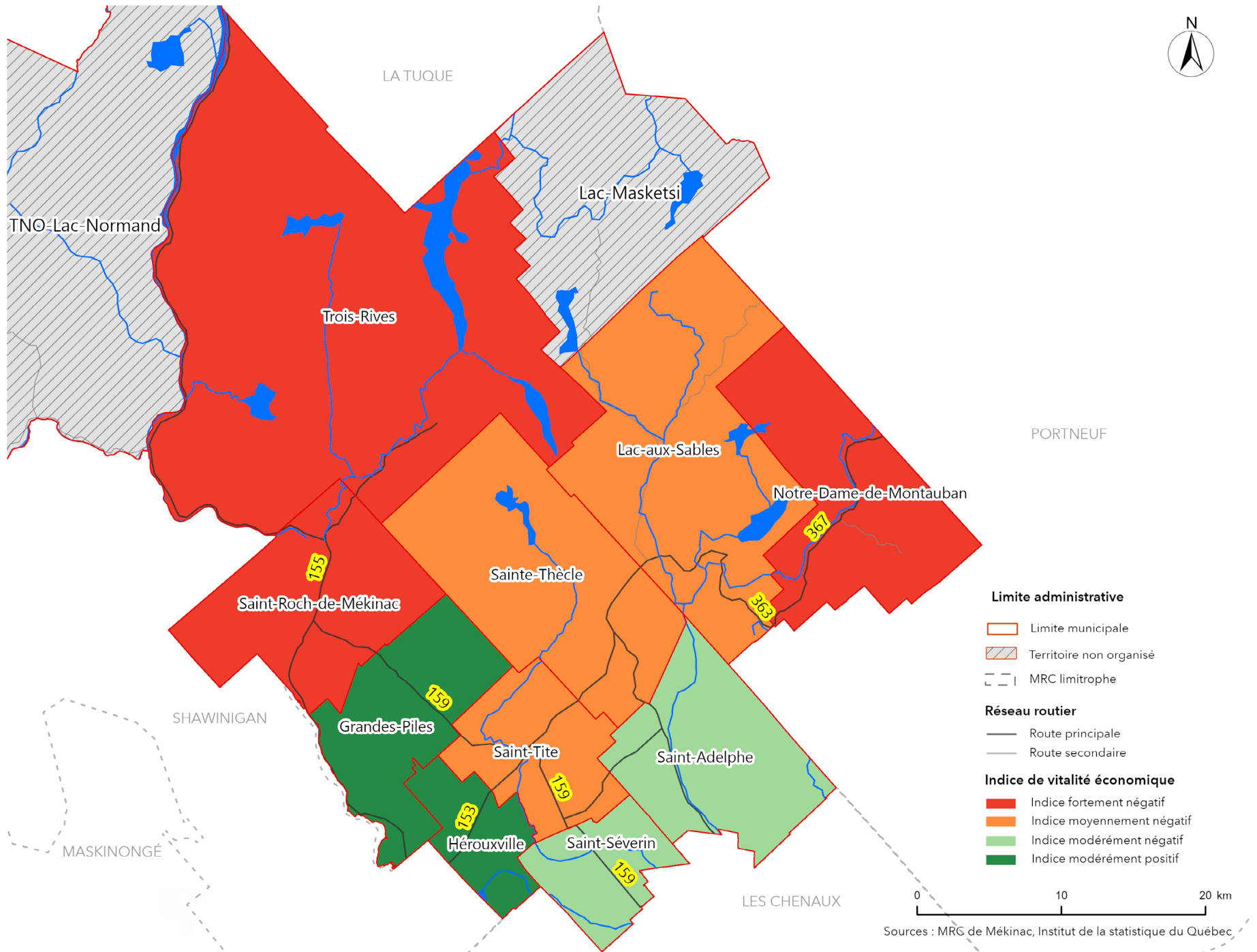
14 ISQ (2021). Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2021, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 1-47, www.statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf (consulté le 27 mai 2024).

15 ISQ. Exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022), [En ligne], www.statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/35.pdf (consulté le 27 mai 2024).

- La baisse du nombre de travailleurs;
- Le vieillissement de la population;
- Le revenu d'emploi médian le plus faible en Mauricie;
- L'étendue du territoire.

L'étendue du territoire représente un défi puisqu'il est quasi impératif de devoir se déplacer sur quelques kilomètres avant d'atteindre son lieu d'emploi, et ce, parfois sans avoir accès à une voiture. Cette même réalité touche les producteurs agricoles, notamment pour le transport et la mise en marché de leurs produits.

Carte 5 Indice de vitalité économique des municipalités de Mékinac



Sources : MRC de Mékinac, Institut de la statistique du Québec

Taux d'emploi

Dans Mékinac, parmi les 11 050 personnes âgées de 15 ans et plus en 2021, 50,6 % étaient actives, 46,4 % étaient à l'emploi et 8,4 % étaient au chômage.

Entre 2021 et 2022, la MRC de Mékinac a connu une baisse de son nombre de travailleurs de 4,6 %, amputant ainsi près d'une centaine de travailleurs de 24 à 65 ans. Cette variation vient classer la MRC en position légèrement avantageuse comparativement au reste de la Mauricie, qui a subi une perte de 5,8 %. Le revenu d'emploi médian a quant à lui connu une hausse marquée de 8,2 %, se positionnant ainsi à 42 522 \$. Il demeure malgré tout le plus faible en Mauricie¹⁶.

Le vieillissement de la population est également un enjeu de taille puisque près de 35 % de la population était âgée de 65 ans et plus en 2022, ce qui diminue grandement le pourcentage de la population active¹⁷. À titre indicatif, entre 2007 et 2021, l'âge moyen des agriculteurs est passé de 48,8 ans à 56 ans pour l'ensemble de la MRC.

Secteur d'emploi

On comptait 3851 employés et 342 travailleurs autonomes dans la MRC de Mékinac en 2022. Parmi les travailleurs autonomes, 104 personnes exerçaient dans le secteur de la production de biens, tandis que 238 personnes exerçaient dans le secteur des services¹⁸.

En 2021, 380 personnes travaillaient dans le domaine de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, représentant presque 7 % des emplois de la population active de la MRC de Mékinac.

Dans un rapport présenté par la Fédération de l'UPA de la Mauricie en 2020, il est établi qu'un emploi sur cinq est directement lié à l'agriculture dans la MRC. De ce nombre sont exclus les emplois indirects comme les fournisseurs de machinerie, de semences, d'intrants et de services professionnels.

Selon le Centre d'emploi agricole de la Mauricie, 7 employeurs agricoles dans la MRC de Mékinac employaient un total de 23 travailleurs étrangers temporaires (TET) en 2024¹⁹. Le Centre d'emploi agricole n'étant pas la seule organisation à faire des jumelages entre les employeurs et les TET, cette donnée demeure incomplète.

Taux de diplomation

En 2021, le taux de diplomation de la MRC de Mékinac était le plus haut en Mauricie, avec une valeur de 87,2 %. La Mauricie présentait quant à elle un taux de diplomation de 82,1 % en 2021.

16 ISQ. Évolution du marché du travail dans les MRC - Bilan de l'année 2022, [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-marche-travail-mrc-2022.pdf (consulté le 27 mai 2024).

17 ISQ. Population et structure par âge et genre – Municipalités régionales de comté (MRC), [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc (consulté le 27 mai 2024).

18 ISQ. Population et structure par âge et genre – Municipalités régionales de comté (MRC), [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc (consulté le 27 mai 2024).

19 Centre d'emploi agricole de la Mauricie. Compilation des données pour 2024.

3. Portrait agricole

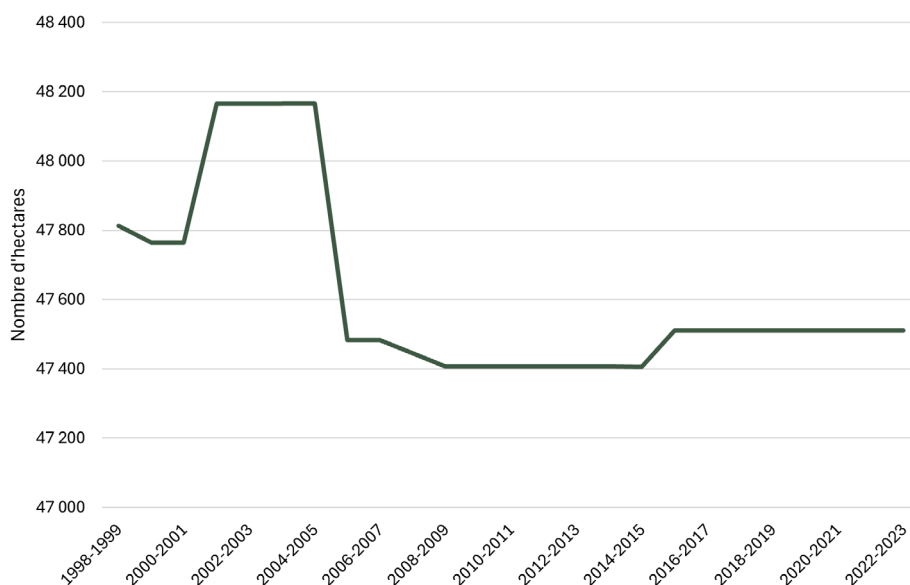


3.1 Caractéristiques de la zone agricole

3.1.1 Évolution de la zone agricole

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est responsable de la réception de toute demande de lotissement, d'aliénation, d'inclusion ou d'exclusion d'un lot dans la zone agricole et d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture. Son rôle consiste à traiter ces demandes tout en s'assurant de protéger le territoire agricole de la province.

Figure 2 Évolution de la zone agricole entre 1998 et 2022 selon les rapports annuels de la CPTAQ



Superficie de la zone agricole et répartition municipale

La zone agricole de la MRC de Mékinac occupe environ 9 % de la superficie totale du territoire, soit 47 511 ha. En excluant la superficie des TNO, la zone agricole occupe près de 26 % du territoire municipal. La plus grande superficie agricole de Mékinac se trouve dans la municipalité de Saint-Adelphe, qui détient à elle seule près de 30 % de la zone agricole de la région. Les municipalités de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac, de même que les TNO, ne possèdent quant à eux aucune superficie en zone agricole. La répartition de la zone agricole est présentée dans le tableau 9.

Tableau 9 Répartition de la zone agricole par municipalité, 2023

Municipalités	Superficie totale (ha)	Superficie zone agricole (ha)	Portion du territoire en zone agricole (%)	Répartition dans la municipalité (%)
Notre-Dame-de-Montauban	16 424	1 325	8,1	3
Lac-aux-Sables	26 716	5 605	21,0	12
Saint-Adelphe	13 724	13 649	99,5	28
Saint-Séverin	6 172	6 102	98,9	13
Saint-Tite	9 150	8 123	88,8	17
Hérouxville	5 216	4 492	86,1	9
Grandes-Piles	11 462	0	0,0	0
Sainte-Thècle	21 177	8 114	38,3	17
Trois-Rives	59 548	568	1,0	1
Saint-Roch-de-Mékinac	14 157	0	0,0	0
TNO	332 968	0	0,0	0
Total MRC de Mékinac	516 714	47 406	9	100
Total Mauricie	3 562 689	241 968	7	

Source : CPTAQ, Rapport annuel 2021-2022

3.1.2 Utilisation de la zone agricole

Morcellement des terres

Dans son premier fascicule sur le territoire agricole inscrit dans la démarche de consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, le MAPAQ présente certains enjeux influençant les possibilités d'utilisation des terres agricoles. Parmi eux, on dénote la présence d'utilisations non agricoles (infrastructures routières et énergétiques, résidences, zones commerciales et industrielles, carrières, sablières et gravières, etc.) et la présence de milieux naturels à protéger (forêts, milieux humides et hydriques, habitats fauniques). Plusieurs données sont présentées dans ce rapport. Au Québec, on estime qu'environ 41 % de la zone agricole est en culture ou en pâturage et qu'environ 44 % de la zone agricole est recouverte de forêts. De plus, la CPTAQ a autorisé l'usage de 61 098 ha de terres agricoles pour d'autres fins que l'agriculture dans toute la province entre 1998 et 2022, dont les principaux usages sont les carrières et sablières, les infrastructures récréotouristiques et les résidences²⁰.

Un débat persiste concernant le morcellement des terres agricoles au Québec. D'un côté, l'Union des producteurs agricoles (UPA) soutient que le morcellement des terres ouvre la porte à la spéculation immobilière et mènera à moyen ou à long terme à de l'étalement urbain diffus. Ce phénomène a pour effet

20 MAPAQ, Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, Fascicule 1 – Le territoire agricole [En ligne], <https://consultation.quebec.ca/processes/territoire-agricole> (consulté le 19 novembre 2024).

direct de faire exploser la valeur des terres agricoles sur le territoire. Selon des statistiques régionales de l'UPA, 75 % des entreprises de petite taille cessent leurs activités après 9 ans. Ainsi, on constate une augmentation du nombre de terres de moins de 10 ha qui ne sont pas utilisées pour l'agriculture.

De l'autre côté, l'Union paysanne soutient que le morcellement des terres les rendra plus accessibles pour la relève qui veut exploiter des fermes de petite superficie. Les petites entreprises agricoles n'ont généralement pas les moyens de faire l'acquisition de terres à plusieurs millions de dollars. Le morcellement des terres offre donc une autre option que la location aux plus petites entreprises, optée par défaut²¹.

Rôle d'évaluation foncière

Bien que la gestion de la zone agricole soit soumise au contrôle de la CPTAQ, la compilation des données tirées des rôles d'évaluation foncière de chaque municipalité permet de mesurer l'importance de chaque fonction présente.

Selon les données les plus récentes du MAPAQ, les superficies exploitées occupent un peu plus de 60 % de la superficie totale de la zone agricole de Mékinac. Ainsi, plus de 14 000 ha de la zone agricole ne sont pas cultivés. Les superficies qui ne sont pas cultivées sont celles liées aux cultures abritées, aux érablières, aux boisés et plantations forestières, aux terres en friche ou aux pâturages naturels²². De nombreux secteurs boisés non exploités sont également présents.

Demandes d'autorisation à des fins autres qu'agricoles

Depuis 2000, les données compilées par la CPTAQ permettent de constater que la Commission a été mandatée pour le traitement de 198 dossiers dans la région de Mékinac. Parmi ces dossiers, presque 70 % ont mené à une autorisation ou à une autorisation partielle. Au total, entre 2000 et 2022, plus de 200 ha ont donc été autorisés pour utilisation à des fins autres qu'agricoles. De ce nombre, près de 70 % étaient attribuables à des demandes pour un nouvel usage résidentiel (les résidences agricoles sont également comptabilisées) et 18 % pour des usages récréotouristiques ou agrotouristiques. Le tableau 10 présente les résultats des demandes traitées entre le 1er juin 2000 et le 31 décembre 2022.

Tableau 10 Décisions rendues (volets) par la CPTAQ sur le territoire de la MRC, 2000-2022

Décisions rendues par la CPTAQ	%
Autorisation	60,1
Refus	21,2
Autorisation partielle	9,6
Rejet	6,6
Ordonnance d'exclusion	2,0
Ordonnance d'inclusion	0,5

Source : compilation des décisions rendues entre 2000 et 2022, CPTAQ

Îlots déstructurés

21 LECAVALIER, Charles. Dans l'ombre, Québec redessine le milieu agricole, La Presse, 15 novembre 2021, [En ligne], www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-11-15/dans-l-ombre-quebec-redessine-le-milieu-agricole.php (consulté le 31 octobre 2023).

22 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

La superficie de la zone agricole utilisée à des fins résidentielles est liée à la présence d'îlots déstructurés qui ont été reconnus par la MRC de Mékinac par le biais d'une demande à portée collective présentée à la CPTAQ. Les îlots déstructurés font partie de l'ensemble déstructuré de la zone agricole. Ils se caractérisent par la dominance d'usages non agricoles (de nature résidentielle et récréative dans une grande majorité des cas), le morcellement de leur structure foncière et la présence de superficies vacantes non récupérables pour l'agriculture. L'objectif d'aménagement principal pour ces secteurs consiste à limiter l'extension des usages résidentiels non agricoles afin de protéger la zone agricole.

Le premier type représente des « îlots avec morcellement ». Pour ce type d'îlots, le morcellement (aliénation) des lots est permis, et il est du ressort du niveau municipal (MRC, municipalités) de déterminer le type de résidences à autoriser, ainsi que la densité d'occupation. Dans ces îlots, les usages complémentaires aux usages résidentiels (chemins d'accès, rues et autres services de desserte : aqueduc, égout, électricité, etc.) y sont aussi autorisés, même si ce n'est pas expressément mentionné au dispositif de la décision. À l'intérieur des 94 îlots de ce type, seules les normes relatives à l'usage résidentiel consignées au zonage municipal s'appliquent.

Le deuxième type représente des « îlots sans morcellement et vacants ». Dans les 7 îlots de ce type, l'aliénation de nouvelles unités foncières n'est pas autorisée. De plus, seules les unités foncières vacantes au 21 septembre 2011 et demeurées vacantes depuis cette date pourront accueillir une résidence.

Enfin, le troisième type représente des « îlots traversants ». Dans les deux îlots de ce type, tous les lots à former devront avoir un frontage minimal de 100 m sur le chemin public, de manière à limiter la densification résidentielle.

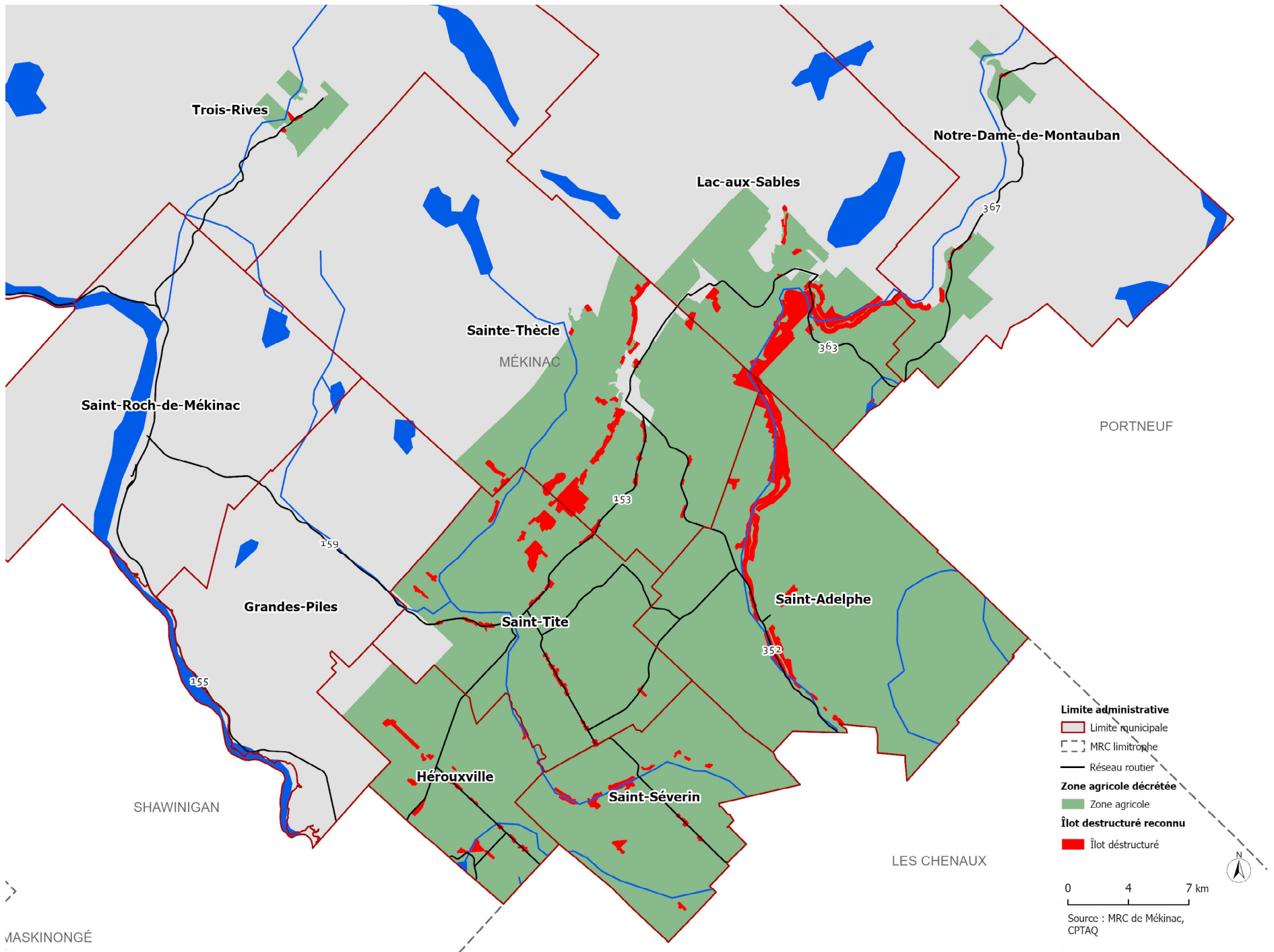
Les superficies touchées par les îlots déstructurés sont plus fortement représentées dans les municipalités de Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe et Sainte-Thècle. Il est à noter qu'une grande proportion des îlots présents dans la MRC se trouvent à proximité de milieux hydriques pour un usage résidentiel ou récréatif. De ce fait, la pression sur les milieux hydriques dans ces secteurs provient d'autres usages que l'agriculture. Dans ces milieux, la présence de résidences peut engendrer des problématiques de cohabitation avec les activités agricoles. Le tableau et la carte suivants répertorient l'ensemble des îlots sur le territoire.

Tableau 11 Îlots déstructurés et secteurs d'implantation d'unités résidentielles, 2023

Type d'îlot	Nombre	Superficies (ha)
Îlot avec morcellement (type 1)	100	1 492,9
Îlot sans morcellement et vacant (type 2)	7	193,0
Îlot traversant (type 3)	2	13,5
Sous-total	109	1 699,4
Secteur demande recevable	13	782,9
Total MRC de Mékinac	122	2 452,3

Source : MRC de Mékinac, 2023

Carte 6 Îlots destructurés



Friches agricoles

Une friche est généralement considérée comme une superficie agricole abandonnée où s'implante graduellement une végétation naturelle.

Les friches peuvent représenter une sous-utilisation économique des terres agricoles dans certaines circonstances. Par ailleurs, les friches rendent de nombreux services écologiques et abritent une importante richesse d'espèces fauniques et floristiques²³. Il peut donc être justifié de se questionner sur le fait de favoriser la remise en culture d'une terre comparativement à une augmentation de la productivité des terres présentement cultivées. Dans la MRC de Mékinac, un inventaire a été réalisé en 2022 afin d'estimer les superficies laissées en friches en fonction de leur potentiel de remise en culture. Au total, plus de 230 ha ont été répertoriés et classifiés selon leur potentiel de remise en culture (faible, moyen ou fort). Au Québec, il n'existe pas de classification uniforme et précise de l'état des friches. Dans le cadre de l'étude, elles ont été classifiées selon une analyse multicritère, par exemple en fonction de la couverture végétale existante, de la présence de contraintes à la culture, de l'accessibilité physique ou des propriétés du sol²⁴. La présence de grandes superficies laissées en friche sur le territoire d'une municipalité donne un indice sur l'état du marché des terres. Le stade du couvert végétal de la friche donne quant à lui un indice sur les possibilités d'aménagement et sur la nature des travaux nécessaires pour assurer un retour à la production.

- Herbacée : Ce type de friches correspond aux secteurs où plus de 50 % de la superficie est composée de plantes herbacées. Une friche herbacée peut représenter une source de nuisance pour les terres avoisinantes puisqu'elle contribue à la propagation de mauvaises herbes comme l'herbe à poux.
- Arbustive : Ce type de friches correspond aux secteurs où plus de 50 % de la superficie est composée d'arbustes et de végétaux semi-ligneux.
- Arborée : Ce type de friches correspond aux secteurs où plus de 50 % de la superficie est composée de végétaux ligneux.

Les données indiquent que les municipalités présentant les superficies les plus importantes sont Saint-Séverin (28 %), Lac-aux-Sables (16 %) et Sainte-Thècle (14 %) (tableau 12). La figure 3 propose la répartition des friches répertoriées selon leur potentiel, comme résultat d'une compilation multicritère. Pour donner suite à ces résultats, les propriétaires de friches à fort et à moyen potentiel de remise en culture ont été contactés par la MRC de Mékinac. De cet exercice, aucun maillage n'a encore été réalisé en raison de plusieurs motifs évoqués par les propriétaires : l'investissement important que représente la remise en culture, le manque de rentabilité, le manque d'affinité des propriétaires avec l'agriculture conventionnelle, le manque de demandes pour de petites superficies à cultiver, le manque d'intérêt de propriétaires pour l'agriculture, etc. À l'avenir, il serait intéressant de réfléchir à l'accompagnement dont pourraient bénéficier les propriétaires ayant un intérêt afin de faciliter la revalorisation des terres.

²³ Corridors écologiques. Les friches, [En ligne], <https://connectiviteecologique.com/milieus-ouverts> (consulté le 19 novembre 2024).

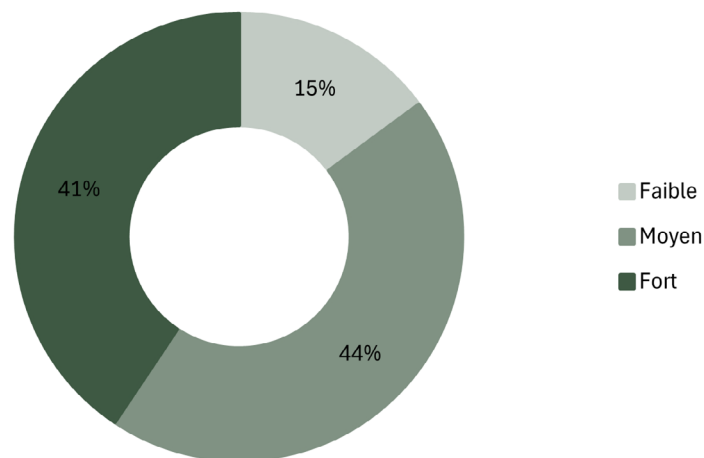
²⁴ MAPAQ. Étude et inventaire des friches agricoles dans la MRC de Mékinac, 2023.

Tableau 12 Répartition des friches par municipalité, 2023

Municipalité	Superficie totale (ha)	Répartition municipale (%)
Notre-Dame-de-Montauban	0,94	0,4
Lac-aux-Sables	37,74	16,31
Saint-Adelphe	27,11	11,71
Saint-Séverin	65,76	28,42
Saint-Tite	27,86	12,04
Hérouxville	18,50	7,99
Grandes-Piles	0	0
Sainte-Thècle	32,20	13,92
Trois-Rives	21,26	9,19
Saint-Roch-de-Mékinac	0	0
TNO	0	0
Total MRC de Mékinac	231,40	100

Source : MAPAQ, Étude et inventaire des friches agricoles dans la MRC de Mékinac, 2023.

Figure 3 Répartition des friches selon leur potentiel de remise en culture, 2023

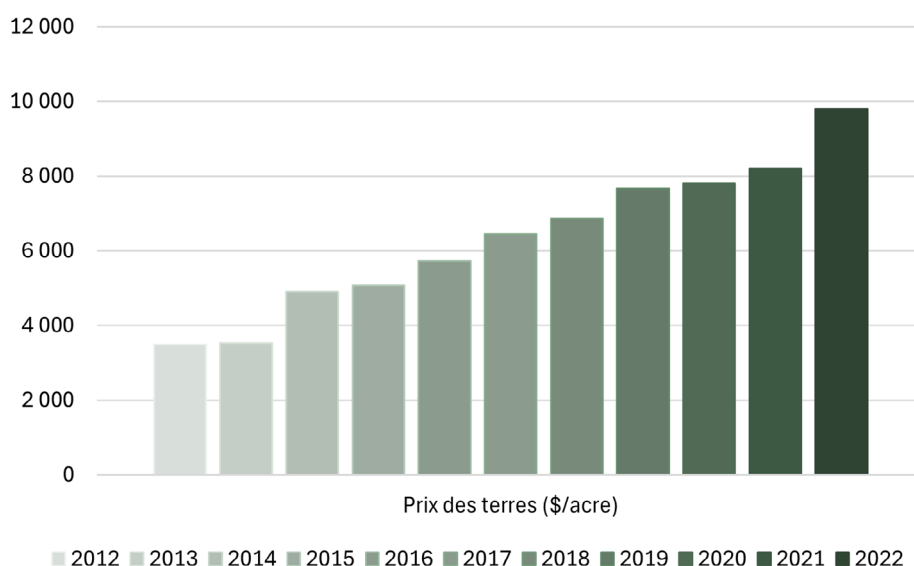


3.2 Valeur des terres agricoles et potentiel d'acquisition

Au Québec, la valeur des terres agricoles ne cesse de croître depuis la fin des années 80. Elle croit encore, par une augmentation de 7,3 % en 2020, de 10,0 % en 2021 puis de 11,0 % en 2022. En 2022, la région de Mauricie-Portneuf a connu la plus grande augmentation de la valeur de ses terres, soit de 19,2 %²⁵. Cette situation ne facilite pas l'accès aux terres pour les entreprises établies et la relève, qui se tournent de plus en plus vers la location. Dans Mékinac, la superficie de terres louées sur le total des terres exploitées s'établissait à 29 % en 2023, ce qui est légèrement plus faible que la proportion de terres louées pour la Mauricie (35 %) et légèrement plus faible que les résultats pour l'ensemble du Québec (32 %). En comparaison, la proportion de terres louées dans Mékinac était de 34 % en 2010²⁶.

La valeur moyenne des terres transigées en Mauricie pour 2022 était de 9 800 \$ l'acre, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne provinciale établie à 8 840 \$ l'acre²⁷. Le climat et la pédologie des sols expliquent que le prix des terres dans la MRC de Mékinac reste plus bas que dans d'autres MRC de la Mauricie. Un des attraits de la région de Mékinac pour la relève reste donc le prix relativement peu élevé des terres, comparativement à d'autres régions du Québec.

Figure 4 Évolution du prix des terres dans Mauricie-Portneuf, 2012-2022



Cependant, les terres ayant un bon potentiel agricole apparaissent rarement sur le marché : bien souvent, les transactions de terres se font de gré à gré et se déroulent rapidement. Les terres agricoles étant donc rarement affichées, il est souvent considéré qu'il n'existe que peu, voire pas de terres disponibles pour la relève souhaitant démarrer son entreprise ou pour une entreprise établie souhaitant prendre de l'expansion. Afin de pallier cette réalité, plusieurs régions comme la MRC de Mékinac ont adhéré au projet « ARTERRE » qui a mis en place un portail Web facilitant le transfert et le jumelage d'entreprises agricoles. La Mauricie a parallèlement mis en place le service d'accompagnement Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie, qui

25 FAC. Rapport Valeur des terres agricoles FAC, 2023, [En ligne], www.fcc-fac.ca/fr/savoir/services-economiques/rapport-valeur-des-terres-agricoles-de-fac (consulté le 11 juillet 2023).

26 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

27 FAC.

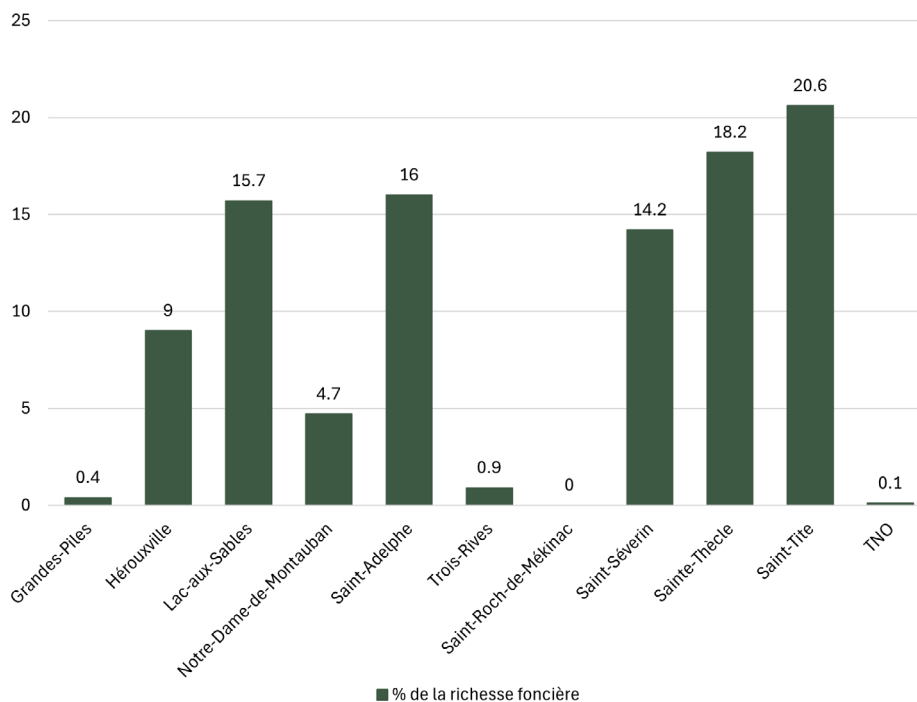
comprend un volet de rencontre avec les producteurs devant réfléchir à l'avenir de leur entreprise et un volet de banque de fermes, d'actifs et de stages en entrepreneuriat.

Entre 2015 et 2021, Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie a rencontré les propriétaires de 22 entreprises pour entamer une réflexion sur leur avenir. Le service a également accompagné une entreprise dans son plan de transfert et a effectué cinq maillages « ARTERRE » dans Mékinac. Au total, 15 % des producteurs agricoles de Mékinac ont été rencontrés par le service d'Avenir entre 2015 et 2021 (Rapport d'Avenir entreprises agricoles Mauricie, 2022).

Valeur foncière

Le total de l'évaluation foncière uniformisée pour la MRC de Mékinac en 2023 était de 3,9 milliards de dollars. La valeur attribuable aux activités agricoles s'élève à 241 millions de dollars²⁸, ce qui représente 6 % de la richesse foncière de la MRC. L'analyse des données compilées par le service d'évaluation de la MRC de Mékinac détermine que les plus grandes proportions de la richesse agricole de la MRC se trouvent dans les municipalités de Saint-Tite, de Sainte-Thècle, de Saint-Adelphe et de Lac-aux-Sables.

Figure 5 Répartition de la richesse foncière agricole, 2024



28 Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2024, MRC de Mékinac.

3.3 Portrait des activités et des productions

3.3.1 Portrait d'ensemble des activités agricoles

Nombre d'entreprises et répartition territoriale

Comme il a été présenté dans les sections précédentes, approximativement 9 % du territoire de la MRC se trouve en zone agricole permanente protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA). Dans les municipalités plus au sud (Saint-Tite, Saint-Séverin, Saint-Adelphe et Hérouxville), la zone agricole occupe pratiquement l'ensemble de la superficie du territoire municipal. Ce sont dans ces municipalités où l'on trouve également le plus grand nombre d'exploitations agricoles, comme en témoigne le tableau suivant.

Une diminution de 7,88 % du nombre d'exploitations agricoles a été enregistrée sur le territoire de la MRC entre 2004 et 2023, ce qui représente une diminution nette de 13 entreprises. Ces données sont comparables à celles de la Mauricie et de l'ensemble de la province, où une diminution du nombre de fermes est également observée.

Tableau 13 Nombre d'entreprises agricoles par municipalité, 2004-2023

Municipalité	Nombre d'entreprises agricoles		Portion du territoire en ZA (%)
	2004	2023	2023
Notre-Dame-de-Montauban	9	8	8,6
Lac-aux-Sables	10	11	20,5
Saint-Adelphe	28	29	98,3
Saint-Séverin	25	23	97,6
Saint-Tite	38	33	87,9
Hérouxville	22	13	85,5
Grandes-Piles	0	ns	0
Sainte-Thècle	30	31	37,9
Trois-Rives	ns	4	1,0
Saint-Roch-de-Mékinac	0	0	0
TNO	0	0	0
Total MRC de Mékinac	165	153	9,2
Total Mauricie	1111	957	6,8
Total Québec	29 877	28 075	4,7

ns : non significatif, donnée confidentielle

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

3.3.2 Superficie des entreprises

Dans Mékinac, la superficie moyenne des entreprises a quelque peu augmenté entre 2004 et 2023, passant de 131 ha à 140 ha. À titre comparatif, la superficie moyenne des entreprises du Québec est de 124 ha et celle de la Mauricie, de 127 ha.

La CPTAQ, dans son document de réflexion sur l'appréciation des demandes de morcellement de fermes, précise qu'une entité foncière appartenant à un seul tenant est considérée comme suffisante pour y pratiquer l'agriculture avec une superficie minimale de 100 ha. Dans Mékinac, la superficie des exploitations agricoles se répartit selon la figure 6 : 37 % des exploitations agricoles de Mékinac ont une superficie entre 70 et 200 ha. La majorité (41 %) des fermes sont de petite taille et disposent d'une superficie de moins de 70 ha.

Comme il est démontré dans le tableau 14, la majorité des fermes de plus de 200 ha sont réparties dans les municipalités de Saint-Tite, de Sainte-Thècle, de Saint-Adelphe et de Saint-Séverin, de même que la presque totalité des fermes de moins de 35 ha.

Figure 6 Superficies exploitées par les entreprises agricoles, 2023

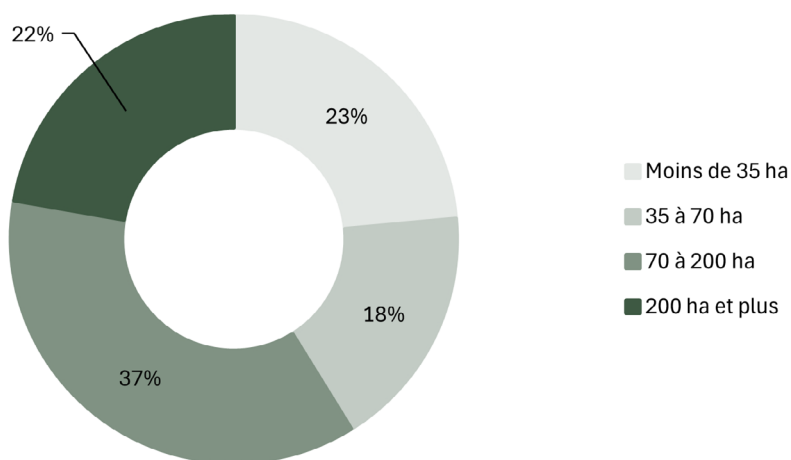


Tableau 14 Strates de superficie des exploitations agricoles par municipalité, 2023

Strate de superficie 2023	Moins de 10 ha	10 à < 20 ha	20 à < 35 ha	35 à < 70 ha	70 à < 200 ha	200 ha et plus	Total
Municipalités							
Notre-Dame-de-Montauban	ns		ns	ns	ns	ns	8
Lac-aux-Sables			ns	ns	8	ns	11
Saint-Adelphe	ns	ns	ns	ns	16	6	29
Saint-Séverin	ns	ns	ns	4	7	6	23
Saint-Tite	ns	ns	7	7	7	7	33
Hérouxville	ns	ns		4	ns		13
Grandes-Piles					ns		ns
Sainte-Thècle	ns		4	7	9	9	31
Trois-Rives				ns	ns		4
Saint-Roch-de-Mékinac							
TNO							
Total MRC de Mékinac	11	8	17	27	56	34	153
Total Mauricie	123	73	104	183	294	177	954

ns : non significatif, donnée confidentielle

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

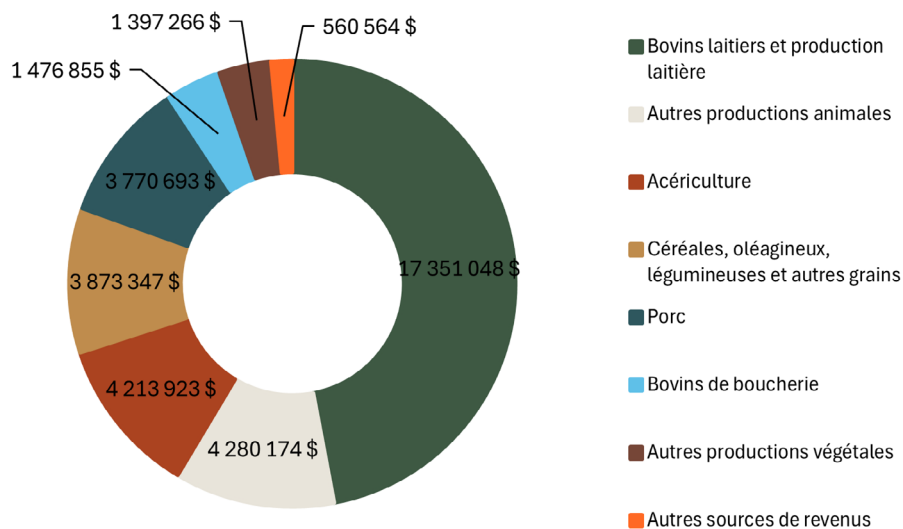
Revenus et capital agricole

En 2020, un emploi sur cinq était directement lié à l'agriculture dans Mékinac, excluant les emplois indirects, tels que les fournisseurs de machinerie, de semences et d'intrants ainsi que de services professionnels²⁹.

Le chiffre d'affaires lié à l'agriculture en 2023 atteignait pour sa part près de 37 millions de dollars, une augmentation de 1,75 % depuis 2017, ce qui est malheureusement inférieur à l'inflation rencontrée lors de cette période. Le revenu moyen par hectare cultivé était établi à 2 565 \$ en 2023, ce qui est moins élevé que celui de la Mauricie (3 964 \$) et que celui de l'ensemble du Québec (5 413 \$). Presque 34 % des entreprises génèrent des revenus supérieurs à 250 000 \$, alors que 50 % déclarent un revenu inférieur à 100 000 \$. Les revenus totaux sont les plus élevés dans les municipalités de Saint-Tite, de Saint-Adelphe, de Saint-Séverin et de Sainte-Thècle. Les revenus engendrés par les différentes productions sont pour leur part présentés dans la figure 7.

29 FUPAM. Agriculture Mékinac, 2020.

Figure 7 Revenus engendrés par type de production, 2023



Par ailleurs, le capital agricole total pour la MRC en 2021 s'élevait à près de 260 000 000 \$, soit 11 % du capital agricole de l'ensemble de la Mauricie. De ce total, 83 % correspondent à la valeur totale des terres et des bâtiments agricoles, 12 % à la valeur de la machinerie, les véhicules et les équipements et 5 % à la valeur du cheptel animal³⁰.

3.3.3 Productions animales

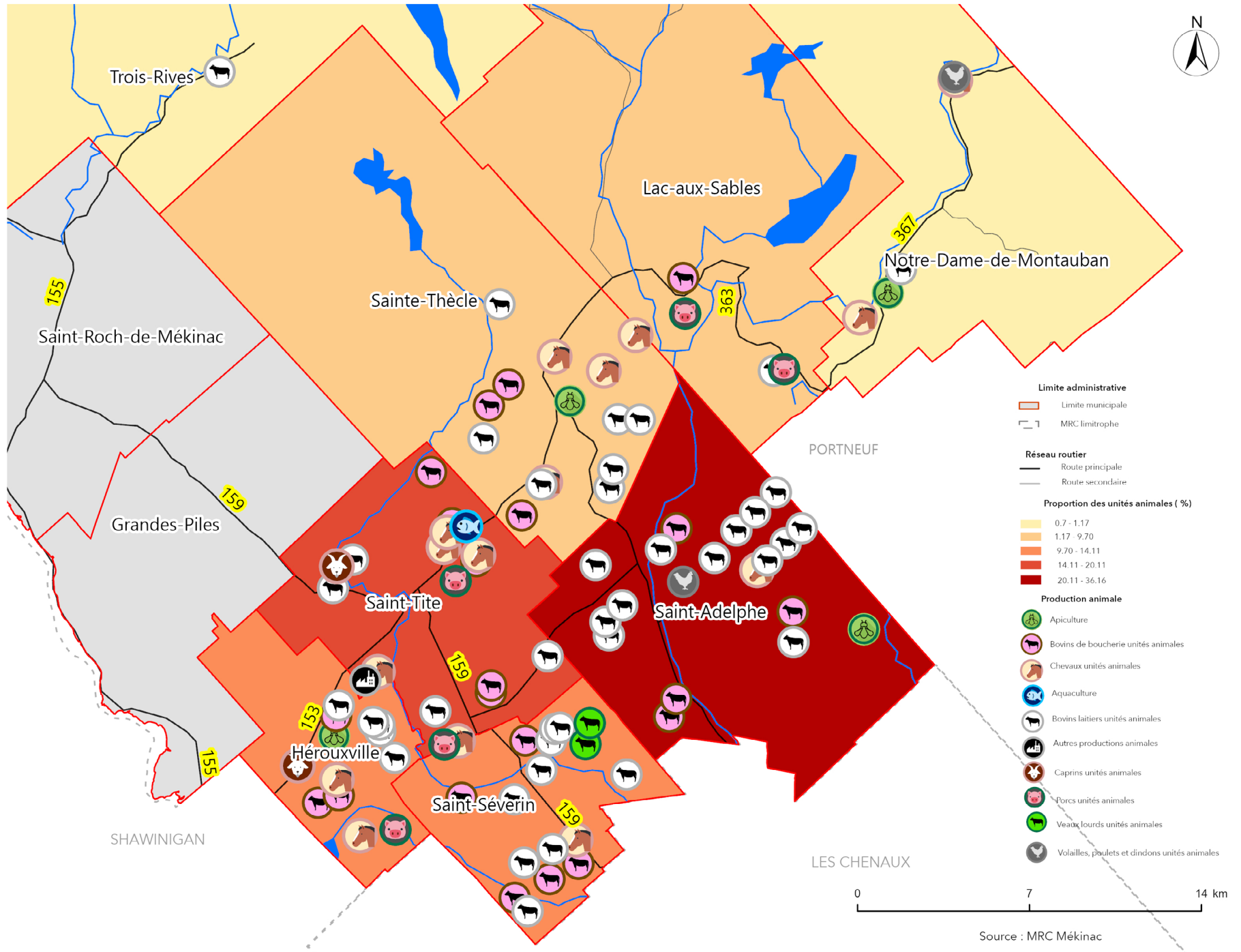
En 2023, la région de Mékinac comptait 69 entreprises ayant une production animale comme activité principale. De plus, le nombre d'unités animales était établi à plus de 8 160, soit approximativement 14 % de la production totale de la Mauricie. Entre 2004 et 2023, la région a connu une diminution de 45 entreprises ayant comme activité principale la production animale (-39 %) et une réduction de près de 1500 unités animales (-16 %). Cette diminution peut s'expliquer de plusieurs façons. Parmi les raisons, on dénote les difficultés financières, notamment en raison de la hausse du coût des intrants et des taux d'intérêt, le manque de relève, les faiblesses dans les marchés bovin et porcin, les lourdeurs administratives, le rachat par de plus grandes entreprises et l'augmentation de la valeur des terres.

Les revenus totaux tirés des productions animales ont toutefois connu une augmentation au cours de cette même période, malgré la baisse du nombre d'entreprises, passant de 23 900 000 \$ en 2004 à près de 26 800 000 \$ en 2023. Ce phénomène s'explique par l'amélioration de la productivité dans les entreprises ou l'augmentation de leur taille.

La carte suivante localise l'ensemble de ces entreprises sur le territoire et illustre la répartition des unités animales sur le territoire.

30 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0237-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2021.

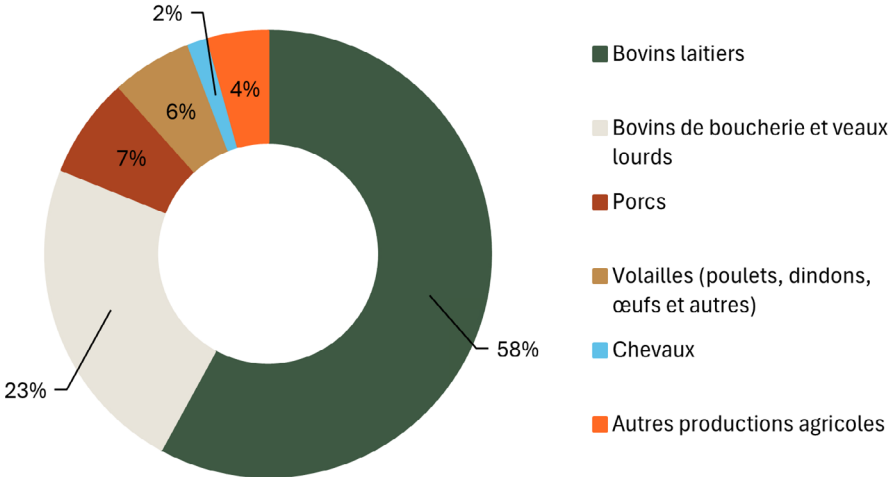
Carte 7 Localisation des entreprises en production animale



La municipalité de Saint-Adelphe concentre plus du tiers des unités animales de la MRC complète. Cependant, en matière de densité d'élevage par rapport à la superficie cultivée, les municipalités de la MRC présentent des résultats plus faibles que celles de la Mauricie, où la moyenne est établie à 0,66 unité animale par hectare cultivé. En effet, la densité moyenne pour la MRC s'établit à 0,57 unité animale par hectare cultivé. Les densités animales sont plus élevées à Saint-Adelphe (1,08), mais se situent en deçà de cette moyenne dans toutes les autres municipalités. Entre 2004 et 2023, des variations de cheptel assez significatives se sont produites et ont entraîné une diminution de plus de 18 % des unités animales sur le territoire.

Depuis quelques années, le secteur de la production de viande rencontre plusieurs difficultés : mauvaise santé financière, changements dans l'industrie de la transformation dont la fermeture d'abattoirs, fermeture du marché chinois, pandémie mondiale, pénurie de main-d'œuvre, hausse du prix des intrants, baisse du prix au producteur, etc. Le nombre d'entreprises porcines et bovines dans Mékinac a connu une diminution depuis 2004. Depuis 2014, les incertitudes concernant la gestion de l'offre dans le secteur laitier, en rapport avec les accords commerciaux internationaux, ont amené les producteurs à réfléchir sur l'avenir de leur entreprise. Plus précisément, en dix ans, le nombre de producteurs de lait dans la région de la Mauricie a diminué : entre 2012 et 2022, il y a eu une baisse de 96 fermes³¹. À l'échelle provinciale, certains producteurs ont décidé de vendre leur quota et leurs troupeaux pour se consacrer aux grandes cultures.

Figure 8 Répartition des exploitations en production animale, 2023



Parmi les entreprises enregistrées, plus de 80 % œuvraient dans la production laitière et la production de bovins de boucherie et de veaux lourds. Les autres productions ayant une plus grande importance sont la production de porcs et la production de volailles.

Les productions laitières et les productions de bovins de boucherie sont principalement localisées à Saint-Adelphe, à Saint-Séverin, à Saint-Tite et à Sainte-Thècle, alors que la production de porc se concentre à Lac-aux-Sables, à Hérouxville, à Saint-Tite et à Notre-Dame-de-Montauban. La production de volailles est pour sa part présente dans les municipalités de Saint-Adelphe et de Saint-Séverin. Le tableau suivant présente les données relatives au nombre et à la densité d'élevage pour chaque municipalité.

31 Les producteurs de lait de la Mauricie, Rapport annuel 2022.

Tableau 15 Nombre et densité d'unités animales par hectare cultivé, 2004-2023

Municipalité	Total (u.a)		Densités (u.a / ha)	
	2004	2023	2004	2023
Notre-Dame-de-Montauban	160	96	0,3	0,23
Lac-aux-Sables	1052	792	0,8	0,48
Saint-Adelphe	1578	2951	0,6	1,08
Saint-Séverin	1363	1152	0,5	0,46
Saint-Tite	2568	1641	0,9	0,56
Hérouxville	1511	914	1,1	0,63
Grandes-Piles	0	0	0	0
Sainte-Thècle	1374	558	0,6	0,22
Trois-Rives	86	57	0,4	0,48
Saint-Roch-de-Mékinac	0	0	0	0
TNO	0	0	0	0
Total MRC de Mékinac	9 692	8 161	0,70	0,57
Total Mauricie	85 660	58 850	0,99	0,66

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

Production laitière

La production laitière revêt une importance particulière pour la région de Mékinac, car plus de 25 % des exploitations agricoles déclarent cette production comme activité principale. En outre, les revenus tirés de cette production pour 2023 étaient établis à 17 351 048 \$, ce qui représente 47 % des revenus agricoles de la région. Cette production, par son statut particulier sous gestion de l'offre, fait en sorte que les entreprises doivent détenir un quota de production pour assurer la mise en marché de leur lait.

Le quota laitier consiste en une quantité de kilogrammes de matière grasse produite par jour. En 2016, des mesures ont été prises par les Producteurs de lait du Québec afin de fixer le prix provincial du quota à 24 000 \$ le kg/m.g./jour. Il est difficile pour les entreprises d'acheter de grands volumes de quotas en raison du système centralisé de vente, qui regroupe tous les volumes disponibles et gère la demande à l'échelle provinciale. Globalement, à l'échelle régionale, le volume de quotas a augmenté au cours des vingt dernières années³².

Les données des Producteurs de lait de la Mauricie pour Mékinac indiquent une diminution de 15 producteurs laitiers entre 2013 et 2023. En ce qui concerne les quotas, ceux-ci ont toutefois augmenté au cours de la même période, passant de 2 043 kg en 2013 à 2 470 kg en 2023. Un plus petit nombre d'entreprises possède finalement plus de quotas qu'avant.

³² Compilation des données annuelles du quota des Producteurs laitiers du Québec de 2003 à 2022 : www.lait.org/leconomie-du-lait/statistiques/.

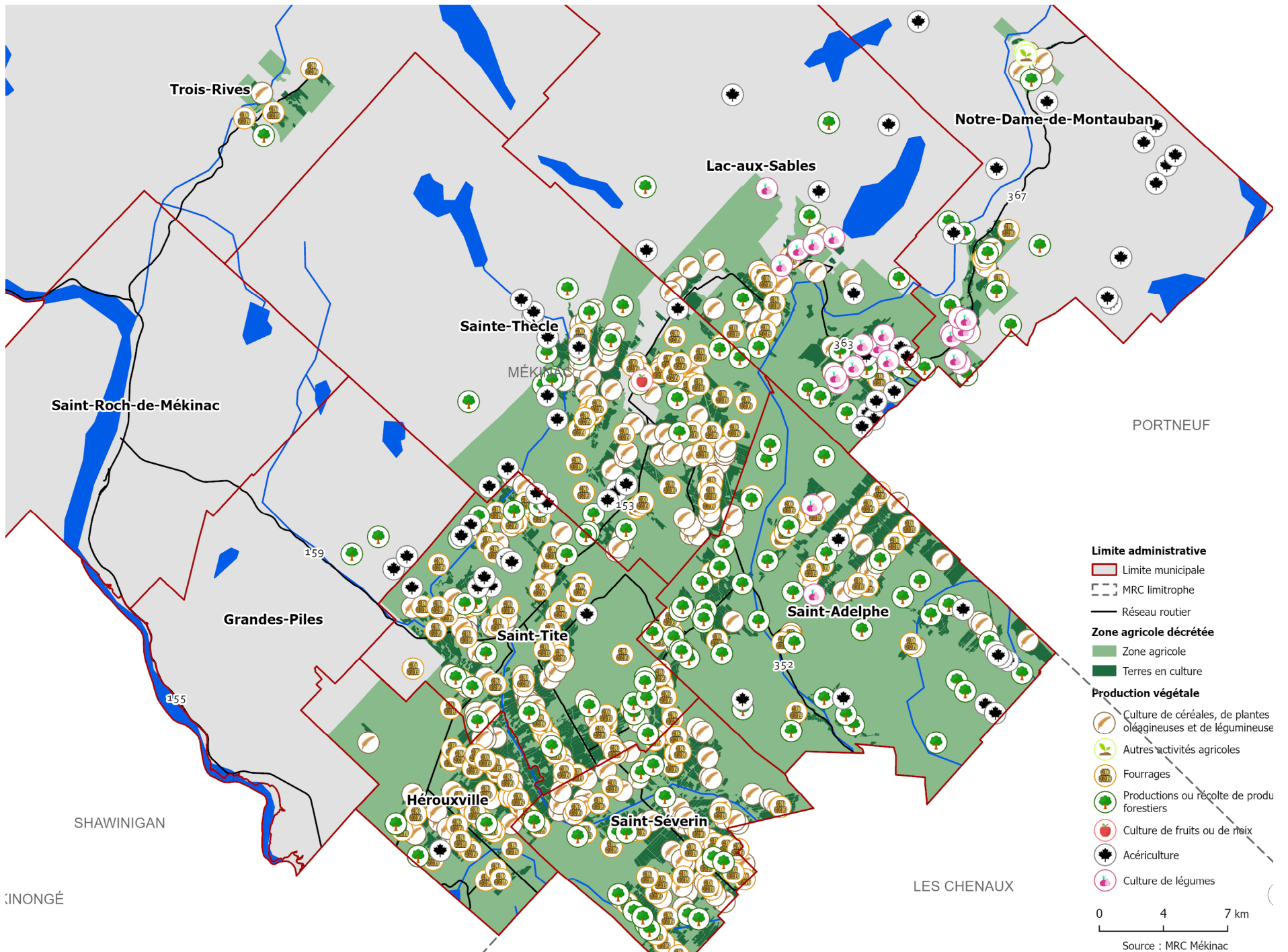
Production bovine

Les données du MAPAQ entre 2004 et 2023 indiquent que le nombre d'entreprises déclarant la production bovine comme activité principale est passé de 32 en 2004 à 16 en 2023 sur le territoire de la MRC de Mékinac. On observe également une diminution du nombre d'unités animales de 2 742 têtes à 1 378 têtes durant cette même période. Cette diminution peut s'expliquer par le contexte économique difficile de cette production. Elle peut également être attribuable aux hausses du prix des intrants des dernières années et à la suite de la pandémie, qui ont entraîné des cessations d'activités ou des abandons de la production. De plus, selon la Financière agricole du Québec, 10 clients ont été assurés dans les productions bovines pour la période 2022-2023.

3.3.4 Productions végétales

La région de Mékinac comptait 54 entreprises ayant une production végétale comme production principale en 2010. Puis, leur nombre a atteint 81 entreprises en 2023, ce qui représente une hausse de 50 % entre 2010 et 2023. Les revenus totaux tirés de ce type de production ont connu une augmentation de 100 % au cours de cette même période. En effet, les revenus des productions végétales sont passés de 4 740 000 \$ en 2010 à 9 484 536 \$ en 2023. Au total, les revenus dans Mékinac pour 2023 correspondent à environ 8 % des revenus des productions végétales de l'ensemble de la Mauricie. La carte suivante localise l'ensemble des entreprises de production végétale pour 2023, de même que l'ensemble des terres en cultures répertoriées par la Financière agricole du Québec en 2023.

Carte 8 Localisation des entreprises en production végétale et terres cultivées



Presque 29 000 ha étaient cultivés dans Mékinac en 2023, incluant l'acériculture, ce qui correspond à 61 % de la superficie de la zone agricole. De ce nombre, les productions de céréales et protéagineux (59 %) et les productions fourragères (33 %) dominaient largement. La plus grande proportion de la production en céréales et protéagineux est réalisée dans les municipalités de Saint-Adelphe, de Sainte-Thècle, de Saint-Séverin et de Saint-Tite. En ce qui concerne les fourrages, ils sont majoritairement produits à Saint-Tite, à Saint-Séverin, à Saint-Adelphe, à Hérouxville et à Sainte-Thècle³³. La figure 9 présente la répartition des superficies destinées à la production végétale sur le territoire.

Figure 9 Répartition des superficies en production végétale, 2023

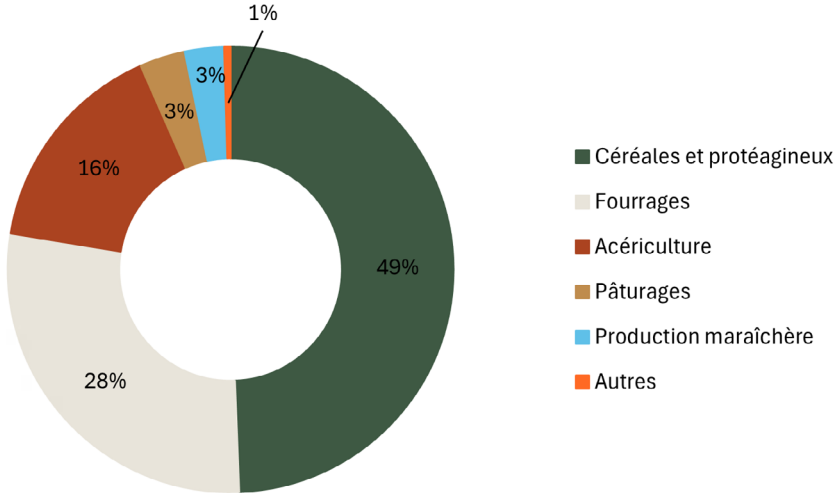
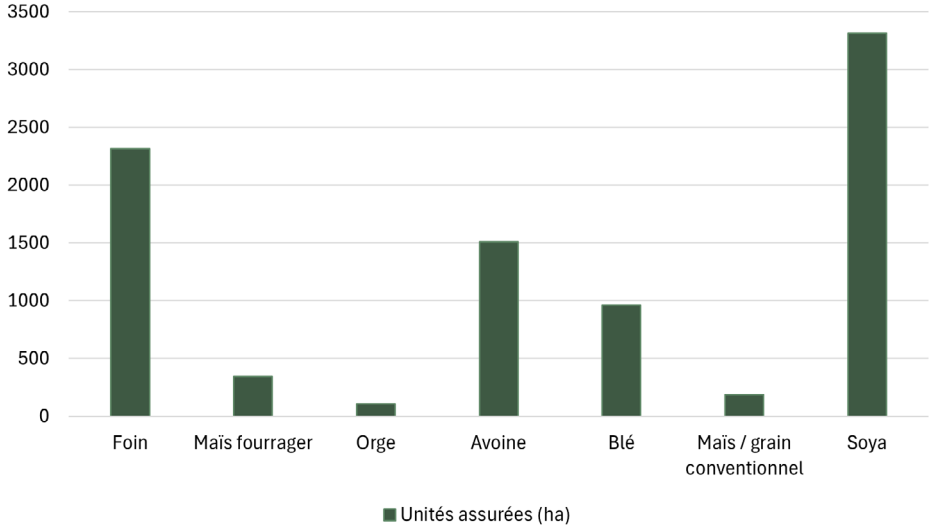


Figure 10 Cultures assurées dans Mékinac à la Financière agricole du Québec, 2022-2023

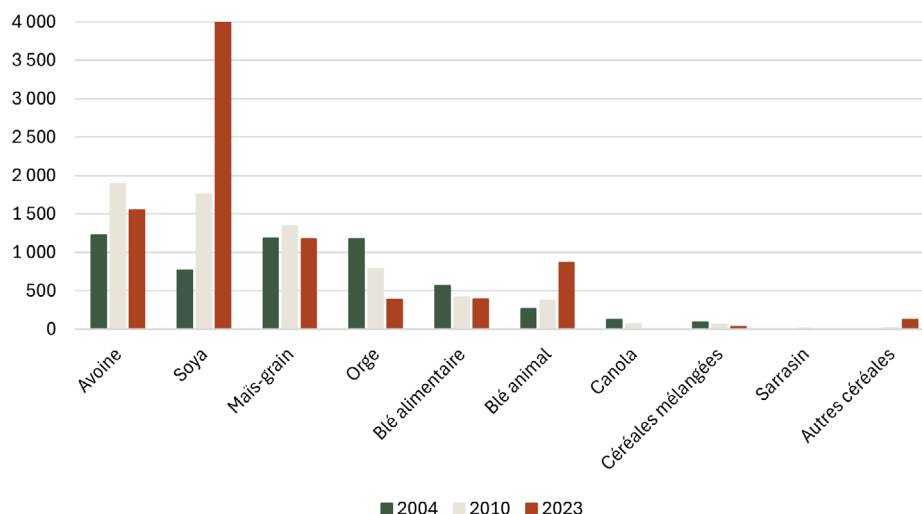


33 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

Grandes cultures

Les principales productions en grandes cultures pour Mékinac ont connu une augmentation de 3171 ha entre 2004 et 2023, passant de 5 414 à 8 586 ha. Au total, elles représentent 14 % des superficies exploitées à cet effet en Mauricie. La figure 11 illustre leur évolution pour cette période par type de production.

Figure 11 Les principales productions en grandes cultures dans la MRC de Mékinac, 2023



On peut constater une hausse considérable des superficies consacrées à la production de soya et au blé pour l'alimentation animale en 2023. Les superficies consacrées à l'orge, à l'avoine, au blé (pour l'alimentation humaine) et au canola ont pour leur part subi une diminution.

Production maraîchère et fruitière

Très peu de superficies sont consacrées aux productions maraîchères et fruitières, principalement en raison du climat et de la courte période de production estivale. En 2023, seulement huit entreprises déclaraient ces types de production comme activité principale. Un total de 493,5 ha étaient cultivés en production maraîchère, plus particulièrement à Lac-aux-Sables et à Notre-Dame-de-Montauban. Seulement 3,58 ha étaient consacrés à la production fruitière, principalement à Sainte-Thècle. Ces productions représentent 8 % de celles de l'ensemble de la Mauricie. En 2020, 80 % de la production maraîchère était liée à la culture de la pomme de terre et 16,6 % à la production de légumes de transformation, le reste étant consacré à la production de légumes variés sur de petites superficies. La production fruitière est pour sa part principalement liée aux raisins (47,8 %), même si cette production demeure faible.

Acériculture

Plus de 2 700 ha sont exploités à des fins acéricoles sur le territoire de la MRC, soit presque 60 % de la superficie pour l'ensemble de la Mauricie. Le Recensement de l'agriculture de Statistique Canada a relevé 315 791 entailles d'érables et 44 producteurs pour la culture et l'exploitation d'érablières à des fins acéricoles dans la MRC en 2021³⁴. Les données du MAPAQ pour 2023 relèvent quant à elles 346 982 entailles et 43 producteurs. Parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles, Sainte-Thècle, Notre-Dame-de-Montauban,

34 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0362-01 Entailles d'érables, Recensement de l'agriculture, 2021.

Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe et Saint-Tite possèdent la majorité des entailles du territoire. Le tableau 16 présente les détails.

Tableau 16 Entailles d'érables par municipalité, 2023

Municipalité	Nombre d'entailles	Nombre d'exploitations déclarantes	Superficie exploitée (ha)
Lac-aux-Sables	68 586	11	422,9
Saint-Adelphe	42 937	7	317,14
Saint-Séverin	2 100	ns	8
Saint-Tite	37 512	7	326,67
Hérouxville	1 200	ns	4,31
Sainte-Thècle	88 894	8	530,77
Grandes-Piles	3 600	ns	69,42
Notre-Dame-de-Montauban	78 653	8	924,65
Trois-Rives	17 000	ns	86,4
Lac-Normand	6 500	ns	57,15
Total MRC de Mékinac	346 982	43	2 747,41
Total Mauricie	622 170	92	4 634,05

ns : non significatif, donnée confidentielle

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

Dans Mékinac, une étude avait été réalisée en 2015 afin de localiser la production et définir le potentiel de production acéricole dans la région. Au total, 386 ha ont ainsi été identifiés, dont 307 ha correspondaient aux érablières acéricoles sur territoire forestier et 79 au potentiel établi. Le potentiel acéricole identifié est principalement localisé sur les terres publiques des municipalités de Sainte-Thècle et de Trois-Rives.

Dans son Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de 2017, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) a ciblé comme objectif de favoriser la mise en valeur des érablières à potentiel acéricole sur terre privée. Pour ce faire, l'AMFM souhaite mettre en action :

- L'intégration de la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières et de leur potentiel acéricole ;
- L'établissement d'un portrait réel de l'état de santé des érablières et leur potentiel acéricole ;
- Le soutien à la réglementation applicable aux sites à potentiel acéricole³⁵.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. Ce plan a pour objectif d'encadrer, à

35 AMFM. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie 2017 Tome 3, [En ligne], Documentation - AMFM (agence-mauricie.qc.ca) (consulté le 6 août 2024).

l'échelle provinciale et de manière cohérente, le développement de l'acériculture en forêt publique. En 2023, les Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie (PPAM) ont uni leurs voix à celles des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) afin que le Ministère reconnaisse l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec, en lui demandant de favoriser les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme, qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture tout en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce, dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois. Le 15 février 2023, le Conseil des maires de la MRC de Mékinac a adopté une résolution afin d'appuyer la démarche des PPAQ.

Agriculture biologique

Selon le MAPAQ, l'agriculture biologique permet la production et la transformation d'aliments axés sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels. Les techniques utilisées excluent notamment le recours aux engrais chimiques de synthèse et aux pesticides, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux antibiotiques et hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation de synthèse. Elles favorisent également le bien-être des animaux, l'utilisation de ressources renouvelables, l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols et le recyclage³⁶. Par exemple, selon les statistiques des Producteurs de grains du Québec, les grains biologiques représentent une occasion d'affaires très intéressante avec un potentiel de profit supérieur à celui des grains conventionnels³⁷.

Le marché biologique est en pleine expansion au Québec. À titre d'exemple, à l'échelle provinciale, 1 246 entreprises détenaient la certification biologique en 2017, comparativement à 2 035 entreprises en 2023. En 2010, 7 entreprises avaient une production biologique certifiée dans la MRC de Mékinac. Par ailleurs, en 2023, le Portail Bio Québec indiquait que la MRC de Mékinac hébergeait 20 entreprises certifiées biologiques³⁸. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, un peu plus de 53 % des superficies cultivées en régie biologique sont liées à la production acéricole, 22 % pour les autres superficies, 19 % pour les céréales, 5 % pour les fourrages et 0,6 % pour les légumes. Le tableau 17 présente l'évolution de la certification biologique des entreprises agricoles dans Mékinac.

36 MAPAQ. Agriculture biologique, [En ligne], www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-biologique (consulté le 2 novembre 2023).

37 PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC. Espace producteurs, [En ligne], www.pgq.ca/mise-en-marche/service-dinformation-sur-les-marches/ (consulté le 2 novembre 2023).

38 PORTAIL BIO QUÉBEC. Entreprises ayant des produits certifiés, [En ligne], www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=04 (consulté le 2 novembre 2023).

Tableau 17 Évolution des entreprises certifiées biologiques, 2010-2023

Catégorie de production	Superficie exploitée (ha)		
	2010	2017	2023
Acériculture	817,41	838,21	836,19
Céréales, oléagineux et autres grains	46,6	263	297,7
Autres superficies	277,05	363,39	346,92
Fourrages	24	28,9	79,9
Cultures abritées	0,02	0,07	0,1
Fruits	0,03	0,41	0,91
Légumes	1,81	0,02	9,14
Total MRC de Mékinac	1 166,95	1 500,03	1 570,86
Total Mauricie	4 968,56	6 328,08	6 045,72

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

3.3.5 Productions émergentes ou à potentiel dans la région

La région de Mékinac présente de nombreuses productions atypiques ou en croissance ayant un potentiel majeur de mise en valeur pour la région. Plusieurs secteurs d'activité représentent des opportunités dans Mékinac, notamment la production de noix, de petits fruits, de fromage, de foin de commerce et de produits forestiers non ligneux.

Asclépiade ou soyer du Québec

Longtemps considérée comme une plante nuisible, l'asclépiade a souvent été « malmenée » par les producteurs agricoles. Or, depuis plusieurs années, certains producteurs de la région tentent de redonner ses lettres de noblesse à cette plante surprenante, qu'on retrouve un peu partout sur le bord des autoroutes québécoises. Elle présente de nombreux bienfaits et usages pour l'être humain. En effet, sa soie, contenue dans le follicule lorsque la plante arrive à maturité, permet la fabrication d'une fibre que l'on peut utiliser pour l'isolation thermique et acoustique, la confection de vêtements ou encore la production de boudins absorbants (utilisés en cas de déversement pétrolier). L'asclépiade offre également l'opportunité de mettre en valeur les terres agricoles jugées plus marginales ou en friche sur le territoire.

Selon les informations de la coopérative Monark, deux producteurs enregistraient des récoltes d'asclépiade dans la MRC de Mékinac en 2022, totalisant environ 20 ha, dans la municipalité de Saint-Adelphe. La coopérative Monark agit comme facilitateur en offrant des ressources (récolte, mise en marché), de l'équipement et une expertise aux producteurs et aux aspirants producteurs d'asclépiade à travers la province. En 2023, les agriculteurs membres de la coopérative Monark cultivaient plus de 300 ha d'asclépiade dans plusieurs régions du Québec³⁹. Les superficies cultivées dans la MRC ont considérablement diminué, notamment en

39 Correspondance Coopérative Monark, février 2024.

raison de l'infestation par des insectes ravageurs, de la difficulté de la récolte et de la fermeture de l'usine de transformation.

Légumes de transformation sur grande surface

Une étude menée par la Direction régionale de la Mauricie du MAPAQ a permis de quantifier et de localiser le potentiel maraîcher sur grande surface dans la MRC de Mékinac à l'aide d'une analyse multicritère. Parmi les critères considérés, on trouve notamment le potentiel des séries de sol, l'accès à l'eau pour l'irrigation, la pente, la superficie et la proximité du centre potentiel de transformation. Les résultats mettent en lumière le très fort potentiel des sols de la MRC pour ce type de culture, se mesurant en milliers d'hectares. De plus, les résultats évaluent approximativement le nombre d'hectares auxquels aurait accès une installation de transformation si elle se situait dans une municipalité donnée.

Apiculture

Dans les dernières années, les activités de la filière apicole ont progressé dans la MRC de Mékinac. En 2023, cinq entreprises apicoles enregistraient des revenus dans la production, totalisant 1 357 ruches. Durant cette année, plus de la moitié des ruches de la Mauricie se trouvaient dans Mékinac. L'évolution de l'apiculture dans Mékinac est présentée au tableau 18.

Tableau 18 Évolution de l'apiculture dans la MRC de Mékinac, 2010-2024

Apiculture	Quantité		
	2010	2017	2024
Nombre d'entreprises			
Mékinac	ns	ns	ns
Mauricie	11	8	11
Nombre de ruches			
Mékinac	269	1 401	1 286
Mauricie	1 607	2 089	2 254
Production annuelle estimée de miel (kg)			
Mékinac	4 000	7 000	10 016
Mauricie	36 854	22 465	26 721
Revenus (\$)			
Total MRC de Mékinac	n/d	120 495	372 875
Total Mauricie	n/d	432 422	884 951

n/d : non disponible

ns : non significatif, donnée confidentielle

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2024-06).

Champignons et comestibles forestiers

La coordination de la Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie fait la promotion active du potentiel de développement socio-économique des champignons et comestibles forestiers. Son rôle est d'initier et stimuler les échanges entre les différents intervenants pour structurer la mise en valeur de la ressource dans la région. Le développement de cette filière résulte d'une vaste étude réalisée en 2009-2010 par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) sur le potentiel des produits forestiers non ligneux (PFNL). Dans les dernières années, les activités de la filière ont permis la réalisation de plusieurs projets, dont le développement de formations, la tenue d'événements mettant en valeur les comestibles forestiers sur le territoire, des projets de recherche, notamment en partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et la publication d'un guide sur la qualité, la salubrité, la sécurité et la traçabilité des champignons du Québec.

La région de Mékinac étant essentiellement composée de forêts de tenure publique et privée, la production de champignons forestiers et de produits forestiers non ligneux représente une avenue intéressante pour son développement. La Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie relève la nécessité de développer le potentiel évident de Mékinac comme région de cueillette. Actuellement, deux entreprises sont recensées pour la cueillette de comestibles forestiers, et un guide mycologue certifié propose ses services dans Mékinac. De plus, l'événement MYCO – Rendez-vous de la gastronomie forestière a permis de mettre en valeur plusieurs entreprises agricoles et restaurateurs de la région de Mékinac depuis sa création.

Le Plan quinquennal 2024-2029 de La Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie présente 59 actions visant à favoriser le développement et la mise en valeur du secteur, réparties en cinq axes : mise en marché et approvisionnement, mycotourisme et gastronomie forestière, recherche et développement ainsi que spécialisation de la main-d'œuvre et transfert de connaissances.

Par le biais des actions proposées dans son PPMV, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes souhaite favoriser la diversification des activités et la mise en valeur des autres ressources du milieu forestier par :

- L'intégration d'un volet produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier ;
- L'exploration du potentiel multiressource du territoire privé mauricien ;
- Le réseautage et le maillage des intervenants impliqués dans des projets de recherche, d'essai et d'expérimentation⁴⁰.

40 AMFM. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie 2017 Tome 3, [En ligne], Documentation - AMFM (agence-mauricie.qc.ca) (consulté le 6 août 2024).

4. Portrait forestier



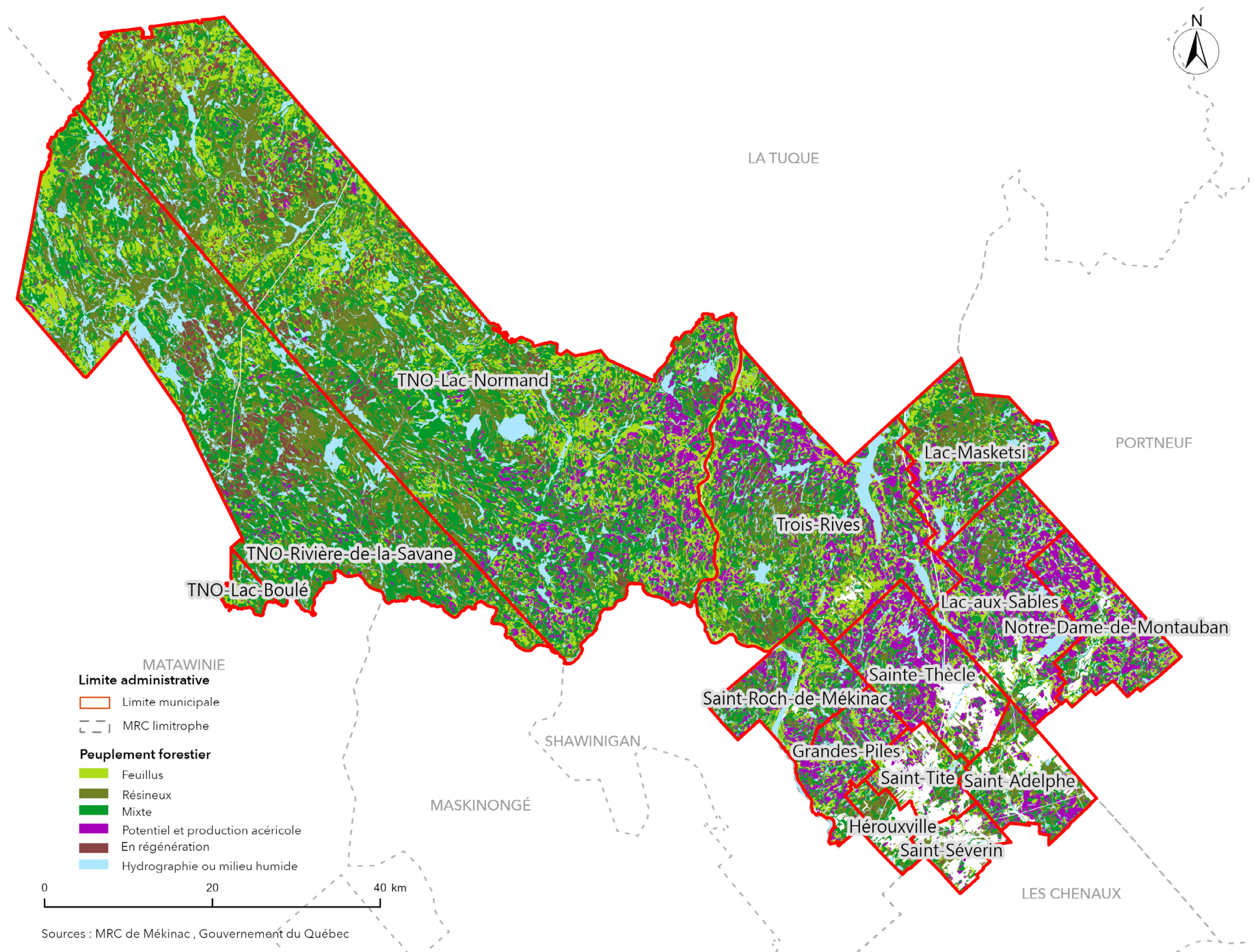
4.1 Portrait des activités forestières traditionnelles

La forêt de la MRC de Mékinac s'étale sur trois sous-domaines bioclimatiques. La partie est de la MRC est caractérisée par le domaine de l'érablière à bouleau jaune tandis que la partie ouest est recouverte par le domaine de la sapinière à bouleau jaune. Finalement, la pointe sud de la MRC est occupée par le domaine de l'érablière à tilleul.

Selon le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac (2008), les forêts publiques et privées couvrent 5 178 km², soit 93 % de son territoire.

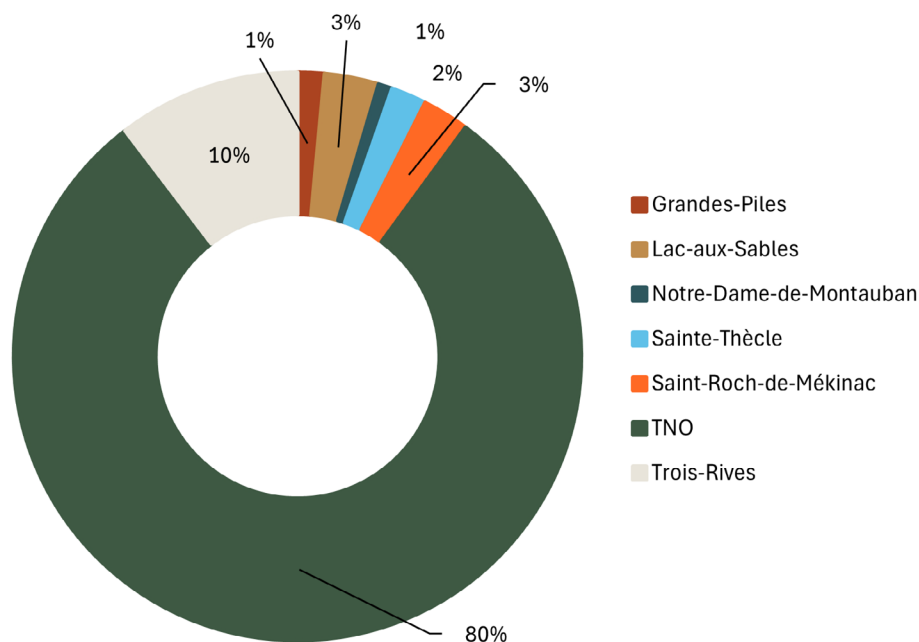
Dans Mékinac, le portrait forestier établit que 50 % de la forêt est occupé par un couvert mixte, alors que le reste se répartit entre les résineux (23 %) et les feuillus (20 %). La situation plus méridionale de la MRC par rapport à l'ensemble de la Mauricie fait en sorte que le couvert forestier de Mékinac compte une plus faible proportion de couverts résineux. La carte 8 illustre l'importance du couvert forestier de l'ensemble de la région.

Carte 9 Superficie du couvert forestier dans la MRC de Mékinac



La forêt publique se situe principalement sur les territoires non organisés (TNO) ainsi que sur six municipalités de la MRC (figure 12).

Figure 12 Répartition de la superficie des forêts publiques dans la MRC de Mékinac, 2023



La forêt publique se situe au sein de deux unités d'aménagement forestier : UA 041-51 et UA 043-52. Ces unités recouvrent respectivement un territoire d'environ 3 558 km² et 119 km² de la MRC de Mékinac. Selon le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de Mékinac élaboré en 2015, les forêts publiques de l'UA 041-51 sont principalement caractérisées par des résineux à feuillus (27 %), les feuillus tolérants à résineux (15 %), les bétulaies blanches à résineux (15 %) et les feuillus tolérants (15 %). Il y a présence de grands groupes d'érablières rouges, de pinèdes blanches et de cédrières. Pour leur part, les peuplements les plus présents dans l'UA 043-52 sont les bétulaies blanches à résineux (23 %), les pessières (20 %), les résineux à feuillus (18 %), les peupleraies à résineux (13 %) et, dans une moindre mesure, les pinèdes grises (9 %)⁴¹.

Les forêts privées occupent près de 1 115 km² soit 20 % de la superficie totale de la MRC⁴². De ce nombre, environ 37 % appartiennent à 276 producteurs reconnus sur le territoire de la MRC⁴³. L'ensemble de ces producteurs ont enregistré 1 492 lots totalisant 40 866 ha, dont 37 018 ha sont à vocation forestière. Toutefois, ces lots ne sont pas nécessairement tous localisés dans la MRC de Mékinac. Le tableau suivant présente la répartition des producteurs au sein de la MRC.

41 MFFP. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2013-2018. Mauricie - Unité d'aménagement 041-51 par Direction des opérations intégrées de la Mauricie et du Centre-du-Québec, [En ligne], www.numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2752363 (consulté en 2016).

42 MRC de Mékinac. Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac, [En ligne], www.mrcmekinac.com/app/uploads/2024/03/SAR3-reduit_2.pdf (consulté en 2016).

43 Données du mois d'avril 2023 de l'AMFM.

Tableau 19 Répartition des producteurs forestiers privés par municipalités, 2023

Ville	Nombre de producteurs (un)	Nombre de lots (un)	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	Superficie forestière/ superficie totale (%)
Notre-Dame-de-Montauban	32	173	3 993	3 801	23,1
Lac-aux-Sables	48	184	5 985	5 479	20,5
Saint-Adelphe	52	239	6 023	4 602	33,5
Saint-Séverin	25	85	1 187	1 003	16,3
Saint-Tite	41	127	2 040	1 562	17,1
Hérouxville	26	156	1 751	1 496	28,7
Grandes-Piles	10	91	2 272	2 141	18,7
Saint-Roch-de-Mékinac	9	92	1 958	1 884	13,3
Sainte-Thècle	53	150	3 069	2 705	12,8
Trois-Rives	27	138	11 169	11 009	18,5
TNO	12	67	1 467	1 407	0,42
Total MRC de Mékinac	335	1 502	40 914	37 089	7,2

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, 2023

Les terrains forestiers productifs sont ceux qui produisent ou peuvent produire un volume ligneux suffisant pour justifier une exploitation dans un laps de temps inférieur à 120 ans⁴⁴. Un terrain forestier est considéré comme productif lorsqu'il produit au moins 30 m³ de matière ligneuse pour chaque hectare⁴⁵. Le potentiel de la région est donc très important. En effet, le portrait forestier de la région réalisé en 2004 indique que plus de 80 % du territoire est identifié comme territoire forestier productif⁴⁶.

Pour Mékinac, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie établit à 3,19 millions de dollars la valeur du bois mis en marché pour 2023. Le volume de bois récolté (en m³ solide) correspond à 15 970 pour les feuillus et à 24 340 pour les résineux⁴⁷.

44 Services publics et Approvisionnement Canada, TERMIUM Plus, banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada, 2024.

45 MER. Normes d'inventaire forestier 1984, [En ligne], www.mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/inventaire/norme_inventaire_forestier_2e_inventaire.pdf (consulté le 7 mars 2024).

46 MRNFP. Portrait forestier de la région de la Mauricie (04), Avril 2024, [En ligne], www.voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000517853 (consulté le 7 mars 2024).

47 Extrait des données du SPBM, 7 mars 2023.

Le quatrième inventaire décennal du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) identifie 1176 ha de friches d'intérêt forestier non régénérées dans la MRC de Mékinac. Il est à noter que 20 % des friches identifiées à l'échelle de la Mauricie se situent dans la MRC de Mékinac⁴⁸.

Quatre unités de première transformation du bois, regroupant un total environ 200 employés, sont actives dans la MRC. Les activités sont le sciage de résineux (Saint-Roch-de-Mékinac), le sciage de résineux et feuillus (Sainte Thècle), le sciage/rabotage de produits séchés (Saint-Séverin) et la production de charbon de bois (Saint Tite)⁴⁹.

4.2 Autres activités forestières

4.2.1 Produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont définis comme l'ensemble des végétaux et champignons et leurs sous-produits, autres que le bois d'œuvre, qui sont transformés ou consommés. Les PFNL sont généralement des ressources forestières secondaires méconnues, mais qui possèdent une valeur économique et sociale intéressante.

Les PFNL sont classés en quatre grands groupes :

- Les produits alimentaires (petits fruits, champignons, plantes sauvages, produits de l'érable, noix, etc.);
- Les produits ornementaux (couronnes de Noël, vocation décorative ou artistique, etc.);
- Les produits de santé naturels et les aliments fonctionnels (plantes médicinales : ginseng, hydraste, sanguinaire, etc.);
- Les produits aromatiques (huiles essentielles, parfums, cosmétiques, etc.).

Dans Mékinac, l'exploitation des produits forestiers non ligneux repose principalement sur la production acéricole et le projet de développement de la production mycologique. Il est à noter que, selon la Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie, Mékinac est un territoire de cueillette à très fort potentiel. La MRC compte actuellement deux entreprises certifiées pour la cueillette et un guide mycologue certifié⁵⁰.

48 AMFM. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie 2017 Tome 2, [En ligne], Documentation - AMFM (agence-mauricie.qc.ca) (consulté le 6 août 2024).

49 MELCCFP. Index des usines de la Mauricie (04), [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/LI_usines04_Mauricie_MRNF.pdf (consulté le 11 mars 2024).

50 La Filière. Mycotourisme et cie, [En ligne], Rencontrez nos guides mycologues - La Filière Mauricie (consulté le 20 novembre 2024).

4.2.2 Agroforesterie

L'agroforesterie est un mode d'utilisation des terres agricoles qui associe les arbres aux cultures ou à la production animale. Cette pratique permet la modification de l'interaction biologique et physique entre les cultures et l'élevage pour améliorer le potentiel de rendement des terres. De nombreux avantages découlent des pratiques agroforestières, comme la résilience face au manque d'eau, la protection contre les ennemis des cultures, la protection contre le gel, la séquestration du gaz carbonique atmosphérique, la protection des sols contre l'érosion, la réduction du stress thermique lié à la chaleur, la protection contre le vent et l'augmentation de la biodiversité⁵¹.

Agriclimat détermine les systèmes agroforestiers les plus connus. Parmi ceux-ci se trouvent :

La haie brise-vent ou brise-odeurs

- Augmente le nombre d'unités thermiques au champ
- Améliore le rendement des cultures
- Minimise le risque de verse des cultures
- Réduit l'érosion éolienne
- Diminue la dérive des pesticides
- Diminue les odeurs, les coûts de chauffage et de déneigement
- Optimise la climatisation naturelle des bâtiments

La bande riveraine agroforestière

- Atténue les problèmes d'érosion
- Réduit la pollution diffuse des intrants
- Optimise la rétention des sédiments
- Minimise le réchauffement de la température de l'eau
- Augmente la qualité de l'eau

Le système agroforestier intraparcélaire

- Augmente la fertilité du sol
- Accroît la productivité
- Favorise le recyclage des intrants par les arbres et la diminution de l'érosion
- Favorise la biomasse microbienne et les invertébrés

Le système sylvopastoral

- Limite le stress thermique des animaux en périodes de canicule
- Réduit les pertes de chaleur des animaux en hiver

51 AGRICLIMAT. Avantages de l'agroforesterie en contexte de changements climatiques, [En ligne], www.agriclimat.ca/wp-content/uploads/2023/08/Codron-Coliastro_2022_Agroforesterie_V3.pdf (consulté le 7 mars 2023).

L'ensemble des activités agroforestières favorise également l'embellissement du paysage rural. Le SPBM a réalisé plusieurs projets agroforestiers sur le territoire de la MRC. En effet, un projet visant à déterminer la compétitivité, la croissance et le taux de survie de différentes espèces d'arbres et d'arbustes implantées dans des friches herbacées sans protection individuelle a débuté en 2011 et a été reconduit en 2011, en 2012 et en 2014. Quatorze espèces d'arbres et d'arbustes ont été implantées dans des friches herbacées sur trois sites expérimentaux, dont un site dans Mékinac. L'objectif de ce projet était de déterminer l'aptitude de ces espèces à prendre le dessus sur la végétation herbacée et les graminées dominant les friches, dans le but de créer un environnement favorable à l'implantation de feuillus nobles à moyen terme. Par l'introduction de feuillus nobles, les friches agroforestières pourraient devenir des sites abondants en biodiversité et engranger des bénéfices écologiques et même économiques à long terme pour le propriétaire du site.

Dans le cadre du Jour de la Terre de 2012, le SPBM a mis en terre 2 985 arbres à Sainte-Thècle avec comme objectif d'améliorer la qualité de l'eau dans les secteurs visés et de créer un environnement plus riche en biodiversité. Cette initiative a permis de revaloriser des friches herbacées laissées à l'abandon, d'aménager des zones forestières et de créer des refuges pour des espèces fauniques⁵².

Selon le Recensement de l'agriculture de 2021, 31 fermes utilisent les brise-vents sur le territoire de la MRC, et Saint-Tite représente la municipalité qui possède le plus de fermes mettant en valeur cette pratique parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles⁵³.

Au printemps 2016, le SPBM a implanté près de 12 km de brise-vents dans le cadre d'un projet collectif dirigé par le Club Lavi-Eau-Champ dans le bassin versant de la rivière Pierre-Paul. L'installation de ces brise-vents vise à diminuer la dérive des pesticides ainsi que l'érosion éolienne.

En 2017, le SPBM a implanté trois haies brise-vents de 45 m chez un producteur de Saint-Tite, dans le cadre d'un autre projet collectif dirigé par le Club Lavi-Eau-Champ, cette fois dans le bassin versant de la rivière des Envies. Ce projet a contribué à diminuer l'érosion du sol ainsi qu'à stabiliser et à protéger la bande riveraine chez le producteur.

En 2018, le SPBM a mis à jour la cartographie des besoins en reboisement de coulées pour toute la Mauricie. Un travail de recherche et d'actualisation de la cartographie a donc été entrepris afin de faire le portrait des coulées pouvant bénéficier d'un reboisement et ainsi de faciliter les démarches subséquentes pour les municipalités et les organismes impliqués dans le reboisement sur les territoires de la Mauricie. Ce travail cartographique a été réalisé avec les photos aériennes disponibles les plus récentes. Ce travail d'actualisation a permis de mettre à jour les données géomatiques identifiant les coulées présentes pour toutes les villes et MRC de la Mauricie.

52 Forêt privée. Forêts nouvelles, [En ligne], https://www.foretprivee.ca/mauricie/wp-content/uploads/sites/3/2019/01/SPBM_FN_juillet2012.pdf (consulté le 20 novembre 2024).

53 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0369-01, Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021.

5. Portrait des exploitants et de la main-d'oeuvre



5.1 Portrait de la communauté agricole

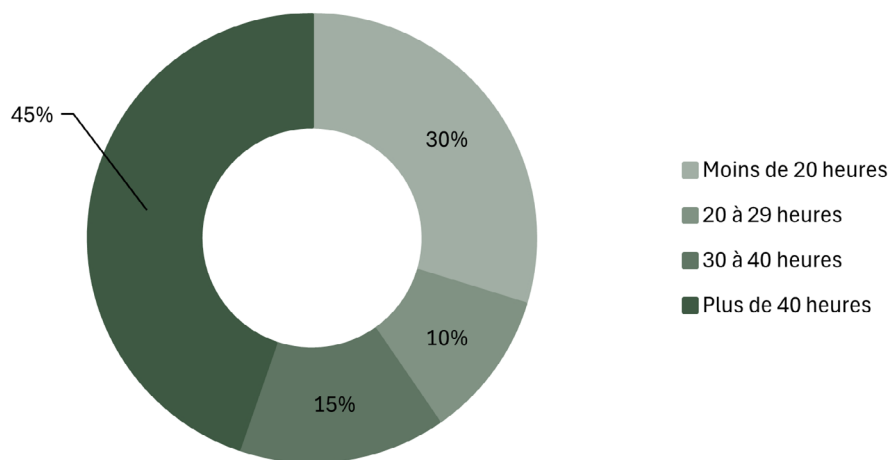
Le vieillissement général de la population, présenté dans la première partie de ce document, se traduit également chez les agriculteurs, dont la moyenne d'âge a cru de façon exponentielle entre 2007 et 2021. Pour l'ensemble de la MRC, l'âge moyen des agriculteurs est passé de 48,8 à 56 ans⁵⁴.

Sur les 153 exploitations enregistrées au MAPAQ en 2023, 88 avaient un producteur âgé de plus de 55 ans. Ce nombre est en augmentation, puisque sur les 147 exploitations enregistrées en 2017, 69 d'entre elles avaient un producteur âgé de plus de 55 ans⁵⁵.

Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 rendent compte du nombre d'exploitants réalisant du travail rémunéré non agricole. En proportion, près de 47 % des exploitants de Mékinac ont déclaré du travail rémunéré non agricole dans la région. Parmi eux, 15 % effectuaient moins de 30 heures par semaine, alors que 30 % effectuaient plus de 30 heures par semaine. Le fait que les producteurs agricoles doivent travailler à l'extérieur de leur entreprise, donc dans un autre milieu de travail, s'applique également à l'ensemble de la Mauricie (41 %) et du Québec (48 %)⁵⁶. Cette situation peut notamment s'expliquer par le fait que 50 % des fermes de Mékinac affichent un revenu inférieur à 100 000 \$ et que 41 % d'entre elles couvrent une superficie de moins de 70 ha⁵⁷.

Au total, le nombre d'heures travaillées sur la ferme par exploitant agricole est aussi très élevé. Approximativement 50 % des exploitants travaillent plus de 40 heures par semaine. La figure 13 détaille le nombre d'heures travaillées par exploitant dans la région.

Figure 13 Nombre d'heures travaillées par exploitant agricole dans la MRC de Mékinac, 2021



54 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0381-01, Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021.

55 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

56 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0382-01, Caractéristiques des exploitants agricoles : travail agricole et autre travail rémunéré, Recensement de l'agriculture, 2021.

57 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

5.2 Main-d'œuvre et formation

En 2021, le nombre d'employés dans les entreprises agricoles était établi à 236⁵⁸. Les données du MAPAQ concernant la main-d'œuvre indiquent qu'à l'instar de la Mauricie et de l'ensemble du Québec, les exploitations agricoles de Mékinac sont principalement constituées d'une main-d'œuvre familiale (84 %). Parmi les entreprises, 60 d'elles employaient des travailleurs québécois et trois entreprises employaient des travailleurs étrangers temporaires (TET) en 2023⁵⁹. En 2024, le Centre d'emploi agricole de la Mauricie recensait 7 employeurs agricoles dans la MRC de Mékinac qui employaient un total de 23 TET⁶⁰. Le Centre d'emploi agricole n'étant pas la seule organisation à faire des jumelages entre les employeurs et les TET, cette donnée demeure incomplète.

Le Recensement de la population réalisé en 2021 révèle que 315 personnes (dont 78 % sont des hommes) travaillent dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles ou de la production connexe dans la région. Parmi la population âgée de 15 ans et plus, 380 personnes seraient diplômées dans ce domaine d'activité, dont 200 personnes dans les domaines sciences/services/opérations agricoles et vétérinaires et 180 dans les ressources naturelles et la conservation⁶¹.

Les entreprises agricoles s'étant modernisées et robotisées de façon considérable au cours des dernières années, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée demeure un défi pour bon nombre d'exploitations de la région.

5.3 Relève et transfert

La relève et le transfert des entreprises représentent d'autres défis pour les agriculteurs de la région. Ces défis ont été relevés lors des groupes de discussion et ressortent aussi clairement des statistiques disponibles pour la région. Bien que cette relève puisse être identifiée, les contraintes externes liées au démarrage d'une nouvelle entreprise sont telles que la réalisation de certains projets relève de l'utopie. Les difficultés de financement sont au cœur de la problématique, et les entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans une agriculture non traditionnelle peinent à atteindre leur cible. À cet effet, le rapport Pronovost de 2015 sur la relève agricole fait aussi état de problèmes spécifiques sur lesquels il faudra travailler pour améliorer les conditions. Parmi les problématiques relevées se trouvent les politiques de la CPTAQ, axées sur le modèle traditionnel de la ferme familiale, l'éloignement et la qualité des infrastructures (abattoirs, pièces, offre vétérinaire), la difficulté de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, le mode d'application des exigences environnementales, l'accès aux terres, l'impact financier des nouvelles règles de production et d'élevage, la réglementation municipale et la lourdeur des processus administratifs⁶².

Dans son Portrait de la relève agricole de 2021, le MAPAQ relate que la Mauricie regroupait seulement 3 % des jeunes agriculteurs et agricultrices du Québec, soit un pourcentage identique au recensement qui avait eu lieu en 2011⁶³.

En 2021, les résultats de la Mauricie montraient que, sur le total de la relève répertoriée, 42 % avaient entre 35

58 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0243-01, Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture, 2021.

59 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ, Extraction 2023-03).

60 Centre d'emploi agricole de la Mauricie. Compilation des données pour 2024.

61 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0243-01, Tableau de profil, Recensement de l'agriculture, 2021.

62 PRONOVOST, Jean. À l'écoute de la relève agricole – Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois, [En ligne], www.numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2623473 (consulté le 4 juillet 2016).

63 MAPAQ. Portrait de la relève agricole au Québec 2021, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf (consulté le 27 mai 2024).

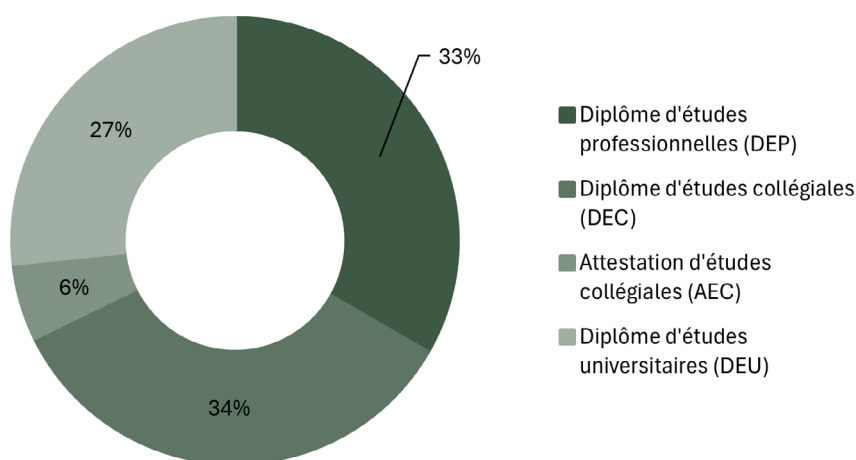
et 40 ans, 53 % avaient entre 25 et 34 ans et 6 % avaient moins de 25 ans. La plus forte proportion de la relève pour la Mauricie (33 %) a pour activité principale la production de bovins laitiers et la production laitière. Les autres activités les plus fortement représentées sont les grandes cultures (18 %) et la production de légumes frais et de transformation (12 %).

La relève est établie depuis moins de 5 ans à 33 %, depuis 5 ans à moins de 10 ans à 35 % et depuis 10 ans et plus à 30 %. La relève régionale détient en moyenne 55 % des parts de son entreprise. Parmi les répondants en Mauricie, 38 % ont mentionné qu'ils travaillaient à l'extérieur de l'entreprise, générant ainsi en moyenne 68 % de leur revenu annuel.

Le transfert familial d'une entreprise en activité a été déterminé comme le mode d'établissement le plus courant de la relève (57 %), alors que le transfert non apparenté d'une entreprise et le démarrage d'une nouvelle entreprise comptent pour respectivement 8 % et 35 % de la répartition totale de la relève. À cet effet, les services d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie et de l'ARTERRE permettent entre autres aux entrepreneurs de réfléchir à leur avenir et de coordonner les étapes du plan de transfert de leur entreprise.

Le portrait de la relève agricole de la Mauricie permet également de connaître le plus haut diplôme obtenu. Ainsi, on constate que le niveau de formation est pratiquement équivalent entre le diplôme d'études professionnelles (DEP), le diplôme d'études collégiales (DEC) et l'attestation d'études collégiales (AEC). La figure suivante présente la répartition de la relève diplômée.

Figure 14 Répartition de la relève selon le plus haut diplôme obtenu, 2021



Malgré une relève dynamique dans la région, de nombreux propriétaires ne savent pas ce qu'il adviendra de leur entreprise dans un horizon de 5 à 10 ans. Sur le total des entreprises avec un producteur de 55 ans et plus, près des deux tiers ne prévoyaient pas vendre⁶⁴. Comme la préparation du transfert d'une ferme peut prendre de 7 à 10 années, cette situation est problématique.

Le tableau suivant présente l'identification de la relève et le nombre d'entreprises dont le membre principal prévoit vendre d'ici 5 ans, par municipalité.

64 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

Tableau 20 Relève de 40 ans et moins dans les entreprises prévoyant la vente ou le transfert, 2023

Municipalité	2023	Entreprise de type 1*	Entreprise de type 2**	Relève prévue	Sans relève	Ne sait pas
Notre-Dame-de-Montauban	8	5	ns			ns
Lac-aux-Sables	11	4	ns	ns		
Saint-Adelphe	29	18	4	4		
Saint-Séverin	23	14				
Saint-Tite	33	19	4	4		
Hérouxville	13	7				
Grandes-Piles	ns	ns	ns			ns
Sainte-Thècle	31	18	ns		ns	
Trois-Rives	4	ns				
Saint-Roch-de-Mékinac	0					
TNO	0					
Total MRC de Mékinac	153	88	12	9	ns	ns
Total Mauricie	957	564	82	63	11	8

ns : non significatif, donnée confidentielle

*Nombre total d'entreprises dont les producteurs ont 55 ans et plus

**Nombre d'entreprises avec des producteurs de 55 ans et plus prévoyant vendre d'ici 5 ans

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

La Relève agricole de la Mauricie (RAM) fait la promotion auprès des jeunes âgés de 16 à 40 ans ayant un intérêt pour l'agriculture et défend leurs intérêts. Elle propose des solutions aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés dans leur pratique. Un comité de partenaires de la région (Fédération de l'UPA de la Mauricie, MAPAQ, Réseau Agriconseils, villes et MRC de la Mauricie) a également mis de l'avant un projet de service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles, permettant d'assister les producteurs en âge de céder leur entreprise. La popularité de ce service témoigne du réel besoin d'accompagnement dans la région. Ce projet, soutenu financièrement par les Partenaires du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) et le Réseau Agriconseils, permet aujourd'hui à une conseillère de rencontrer les agriculteurs afin de discuter des solutions et des stratégies possibles.

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) met annuellement à jour une plateforme de revendications destinées au gouvernement provincial qui vise à améliorer les conditions d'établissement en agriculture. Ces éléments renseignent sur les préoccupations principales vécues par la relève agricole. Parmi les revendications de 2023-2024, on trouve les demandes suivantes :

- Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole ;

- Encadrer le morcellement pour favoriser l'établissement d'une relève agricole ;
- Renouveler le programme Territoires : drainage et chaulage des terres ;
- Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche ;
- Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles ;
- Apporter une aide supplémentaire en agroenvironnement et un appui à la transition agroécologique ;
- Mettre en place des outils de financement adaptés par la création de prêts à long terme pour la relève ;
- Financer les actions de l'organisme de maillage L'ARTERRE ;
- Apporter un soutien par les programmes gouvernementaux ;
- Créer un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux ;
- Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs et agricultrices ;
- Élaborer un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles⁶⁵.

5.4 Santé psychologique

Les problèmes de santé psychologique n'épargnent personne ni aucun secteur d'activité ; ainsi, l'agriculture n'est pas non plus épargnée. Comme tout le monde, les agriculteurs sont soumis à des stress, auxquels on ajoute ceux liés à la variation des prix et des marchés, aux pertes de rendement en lien avec les conditions climatiques, à la pénurie de main-d'œuvre, aux répercussions des accords internationaux, aux blessures et accidents de travail, à la charge administrative en ce qui concerne les réglementations gouvernementales, etc⁶⁶. Par leur travail, les agriculteurs sont fréquemment isolés, et leur charge de travail est pesante. Ils travaillent majoritairement sept jours sur sept et 365 jours par année. Ceux qui nourrissent la population sont trop souvent victimes de problèmes liés à la santé psychologique.

Le Portrait de la conciliation travail-famille dans le milieu agricole publié par le MAPAQ en 2021 fait d'ailleurs état des nombreux enjeux rencontrés par les producteurs agricoles au Québec.

Tableau 21 Sources de stress vécu par les producteurs agricoles au Québec, 2021

Source de stress vécu par le producteur agricole	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Conditions météorologiques incertaines	77	76	77
Incertitude liée aux rendements de production	73	78	76
Charge de travail	69	79	74
Nombre d'heures de travail	62	67	64
Bris de machinerie	62	63	63
Nombre d'heures de sommeil	56	58	57
Technologie défectueuse	48	54	52
Bien-être animal	38	38	38

65 FRAQ. Plateforme de revendications 2023-2024, [En ligne], www.fraq.quebec/planreleve/#1669222108598-laea80fb-7b09 (consulté le 25 juillet 2024).

66 UPA. Sondage sur la situation financière des fermes (23 mai 2024), [En ligne], www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/Finale_Presentation_sondage_23_mai_2024.pdf (consulté le 25 juillet 2024).

Grossesse vécue tout en maintenant les activités de l'entreprise	32	34	34
Manipulation de matières dangereuses	18	19	18
Gestion de l'entreprise	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Situation financière de l'entreprise	62	66	64
Planification financière concernant l'entreprise	54	62	58
Volatilité des marchés	54	52	53
Gestion des tâches administratives	47	53	50
Gestion du personnel	39	35	37
Tensions familiales	33	39	36
Négociations avec les fournisseurs et la clientèle	33	31	32

C'est en 2018 qu'une première ressource agissant à titre de travailleuse de rang a offert de la disponibilité en Mauricie, en collaboration avec l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA). L'objectif général du service offert par la travailleuse de rang consiste au maintien d'une bonne santé psychologique chez les agricultrices et agriculteurs⁶⁷.

Tableau 22 Interventions réalisées en Mauricie, 2020-2023

Année	Nombre d'interventions	Répartition des motifs de recours aux services			
		Professionnel (%)	Personnel (%)	Conjugal (%)	Familial (%)
2020	72	49	19	26	5
2021	48	49	12	18	20
2022	179	54	30	8	8
2023	115	47	23	12	18

Source : ACFA, Statistiques Mauricie, 2024

Considérant que, pour le territoire de la Mauricie, les producteurs préfèrent des rencontres à la ferme plutôt que par discussion téléphonique, l'arrivée de la pandémie a eu un impact sur le nombre d'interventions étant donné la difficulté de réaliser des rencontres à la ferme.

Les cinq principaux motifs d'intervention pour l'année 2023 étaient :

- Conflits familiaux/parent-relève;
- Conflits familiaux (sans lien avec l'entreprise agricole);
- Séparation/divorce;
- Remise en question professionnelle;
- Problèmes de communication.

67 ACFA. Services psychosociaux, [En ligne], www.acfareseaux.qc.ca/services-psychosociaux/services-psychosociaux/ (consulté le 12 juin 2024).

La Mauricie a pour particularité que les producteurs font souvent leur démarche eux-mêmes auprès de la ressource pour une intervention, dans une proportion moyenne de 50 %. Ce pourcentage est passablement élevé par rapport au reste de la province (environ 32 %). Des intervenants agricoles (autres producteurs, vendeurs d'intrants, inséminateurs, vétérinaires, agronomes, etc.) et des membres de la famille font également du référencement auprès d'ACFA et de la travailleuse de rang.

En 2022 et 2023, 82 productrices et producteurs ont fait une demande d'intervention pour la première fois. L'âge moyen des productrices et producteurs qui ont eu recours au service était de 45 ans, et environ 50 % des producteurs œuvraient en production laitière en 2023⁶⁸.

Depuis 2022, l'UPA a permis la tenue d'une journée champêtre annuelle en Mauricie au profit des services en santé psychologique de la Mauricie. Les festivités se sont déroulées sur des fermes, en été, et ont permis aux producteurs agricoles d'avoir un moment de répit par l'organisation d'activités sociales. D'ailleurs, l'édition 2023 a eu lieu dans une ferme de Mékinac. Ces activités ont été l'occasion pour certains de partager des témoignages et animer des conférences en lien avec les interventions en santé psychologique ainsi que de faire connaître le service en santé psychologique dans la région.

En 2023, une collaboration entre ACFA et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) a permis l'émergence du projet Approche et références pour les producteurs agricoles et leur milieu (ARPAM). Ce projet se décline en trois objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble des professionnels des programmes et des services du CIUSSS MCQ (environ 20 000 employés) aux enjeux de la clientèle agricole ;
- Créer un corridor de services complémentaires à l'offre de service de l'organisme ACFA et ainsi référer directement aux équipes dédiées ;
- Assurer un suivi adapté en services sociaux généraux par l'équipe du projet ARPAM, soit une intervenante pour la Mauricie et une intervenante pour le Centre-du-Québec.

Ainsi, le projet permet de faciliter le processus d'accès aux services psychosociaux pour les agriculteurs, pour qui l'approche conventionnelle ne favorise pas la demande d'aide. Ce projet est rendu possible grâce à la travailleuse de rang en Mauricie et à la travailleuse sociale d'ARPAM au CIUSSS. En 2024, l'intervenante du CIUSSS faisait valoir que les producteurs agricoles de Mékinac sont encore peu informés du projet. Toutefois, ceux ayant utilisé le service se sont montrés très satisfaits et touchés de l'ouverture du réseau à offrir une approche adaptée à leurs besoins⁶⁹.

68 Compilation des données de l'ACFA.

69 CIUSSS. Témoignages de l'intervenante en 2024.

6. Transformation et commercialisation



6.1 Agroalimentaire

Le Service de développement économique de la MRC de Mékinac définit l'agroalimentaire comme une opportunité de développement économique. En 2023, le MAPAQ recensait 17 exploitations agricoles faisant également de la transformation, dont la majorité œuvrait dans la fabrication de produits de l'érable et une minorité, dans la transformation de fruits et légumes, de produits de boulangerie et de pâtisserie et de boissons alcoolisées. Ces exploitations représentent 21 % de l'ensemble des exploitations comportant des activités de transformation en Mauricie.

Les entreprises faisant de la transformation à petite échelle sont aujourd'hui soumises à de nombreux défis relativement à la commercialisation de leurs produits. Les normes applicables en matière d'hygiène et de salubrité nécessitent l'aménagement d'installations spécifiques et des investissements considérables, que peu parviennent à rentabiliser. Les normes en matière d'étiquetage obligent la conformité du contenu du produit avec l'information fournie sur l'emballage. Ces aspects constituent un défi à la mise en marché des produits et à la capacité des producteurs à les offrir à des prix concurrentiels.

De plus, comme pour ailleurs au Québec, l'éloignement des abattoirs et des usines de transformation représente également une contrainte au développement de l'industrie agroalimentaire. En effet, les coûts de transport sont élevés pour l'abattage et les installations se font parfois loin (Sainte-Eulalie, Baie-du-Febvre, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Henri-de-Lévis, île d'Orléans, Ontario). Certains producteurs de la région manifestent leur besoin de service de transport d'animaux et de viande réfrigérée.

La mise en marché des produits est toutefois facilitée par diverses initiatives régionales. Tout d'abord, le marché public de Mékinac agit à titre de vitrine pour la mise en valeur des produits locaux. Le marché, installé au cœur de Saint-Tite, permet de mieux faire connaître les producteurs et artisans de la région durant la période estivale. En 2023, les 22 jours de marché ont permis à plus de 30 exposants de mettre en valeur leurs produits. Parmi eux, une moyenne de 20 entreprises faisait de la vente en marché public à chaque semaine de l'été⁷⁰.

La mise en valeur de l'achat local dans la région passe aussi par l'identification des produits fabriqués dans Mékinac et en Mauricie.



La qualification MIAM (le meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie) est une marque qui a été lancée en 2015 et qui est maintenant apposée sur les produits de la région, transformés ou non, afin que les consommateurs les reconnaissent.



Les membres de la Chambre de commerce de Mékinac ont aussi un logo d'identification visuelle pour leurs produits visant la sensibilisation, la promotion et l'amélioration de la consommation locale.

De plus, un nouveau répertoire régional disponible sur le site Web Mauricie MIAM regroupe les entreprises agricoles et agroalimentaires membres. Des fiches d'entreprises offrent une belle visibilité auprès des consommateurs et des restaurateurs puisqu'elles permettent de découvrir les produits offerts et les endroits où ils peuvent se trouver. Finalement, le bureau d'accueil touristique de la MRC, Espace Mékinac, propose une vitrine mettant à l'avant-plan les goûts et saveurs des artisans mékinacois.

70 Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ; Extraction 2023-03).

6.2 Agrotourisme et tourisme gourmand

Agrotourisme

L'agrotourisme représente un autre moyen intéressant de mettre en valeur les produits de l'agriculture, la production et les métiers agricoles de la région. Par définition, « *l'agrotourisme s'entend d'une activité touristique complémentaire à l'agriculture qui est exercée sur une exploitation agricole et qui met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes afin de leur permettre de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte*⁷¹. »

Les activités agrotouristiques représentent une solution complémentaire à la commercialisation des produits agricoles. Elles permettent aux agriculteurs de tirer des revenus supplémentaires et diversifiés de leur exploitation et d'augmenter la visibilité de leurs produits.

Certains agriculteurs de la région font valoir l'importance d'encadrer le développement des activités agrotouristiques de manière adéquate. La CPTAQ, responsable de rendre des décisions sur les demandes d'autorisation pour ce type de projets, s'assure qu'ils demeurent accessoires à l'activité agricole principale et n'entraînent pas de nuisances ou de contraintes additionnelles aux activités agricoles existantes et potentielles. Le règlement 1.1 découlant de la LPTAA permet certaines activités complémentaires à une production sous le respect de certaines conditions sans passer par une demande d'autorisation. Les éléments suivants caractérisent l'agrotourisme :

- L'activité doit avoir lieu sur une ferme, à même une exploitation agricole;
- Elle doit être complémentaire à l'agriculture;
- Il doit y avoir une relation entre le touriste et la productrice ou le producteur agricole;
- L'agrotourisme est une activité d'accueil et d'information sur une ferme, où il peut aussi y avoir consommation d'un produit provenant de cette ferme;
- L'agrotourisme doit mettre en valeur le territoire agricole et ses activités⁷².

Les données du MAPAQ de 2023 retracent cinq entreprises proposant de l'agrotourisme dans Mékinac, dans les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban, de Saint-Tite, de Hérouxville et de Sainte-Thècle, principalement en lien avec l'acériculture. Deux entreprises offrent pour leur part des activités d'autocueillette. Malgré la présence de quelques entreprises, l'agrotourisme est très peu développé dans la MRC et il est difficile d'avoir accès à l'information sur les services disponibles.

Tourisme Mauricie et le MIAM offrent des vitrines pour l'agrotourisme et le tourisme gourmand. Cependant, seulement quatre entreprises de Mékinac y sont répertoriées.

71 CPTAQ, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [En ligne], www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-?&cible= (consulté le 12 juin 2024).

72 UPA, Le tourisme rural et l'agrotourisme, [En ligne], www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_08-Agrotourisme.pdf (consulté le 12 juin 2024).

Tourisme

Dans Mékinac, les activités récréotouristiques forment un des piliers majeurs de l'économie régionale. Les activités offertes sont variées et s'effectuent tant en zone agricole qu'à l'extérieur de celle-ci. Le tourisme rural se distingue de l'agrotourisme du fait qu'il englobe des activités qui ne se limitent pas à la zone agricole et aux entreprises qu'elle soutient.

Le développement des activités touristiques entraîne nécessairement des répercussions sur l'agriculture (distances séparatrices, immeubles protégés, etc.), mais contribue également à la promotion et à la mise en marché des produits. Par exemple, la population de certaines municipalités augmente considérablement durant l'été. À Lac-aux-Sables, la population triple même parfois pendant une certaine période. Des kiosques de produits maraîchers sont déjà installés à proximité pour profiter de cette affluence, mais n'offrent que peu ou pas de produits locaux.

Le Plan de développement touristique de la MRC de Mékinac 2020-2025 s'est d'ailleurs doté d'une action stratégique afin de structurer l'offre en tourisme gourmand, par un microcircuit agrotouristique⁷³.

Plusieurs activités touristiques de la région ont le potentiel de mettre en valeur des activités agricoles :

- Le créneau équestre est notamment vivant grâce aux organismes Pégase Sentiers Équestres et le Club les 4 Fers, qui continuent leurs activités, promeuvent et améliorent des sentiers et aménagent des haltes pour le confort des touristes.
- La Ville de Saint-Tite présente son Festival Western à chaque année, qui engendre des retombées économiques et touristiques majeures pour la région. Par exemple, des retombées économiques de 45 millions de dollars ont été calculées pour 2023. Bien que ses activités se déroulent principalement en zone urbaine, sa tenue impose une interdiction d'épandre pour les agriculteurs tout au long de son déroulement. Le festival représente toutefois une excellente occasion pour la région de faire connaître ses produits et ses activités à l'ensemble des visiteurs, dont le nombre atteint plus de 600 000 ou 700 000 personnes chaque année⁷⁴. Pour l'événement, le marché public de Mékinac se trouve en plein cœur des activités et est ouvert pendant toute la durée du festival, toutefois avec une faible visibilité et un nombre restreint d'exposants par rapport à d'autres sites ailleurs dans Saint-Tite. L'organisation du festival consacre de grands espaces à la mise en marché de produits, mais les loue à des prix très élevés, les rendant peu ou pas accessibles pour les producteurs de Mékinac.
- Les MRC de Mékinac, Des Chenaux et Maskinongé ont lancé en 2023 la Tournée Arts et Terroir, qui consiste en un mélange entre route des arts et itinéraire gourmand où artistes, artisans et producteurs de la Mauricie rurale ouvrent leurs portes au public pour présenter leurs œuvres et leurs produits, montrer leurs installations et comment ils travaillent. En 2023, ce sont 7 entreprises agroalimentaires de Mékinac qui ont participé à la première édition de l'événement, tandis que 8 entreprises ont participé à l'édition 2024⁷⁵.

73 Plan de développement touristique 2020-2025, MRC de Mékinac.

74 FWST. Le Festival, [En ligne], www.festivalwestern.com/ (consulté le 12 juin 2024).

75 TOURNÉE ARTS ET TERROIR, À propos, [En ligne], www.tourneemauricie.com/ (consulté le 27 mai 2024).

7. Dimension sociale et culturelle de l'agriculture



7.1 Paysage et patrimoine

Le paysage de la MRC de Mékinac est non seulement façonné par son relief, mais aussi par les activités humaines qui marquent le territoire. Il existe un lien fort entre les pratiques agricoles et forestières et le paysage, ces activités ayant donné à certaines municipalités leur couleur et une partie de leur identité. L'intérêt qu'on leur porte aujourd'hui représente une avenue intéressante pour le développement des zones rurales, puisque nombreux sont ceux qui doutent que les pratiques contemporaines puissent produire un jour des paysages de qualité et maintenir les caractéristiques du territoire ainsi que la qualité des ressources en eau, en sol, en terre et en biodiversité.

En effet, la pratique de la culture intensive peut causer une uniformisation des cultures et a occasionné à une certaine époque la linéarisation de certains cours d'eau, influençant le façonnement du paysage. Cependant, puisque la nature des terres de Mékinac ne se prête pas à ce type de culture partout, la structure du paysage est aussi marquée par l'abandon de certaines portions du territoire et par la présence de terres laissées en friche par leurs propriétaires. Ce phénomène est également associé à l'acquisition des terres agricoles par des promoteurs qui ne les cultivent pas. Cette situation est un exemple d'opportunité de mise en valeur de notre paysage agricole local.

Paysage patrimonial

L'histoire industrielle de la région et la production de fourrages nécessaires aux chevaux, qui étaient utilisés pour sortir le bois et transporter la main-d'œuvre et le matériel, ont entraîné le défrichage d'un grand nombre de terres. Cela expliquerait en partie la présence de nombreux pâturages dans l'histoire de la MRC.

En Mauricie, une étude de caractérisation amorcée en 2013 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) a permis de définir les unités paysagères de la région administrative. De plus, le concours « Opération paysages Mauricie » réalisé en 2016 a permis l'identification des paysages patrimoniaux coups de cœur de la région⁷⁶.

En 2017, la MRC de Mékinac a réalisé l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur son territoire, inventaire présenté sur son site Web. Parmi les bâtiments inventoriés, plusieurs témoignent de l'affectation forestière et agricole du territoire tout au long de l'histoire de Mékinac. Des bâtiments patrimoniaux à vocation agricole ou forestière ont été identifiés dans les municipalités de Grandes-Piles, de Sainte-Thècle, de Saint-Séverin et de Trois Rives.

Aujourd'hui, malheureusement, de plus en plus de bâtiments de fermes sont abandonnés, et on retrouve de nombreux bâtiments inoccupés dans plusieurs municipalités. Nous constatons toutefois l'effort investi par certains producteurs pour restaurer des bâtiments afin de continuer à les utiliser pour leurs activités.



Politique culturelle

La politique culturelle de la MRC présente plusieurs principes directeurs ayant un lien avec le développement de la zone agricole, dont l'attractivité du territoire et la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, matériel, immatériel et humain. Elle vise entre autres à promouvoir l'identité culturelle de la MRC. Elle reconnaît notamment la multifonctionnalité de l'agriculture :

- Fonction économique et productive par la production de biens alimentaires, par les activités touristiques et les produits de niche ;
- Fonction sociale par la contribution au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales ; la préservation et la transmission de l'héritage culturel ; la contribution à l'attractivité des territoires ; et la sécurité alimentaire ;
- Fonction environnementale par la préservation des habitats naturels (biodiversité) et la mise en valeur du paysage.

7.2 Système alimentaire durable

Projet COSAM

À l'issue de l'événement « Saine alimentation pour tous et sécurité alimentaire en Mauricie » tenu en février 2021, le besoin de renforcer la collaboration des parties prenantes du système alimentaire mauricien a été nommé. Ce constat a amené le souhait de consulter les personnes concernées de près ou de loin par l'alimentation en Mauricie afin de recenser leur vision des priorités et d'obtenir le portrait le plus proche de la réalité. C'est d'ailleurs un des constats qui a été soulevé dans le Rapport synthèse de consultation sur la sécurité alimentaire et la réussite scolaire dans Mékinac de 2021, présenté par le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)⁷⁷.

Le projet de recherche COSAM (Coalition pour le système alimentaire de la Mauricie), d'une durée de trois ans (2022-2025), est supervisé par Laurence Guillaumie, docteure en santé communautaire et en sciences de l'éducation et professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval. Ce projet est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et son démarrage a été encouragé par plus d'une dizaine d'organisations locales et régionales.

L'objectif est de mener une consultation régionale dans le but de réaliser un portrait diagnostique du système alimentaire mauricien et de déterminer les initiatives prometteuses à prioriser. Ultiment, ce projet vise à mobiliser les parties prenantes du système alimentaire de la Mauricie et à favoriser le bien-être de nos communautés, des entreprises plus agiles et une nature préservée. Ce projet vient donc rallier les initiatives et les organismes déjà en place et miser sur les forces en présence, pour contribuer à un système alimentaire plus durable, équitable et résilient⁷⁸.

Au terme de la première phase du projet, plusieurs actions prioritaires en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire ont été nommées :

- Mettre en place une logistique efficace pour la distribution des produits régionaux ;

77 AUBIN, Jean-François. Rapport synthèse de consultation sur la sécurité alimentaire et la réussite scolaire dans Mékinac, [En ligne], www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2021/12/RAPPORT-SYNTHESE.MEKINAC.FINAL_DEC2021.pdf (consulté le 27 mai 2024).

78 COSAM. Résultats de la consultation régionale, [En ligne], www.cosam.ca/resultats-de-la-consultation-regionale/ (consulté le 12 juin 2024).

- Soutenir des projets d’approvisionnement des établissements et des organismes communautaires en produits régionaux;
- Mieux informer au sujet des services d’accompagnement et des programmes de financement pour les très petites entreprises;
- Soutenir les pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques et agroécologiques.

Le secteur agricole devra s’approprier les constats qui sont ressortis de cette étude. Le nombre d’entreprises agricoles ayant participé aux consultations était peu élevé et peu représentatives par rapport à l’ensemble des activités agricoles ayant cours en Mauricie.

Initiative de glanage

Depuis 2022, des activités de glanage ont lieu dans la MRC de Mékinac. Ainsi, les entreprises agricoles maraichères ou les citoyens ayant un potager ou des arbres fruitiers peuvent demander les services de bénévoles par l’entremise de Mékinac Récolte pour récolter les surplus et les aliments qui ne seront pas valorisés. Chapeauté par l’organisme Cultive le partage, l’initiative de glanage Mékinac Récolte permet la répartition des denrées récoltées entre les producteurs, les citoyens-cueilleurs et les organismes communautaires ou les institutions de la région. Cette pratique permet notamment aux producteurs agricoles de bénéficier de main-d’œuvre lors d’une période de pointe pour la récolte de denrées et la transformation des surplus qui ne seraient normalement pas valorisés.

Dans un contexte où le prix du panier d’épicerie augmente, où les chaînes d’approvisionnement internationales sont fragilisées et où les dernières années ont ébranlé le tissu social, les activités de Cultive le partage répondent à des besoins essentiels :

- Nourrir des personnes dans le besoin grâce à des aliments sains, locaux et variés
- Lutter contre le gaspillage alimentaire;
- Briser l’isolement par des activités citoyennes;
- Soutenir et faire connaître les entreprises agricoles de la Mauricie;
- Éduquer la population sur l’agriculture et les saines habitudes de vie;
- Encourager la culture du partage, la générosité et la gratitude⁷⁹.

79 CULTIVE LE PARTAGE. Glanage et transformation, [En ligne], www.cultivelepartage.com/ (consulté le 27 mai 2024).

8. Pratiques agroenvironnementales



8.1 Connectivité écologique

Connectivité écologique Mauricie est une démarche régionale visant à améliorer le réseau des milieux naturels afin de protéger la biodiversité. Le déclin de la biodiversité mondiale est si rapide et si majeur que le milieu scientifique le définit comme la sixième grande extinction de masse. Depuis 1900, les populations d'individus par espèce auraient chuté de 20 %, et entre 1970 et 2018, de 69 % seulement pour les vertébrés (Sciences et vie, déc. 2022).

En raison du développement (commercial, industriel, routier, etc.), les milieux naturels sont de plus en plus fragmentés et isolés, ce qui nuit au maintien de la biodiversité qui s'y trouve et à sa capacité à fournir les services écologiques qu'elle rend aux populations humaines. Dans un contexte de changements climatiques, il est attendu que les espèces fauniques et floristiques migrent pour s'adapter. Au Québec, la migration serait estimée en moyenne à 45 km vers le nord par décennie.

La démarche régionale mise donc sur les corridors écologiques comme stratégie de protection de la biodiversité. Une première phase (2020-2021) a permis d'acquérir des connaissances théoriques et collaboratives afin de déterminer les forces et faiblesses en Mauricie quant aux corridors écologiques. La seconde phase du projet (2022-2023) a poursuivi cet exercice à l'aide de données plus fines et une carte interactive. Elle a également aidé à répertorier les actions en cours portées par différents acteurs et elle servira d'outil de travail pour mieux planifier la gestion des ressources et l'aménagement du territoire pour la portion sud de la région.

Les résultats du projet ont déterminé plusieurs points d'intérêt pour la connectivité, notamment le long de certains cours d'eau. Les sites agricoles constituent des opportunités de bonifier la connectivité. D'ailleurs, les friches en coulées agricoles, des espaces situés en bordure de zones cultivées et souvent trop pentus pour l'exploitation, seraient possiblement des sites d'intérêt⁸⁰.

8.2 Gestion des bandes riveraines et des cours d'eau

Les données du MAPAQ ont comptabilisé la plantation de 6132 m d'aménagements agroenvironnementaux durables ou favorables à la biodiversité intégrant des arbres, arbustes et semences dans Mékinac, pour un total de 9 projets grâce au financement du programme Prime-Vert au cours de la période 2018-2023 (MAPAQ, 2023).

En 2022, la SAMBBA a fait état, à l'aide d'un rapport, de la caractérisation des 48 km de bandes riveraines et haies brise-vents implantées dans les entreprises agricoles de Mékinac, Des Chenaux et de Shawinigan au cours des 10 dernières années grâce à une subvention du MAPAQ par le programme Prime-Vert. Parmi les 30 entreprises visitées, au moins 20 sont des entreprises établies dans Mékinac. À la suite des visites, des entreprises ont reçu un rapport présentant l'état de santé de leur aménagement. Plusieurs constats ressortent des résultats de cette étude :

- Les bandes riveraines ayant été entretenues durant les quatre premières années suivant la plantation présentent le meilleur taux de survie ;
- Les principales causes de la mauvaise implantation sont le sol compact, les inondations fréquentes et l'érosion et le ravinement ;

80 Rapport d'atelier, Connectivité écologique Mauricie, 2022.

- Il est recommandé de faucher les herbacées deux fois par année pendant les quatre premières années pour éviter l’envahissement des espèces plantées et de couper les branches basses ;
- Il est recommandé de planter des espèces ayant un large réseau racinaire pour limiter l’érosion⁸¹.

Plusieurs projets collectifs d’aménagement des bandes riveraines ont été initiés grâce à l’expertise du club agroenvironnemental Lavi-Eau-Champ. Ces travaux visaient à remédier à des problèmes sectoriels d’érosion des sols et ont pu être partiellement financés par le programme Prime-Vert du MAPAQ.

- En 2019 et 2020, un projet d’approche agroenvironnementale dans la branche Carpentier de la rivière Pierre-Paul, située dans le bassin versant de la rivière des Envies, a été initié dans les municipalités de Saint-Tite et de Saint-Séverin afin d’améliorer la qualité de l’eau :
 - 13 entreprises agricoles mobilisées ;
 - 42 chutes enrochées ;
 - 32 chutes enrochées associées à une sortie de drain ;
 - 22 stabilisations de sorties de drains ;
 - 4 stabilisations de confluence.
- Entre 2016 et 2018, plusieurs sites pentus dans la municipalité de Sainte-Thècle ont été ciblés :
 - 11 entreprises agricoles mobilisées ;
 - 55 avaloirs aménagés ;
 - 115 chutes enrochées aménagées ;
 - 1800 m de voies d’eau engazonnées aménagées.
- Entre 2014 et 2016, dans la décharge du lac Pierre-Paul :
 - 13 producteurs agricoles mobilisés ;
 - 157 chutes enrochées aménagées ;
 - 51 sorties de drain aménagées ;
 - 20 avaloirs aménagés ;
 - 15 km de bandes riveraines plantées ;
 - Investissement total de 130 000 \$⁸².

Il est intéressant de souligner qu’entre 2002 et 2005, le bassin versant de la rivière des Envies a fait l’objet d’une étude intégrée dans le cadre d’un projet supervisé par une équipe du Département de géographie de l’Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), en collaboration avec la FUPAM, la SAMBBA, le MAPAQ, le MELCCFP et le club agroenvironnemental Lavi-Eau-Champ. En 2006, une autre étude de l’UQTR a permis de mesurer l’érosion des berges, le ravinement et la migration des cours d’eau dans la portion agricole du bassin

81 SOCIÉTÉ D’AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN. Suivi de l’état des bandes riveraines et des haies brise-vent subventionnées depuis 10 ans par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec dans l’est de la Mauricie, Rapport final, 2022, 11 p.

82 Présentation Stéphanie Veilleux, agr., Lavi-Eau-Champ.

versant de la rivière des Envies⁸³. L'équipe a démontré que dans l'ensemble de la portion agricole du bassin, les deux tiers des bandes riveraines sont en végétation naturelle, le reste étant principalement occupé par des cultures et des pâturages. Les bandes riveraines les plus dégradées bordent pour leur part le ruisseau Le Bourdais, à Saint-Tite⁸⁴. Les résultats de ces études ont mené à un partenariat entre la Fondation de la faune, la FUPAM et d'autres partenaires pour aménager la bande riveraine chez une quarantaine de producteurs et pour changer les pratiques culturelles chez plusieurs d'entre eux.

8.3 Pratiques culturelles durables

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 du MAPAQ vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides ainsi que des engagements liés aux changements climatiques et au développement durable du gouvernement québécois. Ce plan vient concrétiser, dans le secteur agricole, l'objectif de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, en contribuant à encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement en plus de renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables⁸⁵.

La région de la Mauricie s'est alors dotée d'un plan d'action pour 2021-2025⁸⁶ :

Tableau 23 Plan d'action Mauricie - Plan d'agriculture durable 2020-2030

ACTION 1 : Soutenir les essais d'implantation de nouvelles cultures (cultures principales et cultures de couverture) éprouvées à la ferme.

- Essais d'implantation de haricots secs en partenariat avec l'industrie pour favoriser les semis de céréales d'automne.
- Introduction de cultures de couverture dans la production de pommes de terre.

ACTION 2 : Accroître les superficies de plantes pérennes.

- Mise en marché du foin de commerce.
- Utilisation de l'analyse RUSLE comme outil de sensibilisation en vue de réduire l'érosion.

ACTION 3 : Soutenir la mise en place et l'entretien d'écosystèmes linéaires aménagés et spontanés.

- Entretien mécanisé de haies brise-vents pour susciter plus de plantations.
- Comparaison d'implantations spontanées et aménagées d'écosystèmes linéaires favorables à la biodiversité.

83 BRIEN, Maxime. Mesure de l'érosion des berges, du ravinement et de la migration des cours d'eau dans la portion agricole du bassin versant de la rivière des Envies (Québec), [En ligne], www.depot-e.uqtr.ca/id/eprint/1804/ (consulté le 12 juin 2024).

84 TURCOT, Amélie. Caractérisation géomatique et planification de l'aménagement des bandes riveraines du bassin versant de la rivière des Envies. Mémoire d'activité de fin d'études, baccalauréat en géographie, Université du Québec à Trois-Rivières, 95 p., 2004.

85 MAPAQ. Plan d'agriculture durable 2020-2030, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf (consulté le 27 mai 2024).

86 MAPAQ. Plans d'action régionaux 2021-2025, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_action_regionaux_PAD_MAPAQ.pdf?1644522279 (consulté le 27 mai 2024).

ACTION 4 : Favoriser la mise en place d'ouvrages de conservation des sols.

- Aménagement de divers bassins, notamment par des ouvrages hydroagricoles et des bandes riveraines.

ACTION 5 : Réduire les surfaces traitées aux pesticides.

- Utilisation du sarclage et de l'arrosage en bandes.
- Emploi de paillis de seigle (courge, soya et haricot) pour diminuer les applications d'herbicides et de fongicides.
- Usage de filets d'exclusion pour contrôler les ravageurs en horticulture.

ACTION 6 : Accompagner les entreprises en production animale pour assurer une meilleure gestion des déjections animales.

- Accompagnement des entreprises dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion des fumiers, du purin et des eaux contaminées.

Source : MAPAQ, 2024

Sur les 105 exploitations agricoles de la MRC qui sont déclarantes pour le Recensement de l'agriculture de 2021, 54 d'elles pratiquent le travail minimum du sol sur une superficie totale de 3 972 ha. De plus, 31 exploitations font du semis direct sur une superficie totale de 1 407 ha⁸⁷. Selon le MAPAQ, à l'instar des bandes riveraines, il est probable que ces données ne correspondent pas toujours à la réalité terrain.

Tableau 24 Pratiques de travail du sol utilisées pour préparer les terres pour les semis, 2021

Pratiques agricoles	Nombre de fermes	Superficie (ha)
Terres préparées pour les semis	105	7 325
Culture sans travail du sol	31	1 407
Plupart des résidus de récolte maintenus à la surface	54	3 972
Enfouissement de la plupart des résidus de récolte	53	1 946

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021

87 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0367-01, Pratiques de travail du sol et d'ensemencement, Recensement de l'agriculture, 2021.

Parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles, Saint-Séverin possède les plus grandes superficies de terres en semis direct, et Saint-Tite a le plus vaste territoire de terres agricoles où les résidus sont maintenus à la surface (tableau 25).

Tableau 25 Travail de sol par municipalités, 2023

Municipalité	Terres préparées pour les semis (ha)	Culture sans travail du sol (ha)	Résidus de récolte maintenus à la surface (ha)	Enfouissement de la plupart des résidus de récolte (ha)
Saint-Adelphe	1 479	236	981	262
Saint-Séverin	1 719	357	261	588
Saint-Tite	2 424	n/d	1 508	n/d
Sainte-Thècle	1 528	346	673	509

n/d : non disponible

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021

Le programme Prime-Vert vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine⁸⁸. Le programme appuie entre autres des projets en lien avec le PAD, la gestion des matières résiduelles agricoles, l'implantation de pratiques agroenvironnementales à la ferme et la conversion à l'agriculture biologique.

Le programme « Territoires : drainage et chaulage » offert par le MAPAQ a permis la réalisation de 100 projets d'aménagement dans Mékinac entre 2017 et 2023, dans le but d'améliorer la productivité et de revaloriser des terres offrant un potentiel de culture⁸⁹. Les projets en question ont visé un total de 1744 ha de terres mékinacoises, d'un coût total de 3 568 000 \$ et d'un investissement du MAPAQ à la hauteur de 1 072 000 \$. Les projets incluaient trois types de drainage (de surface, souterrain conventionnel et souterrain parcellaire) ainsi que du chaulage de correction. Le programme a été rendu disponible aux producteurs agricoles de la MRC de Mékinac, celle-ci ayant été désignée prioritaire dans l'annexe du programme.

Finalement, 22 fermes de la MRC utilisent les engrais verts et 9 pratiquent les cultures de couverture d'hiver. Parmi les municipalités pour lesquelles les données sont disponibles, les unités de Lac-aux-Sables et de Saint-Adelphe détiennent le plus de fermes utilisant les engrais verts (tableau 26). Pour leur part, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe présentent le plus de fermes pratiquant les cultures de couverture d'hiver⁹⁰.

88 MAPAQ Prime-Vert 2018-2023, [En ligne], www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/Prime-Vert-2018-2023.aspx (consulté le 27 mai 2024).

89 MAPAQ, Soutien au drainage et au chaulage, [En ligne], www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementregional/Pages/Soutiendrainagechaulageterres.aspx (consulté le 27 mai 2024).

90 STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10 0369-01, Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021.

Tableau 26 Pratiques et aménagement des terres par municipalités, 2021

Municipalité	Engrais vert	Cultures de couverture d'hiver	Alimentation ou pâturage hivernaux	Pâturage en rotation	Brise-vents (naturels ou plantés)
Lac-aux-Sables	n/d	0	n/d	n/d	4
Saint-Adelphe	4	5	1	4	3
Saint-Séverin	4	3	2	4	5
Saint-Tite	6	n/d	6	7	13
Saint-Thècle	6	n/d	n/d	n/d	n/d

n/d : non disponible

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021

Agriclimat

Le projet Agriclimat, initié par les producteurs et productrices agricoles du Québec, vise à mieux comprendre les effets des changements climatiques en agriculture et à mettre en œuvre les meilleurs moyens d'y faire face. Cette démarche permet notamment aux entreprises agricoles d'entreprendre la démarche de diagnostic de lutte contre les changements climatiques à l'échelle de leur ferme. Elle leur permet également de cibler des actions favorisant l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de leur bilan carbone. À ce jour, 15 entreprises ont réalisé ou sont en voie de réaliser un diagnostic Agriclimat en Mauricie⁹¹. Les fermes participantes sont accompagnées par un conseiller en agroenvironnement, des conseillers d'Agriclimat et de la fédération de l'UPA. Présentement, le suivi avec 3 fermes-pilotes et 5 fermes Laboratoires vivants en Mauricie contribue à analyser et vulgariser les pistes d'action favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre à la ferme et la séquestration du carbone dans notre région.

91 Agriclimat, compilation des données 2024.

9. Diagnostic du territoire et des activités agricoles

Le diagnostic résulte de l'élaboration du portrait du territoire, mais aussi de la participation active des différents acteurs aux groupes de discussions et aux ateliers. Cette section présente d'abord les principaux constats en lien avec le territoire et ses activités agricoles, pour ensuite brosser un tableau des grandes forces, les faiblesses, les opportunités ainsi que les menaces dépeignant la réalité de la MRC. Enfin, ces différentes composantes permettent de déterminer les enjeux fondamentaux à la vitalité et à la prospérité des activités agricoles et agroforestières du territoire de la MRC de Mékinac.

La compilation des informations présentées dans cette section sera utilisée comme pilier dans l'élaboration de la vision, des orientations, des objectifs ainsi que du plan d'action.



9.1 Constats découlant du portrait de la zone et des activités agricoles

Tableau 27 Constats relatifs au territoire physique et au portrait socio-économique

Territoire physique et portrait socio-économique	Constats
	Le climat tempéré et la proximité de l'eau favorisent le développement de l'industrie agroalimentaire de la région.
	La répartition des sols favorables à la culture est variable dans la MRC. Les municipalités de Saint-Tite, de Hérouxville et de Saint-Adelphe ont une plus grande concentration de sols de classe 2, soit les sols présentant le moins de limitations en matière de production agricole.
	Les sols agricoles présentent des limitations pour l'agriculture, et la limitation la plus fréquemment rencontrée est la présence de sols pierreux.
	Le relief accidenté qui se trouve sur plusieurs terres peut nuire aux pratiques agricoles et engendrer des dépenses supplémentaires.
	Plus de 4 800 ha des milieux humides de la MRC se trouvent en zone agricole, principalement dans les municipalités de Saint-Adelphe et de Hérouxville.
	Plusieurs cours d'eau, dont la rivière des Envies, sont aux prises avec des sources de pollution d'origine agricole et des problématiques d'érosion des sols.
	Une pression sur les écosystèmes de plusieurs bassins versants est causée notamment par le drainage des terres agricoles.
	Le drainage agricole influence la localisation des aquifères actuels et potentiels ainsi que leur recharge et leur décharge.
	La valorisation et la promotion de l'agriculture auprès de la population sont en hausse sur le territoire.
Les projections démographiques 2021-2041 montrent que la population des municipalités de Saint-Adelphe, de Saint-Séverin et de Hérouxville connaîtra une augmentation.	
Les statistiques démontrent que la population de la MRC est vieillissante.	
L'indice de vitalité économique de Mékinac est faible en comparaison à celui des autres MRC de la Mauricie.	

Tableau 28 Constats relatifs aux activités agricoles et forestières

Constats
La zone agricole occupe près de 26 % de la superficie du territoire de toutes les municipalités.
Les activités agricoles et acéricoles occupent 61 % de la superficie de la zone agricole de la MRC.
La municipalité de Saint-Adelphe possède la plus grande superficie agricole de la MRC.
Plus de 14 000 ha de la zone agricole ne sont pas cultivés, ce qui représente presque 31 % de la zone agricole.
En 2022, on dénombrait un peu plus de 230 ha de friches, ce qui correspond potentiellement à une sous-utilisation économique des terres agricoles sur le territoire.
Parmi les 230 ha de friches répertoriées, 85 % d'elles possèdent un moyen ou un fort potentiel agricole. Les municipalités de Saint-Séverin, Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle possèdent la plus grande proportion des superficies en friche.
Des exclusions à la zone agricole s'effectuent chaque année, principalement pour l'usage résidentiel, y compris les résidences agricoles.
La hausse de la valeur des terres freine le potentiel d'acquisition et crée un obstacle pour la relève.
Une baisse nette de 13 exploitations agricoles a été enregistrée entre 2004 et 2023.
Le chiffre d'affaires lié à l'agriculture est en hausse.
La transformation du bois représente un moteur économique et un employeur important.
Le nombre d'entreprises menant comme activité principale la production animale a diminué de 45 entre 2004 et 2023.
La production de céréales et de protéagineux s'étend sur 49 % des superficies cultivées du territoire.
Les activités agroforestières participent à l'embellissement du paysage rural et à la protection des milieux humides et hydriques.
Le potentiel de production forestière est élevé. Plus de 80 % du sol de la MRC est identifié comme territoire forestier productif.
Près de 60 % de la superficie de la Mauricie exploitée à des fins acéricoles se situe sur le territoire de la MRC de Mékinac.
Plusieurs productions émergentes comme l'apiculture et les champignons forestiers gagnent en popularité dans la MRC, qui dispose d'un territoire de cueillette à très fort potentiel.

Tableau 29 Constats relatifs au portrait des exploitants

Portrait des exploitants et de la main-d'oeuvre	Constats
	Les activités agricoles représentent un moteur économique et un employeur important.
	Dans la MRC, le mode d'établissement le plus courant pour la relève est le transfert familial d'entreprise.
	Un service d'accompagnement est offert par la MRC pour soutenir et conseiller les producteurs.
	Le service d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie accompagne la relève et les entrepreneurs agricoles afin qu'ils réfléchissent à l'avenir de leur entreprise et préparent leur plan de transfert.
	L'accès à une main-d'œuvre qualifiée pose un défi pour plusieurs exploitants.
	L'impact financier des nouvelles exigences de production et d'élevage, les difficultés à recruter de la main-d'œuvre, les exigences environnementales, la réglementation ainsi que la conciliation travail et vie personnelle sont des freins pour la relève et pour le transfert des entreprises.
	Près de la moitié des entreprises avec un producteur âgé de 55 ans et plus n'a pas identifié de relève.
	La moyenne d'âge est en hausse, et plus de la moitié des exploitations enregistrées au MAPAQ en 2023 ont un producteur âgé de plus de 55 ans.
	Près de la moitié des exploitants travaillent plus de 40 heures par semaine.
Près de la moitié des exploitants ont déclaré du travail rémunéré non agricole en 2021.	

Tableau 30 Constats relatifs aux activités de transformation et de consolidation

Transformation et consolidation	Constats
	La mise en marché est facilitée par des initiatives à l'échelle de la MRC.
	Les initiatives Mékinac j'achète et MIAM Mauricie favorisent l'achat et la visibilité des produits locaux.
	Plusieurs activités touristiques ont le potentiel de mettre en valeur les activités agricoles.
	L'éloignement des abattoirs pour certaines productions et des usines de transformation est une contrainte au développement de l'industrie, car le coût de transport est élevé.
	Le secteur agroalimentaire représente une opportunité de développement économique dans la MRC.
	Les activités agrotouristiques permettent aux entreprises de diversifier les revenus de leur exploitation.
	La visibilité des produits locaux en période touristique est actuellement limitée.
	Les normes contraignantes en matière d'hygiène et de salubrité et les normes en matière d'étiquetage constituent un défi de mise en marché et entraînent une hausse des coûts.
	Le développement des activités touristiques peut imposer des contraintes aux activités agricoles (ex. : distances séparatrices).
L'éloignement des marchés et des grands axes routiers pose un défi pour les activités de mise en marché et de transformation.	

Tableau 31 Dimension sociale et culturelle de l'agriculture

Dimension sociale et culturelle de l'agriculture	Constats
	Les pratiques agricoles et forestières caractérisent le paysage et contribuent à forger l'identité des municipalités.
	La MRC possède un inventaire des bâtiments patrimoniaux sur son territoire.
	La politique culturelle favorise la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.
	Le projet de recherche COSAM (en cours, de 2022 à 2025), portant sur le système alimentaire de la région, permettra de créer des collaborations entre différents acteurs et de déterminer les initiatives à mettre en œuvre collectivement afin de soutenir un système alimentaire durable.
	La présence de terres laissées en friches influence la structure paysagère des municipalités.
	La pratique de la culture intensive peut entraîner une uniformisation des cultures et a occasionné à une certaine époque la linéarisation de certains cours d'eau et un besoin récurrent d'entretenir ces cours d'eau, influençant le façonnement du paysage.

Tableau 32 Pratiques agroenvironnementales

Pratiques agroenvironnementales	Constats
	La démarche régionale Connectivité écologique Mauricie travaille pour développer une stratégie de protection de la biodiversité.
	Plus de 6 000 m d'aménagements agroenvironnementaux intégrant des arbres, des arbustes et des semences ont été implantés en zone agricole, et ce, grâce au financement du programme Prime-Vert entre 2018 et 2023.
	La région de la Mauricie s'est dotée d'un plan d'action à la suite de la publication du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du MAPAQ.
	Le programme Prime-Vert favorise l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles.

9.2 Les enjeux

9.2.1 L'établissement d'entreprises par la relève

Les difficultés d'accès à la terre et la sous-utilisation du sol agricole

Étant donné l'existence limitée de terres ayant un bon potentiel de mise en culture, les possibilités d'acquisition sont rares, ce qui entraîne une hausse du prix des terres. La hausse de prix observée dans la région figure parmi les plus élevées à l'échelle provinciale. Ce phénomène accentue les enjeux d'accès aux terres pour la relève agricole, qui se tourne vers la location. La location de terres se veut toutefois dispendieuse pour la relève et peut limiter le potentiel d'expansion des entreprises et de leurs activités agricoles. Les restrictions applicables au morcellement des terres agricoles limiteraient aussi les possibilités de transfert à la relève. La sous-utilisation économique de terres agricoles laissées en friches et possédant un potentiel de remise en culture constitue aussi un enjeu dans certaines municipalités et représente une opportunité pour le démarrage d'entreprise.

Les défis de démarrage d'entreprise

Les plus importantes contraintes relatives au démarrage d'entreprises ou la reprise d'entreprises par la relève concernent les difficultés de financement et de rentabilité. Les réglementations existantes sont restrictives, et les conditions d'admissibilité aux programmes d'aide financière peuvent constituer un frein à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire. Également, les exigences environnementales, les normes encadrant la production et la réglementation municipale peuvent être contraignantes. À ces défis s'ajoute la difficulté d'accès à une main-d'œuvre qualifiée, de conciliation travail et vie personnelle ainsi que la difficulté de choisir parmi toutes les organisations proposant des services d'accompagnement en fonction des besoins spécifiques des entreprises.

Tableau 33 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
1. La disponibilité des services d'Avenir et d'ARTERRE pour accompagner la relève	1. Les limitations pour l'agriculture de certains sols
2. Le dynamisme de la relève agricole	2. L'éloignement et la qualité des infrastructures de transformation
3. La proactivité et le dynamisme des acteurs du milieu	3. L'éloignement relatif des principaux marchés de consommation
4. L'abordabilité relative des terres malgré une hausse considérable de la valeur marchande	4. La sous-utilisation de certaines terres agricoles
5. Les organismes de soutien au démarrage d'entreprise (MRC, MAPAQ, Avenir, ARTERRE, etc.)	5. Le prix élevé des terres
Opportunités	Menaces
1. La poursuite et la bonification des services d'accompagnement	1. Les difficultés rencontrées lors du transfert d'entreprise
2. L'accès aux terres par la location des superficies non exploitées	2. La spéculation foncière et l'utilisation du sol à des fins autres qu'agricoles
3. La remise en culture des terres en friche pour accueillir de nouveaux projets agricoles	3. Les phénomènes macroéconomiques (ex. : variation des taux d'intérêt)
4. La diversification des productions par la relève	4. Les critères d'admissibilité des programmes gouvernementaux
	5. L'accessibilité à du financement pour des projets de la relève

9.2.2 La pérennité des entreprises agricoles

Les défis de transfert d'entreprise et d'accès à une main-d'œuvre qualifiée

Le transfert d'entreprise reste un défi auprès des exploitants du territoire. Bon nombre de propriétaires d'entreprises en fin de carrière peinent à trouver une relève. Bien souvent, quand ils en ont une, elle se veut encore majoritairement familiale. L'absence de plan de transfert agricole constitue un enjeu important à la pérennité des entreprises existantes. Les difficultés d'accès à une main-d'œuvre qualifiée et de rétention de celle-ci posent aussi un défi dans le maintien des activités existantes et lors du démarrage de nouvelles entreprises.

Les défis de rentabilité, de productivité et de commercialisation des entreprises

Environ la moitié des exploitants ont déclaré effectuer du travail rémunéré non agricole, le revenu de leur ferme étant insuffisant pour subvenir aux besoins du ménage. La région de Mékinac connaît une diminution du nombre d'entreprises agricoles, mais on observe en contrepartie une augmentation de la superficie cultivée moyenne des entreprises. Tel que présenté dans le sondage sur la situation financière des fermes au Québec

de l'UPA de 2024⁹² ou le dossier de l'UPA sur la crise en agriculture de 2024⁹³, l'état des fermes se détériore. Ainsi, la diminution du nombre d'entreprises peut s'expliquer par plusieurs facteurs externes ou internes, dont la hausse du coût des intrants et des taux d'intérêt, les lourdeurs administratives, le manque de relève, la perte de rendement liée aux aléas climatiques, les diverses réglementations, les habitudes alimentaires de la population et la difficulté pour certaines entreprises de gérer leurs coûts de production avec la variabilité des marchés et l'inflation. La distance de certaines installations nécessaires à la transformation des produits et les normes relatives à la production et à la mise en marché complexifient les activités et occasionnent une hausse des coûts.

Tableau 34 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
1. Le modèle traditionnel de la ferme familiale et la transmission du savoir-faire familial	1. L'éloignement et la qualité des infrastructures de transformation
2. Les conditions climatiques favorables à certaines cultures	2. L'éloignement relatif des principaux marchés de consommation
3. La proactivité et le dynamisme des acteurs du milieu	3. La main-d'œuvre insuffisante et parfois non qualifiée
4. Les ressources de soutien aux entreprises agricoles	4. L'identification d'une relève et le transfert d'entreprise
5. La capacité d'innovation des entreprises	5. La rentabilité fragile des entreprises
Opportunités	Menaces
1. La poursuite et la bonification des services d'accompagnement	1. L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et les défis de rétention
2. L'intérêt d'agriculteurs pour des productions atypiques	2. Les difficultés rencontrées lors du transfert d'entreprise
3. La mutualisation des équipements et des ressources	3. La variation de prix des intrants et la volatilité des prix des produits agricoles
4. Le renforcement des compétences en gestion des entrepreneurs agricoles	4. Les phénomènes macroéconomiques (ex. : variation des taux d'intérêt)
	5. Le cadre réglementaire parfois restrictif
	6. Les critères d'admissibilité des programmes gouvernementaux
	7. Le fardeau administratif
	8. La surcharge des exploitants

92 UPA. Sondage sur la situation financière des fermes, 2024, [En ligne], https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/Finale_Presentation_sondage_23_mai_2024.pdf (consulté le 26 novembre 2024).

93 UPA. Crise en agriculture, 2024, [En ligne], <https://www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/au-coeur-de-la-solution> (consulté le 26 novembre 2024).

	9. L'incidence des changements climatiques sur les activités
	10. La concurrence des grandes exploitations

9.2.3 L'adaptation aux changements climatiques et l'agroenvironnement

La capacité d'adaptation aux changements climatiques et les rendements découlant de la mise en place de pratiques innovantes

Les changements climatiques se font sentir sur le territoire et les pratiques agricoles. Bien que plusieurs initiatives et programmes mis en place dans les dernières années permettent à la fois d'accompagner les entreprises et d'encourager la mise en place de pratiques novatrices, le risque incombe majoritairement aux entrepreneurs, qui doivent faire preuve de résilience avant de constater les changements et les retombées positives sur leurs activités et leur rendement.

Tableau 35 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
1. La proactivité et le dynamisme des acteurs du milieu	1. Les limitations pour l'agriculture de certains sols
2. Les ressources de soutien aux entreprises agricoles	2. Les infrastructures de drainage et d'irrigation parfois obsolètes
3. Les initiatives et les programmes d'accompagnement en place	3. La vulnérabilité devant les aléas climatiques
4. La résilience des agriculteurs face aux défis climatiques	
Opportunités	Menaces
1. La poursuite et la bonification des services d'accompagnement	1. L'intensification rapide des événements climatiques extrêmes
2. L'introduction de pratiques et d'équipements innovants	2. Les coûts de mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques
3. La connectivité des milieux naturels et leur protection	3. Le fardeau administratif
4. L'optimisation des connaissances sur la gestion de l'eau en zone agricole	4. La surcharge des exploitants
5. L'accroissement des connaissances sur les pratiques durables	
6. L'extension de la saison de croissance, résultant possiblement à une augmentation de la productivité et à l'implantation de nouvelles cultures	

9.2.4 L'agrotourisme, le patrimoine et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles

Encourager le développement de l'agrotourisme et devenir une vitrine pour les produits régionaux

Les activités agrotouristiques créent des occasions de générer des revenus supplémentaires et diversifiés et d'augmenter la visibilité des entreprises de la région. Cependant, l'intégration d'activités agrotouristiques peut venir avec son lot de défis et de contraintes, ce qui freine parfois les entreprises. Malgré la mise en place d'initiatives régionales, ce créneau est très peu développé. Bien qu'elle contribue à la promotion des produits, l'offre récréotouristique de la MRC contraint aussi les activités agricoles par l'imposition de restrictions.

Assurer la protection du patrimoine agricole, du territoire et des activités agricoles

Les activités agricoles intensives auraient potentiellement une incidence sur l'uniformisation des cultures, le façonnement des paysages, la qualité des ressources naturelles et la biodiversité. Elles entraînent aussi l'abandon de bâtiments agricoles patrimoniaux. Afin de préserver les marques identitaires paysagères de la MRC et de valoriser les métiers agricoles dans la région, des mesures concrètes soutenant les producteurs doivent être instaurées.

Tableau 36 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
1. La proactivité et le dynamisme des acteurs du milieu	1. Les coûts élevés d'investissement élevés pour les infrastructures agrotouristiques
2. La valeur paysagère et identitaire du territoire et des activités agricoles	2. La faible visibilité des activités agricoles de la région lors des événements touristiques d'envergure
3. La présence d'événements culturels et touristiques d'envergure	3. La hausse potentielle du coût des assurances pour les activités agrotouristiques
4. L'émergence des productions atypiques	
Opportunités	Menaces
1. La poursuite et la bonification des services d'accompagnement	1. Le fardeau administratif
2. La mise en marché des produits locaux	2. Les pratiques agricoles intensives ayant une incidence sur le façonnement des paysages
3. Les bénéfices des activités touristiques dans la mise en valeur des produits locaux (ex. : développement de l'agrotourisme)	3. La surcharge des exploitants
4. La protection et la mise en valeur des paysages	4. Les changements climatiques pouvant limiter la qualité de l'offre
5. La valorisation des produits et du milieu agricole par des activités d'agrotourisme expérientiel	
6. La poursuite du développement des partenariats régionaux pour promouvoir l'agrotourisme	

10. Énoncé de vision et orientations



10.1 La vision

« Au cours des dix prochaines années, la MRC de Mékinac contribuera à créer un environnement où les producteurs agricoles s'épanouissent pleinement, où les exploitations prospèrent durablement, et où le territoire agricole est préservé et valorisé. En collaboration étroite avec les parties prenantes locales et régionales, la MRC aspire à dynamiser le secteur agricole en offrant son soutien aux entreprises. De plus, elle s'emploie activement à promouvoir l'adoption de pratiques agroenvironnementales novatrices, favorisant ainsi une adaptation efficace aux changements climatiques et une protection accrue de l'environnement. »

10.2 Les orientations

Orientation 1 : Offrir un soutien aux producteurs ainsi qu'à la relève agricole

La première orientation consiste à renforcer le soutien offert aux producteurs agricoles. Cela inclut la promotion de la relève agricole en facilitant l'établissement des jeunes agriculteurs. De plus, il est essentiel d'instaurer des mesures pour faciliter le transfert d'entreprise afin d'assurer la continuité et la pérennité des exploitations. Les programmes et les accompagnements en place doivent être promus et soutenus pour mieux accompagner les agriculteurs dans cette transition, et une attention particulière doit être accordée à leur bien-être psychologique. En favorisant une meilleure reconnaissance des services de soutien, la MRC de Mékinac contribue à renforcer la résilience du secteur agricole et à placer l'humain au cœur des actions de développement agricole dans la région.

Orientation 2 : Encourager le développement, la pérennité et la prospérité des différentes filières agricoles

Encourager le développement, la pérennité et la prospérité des différentes filières agricoles de Mékinac implique de soutenir activement les entreprises de la relève ainsi que celles déjà établies. Afin d'y parvenir, la MRC entend encourager l'élaboration de mesures et d'incitatifs qui favorisent l'attractivité du territoire, la pérennité et la diversification des entreprises du milieu. De plus, la mise en marché de proximité, le cadre réglementaire et la visibilité offerte aux entreprises agroalimentaires locales lors d'événements culturels et touristiques d'envergure doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Orientation 3 : Soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement

Puisque l'adaptation aux changements climatiques passe par la mise en place de pratiques innovantes, la MRC de Mékinac désire soutenir leur développement et faciliter l'accès aux formations axées sur les techniques agricoles durables, les pratiques agroenvironnementales et les mesures limitant les émissions de gaz à effet de serre. La MRC entend être proactive dans la diffusion des bons coups dans la région pour prôner le partage des connaissances et encourager les partenariats facilitant l'implantation de nouvelles pratiques. L'appui de projets pilotes novateurs est aussi souhaité afin de faire de la MRC de Mékinac un endroit impliqué dans la protection de l'environnement et l'adaptation des pratiques.

Orientation 4 : Favoriser la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles et agroforestières

Cette orientation vise à favoriser la conservation du territoire agricole et à valoriser les métiers agricoles, notamment par l'instauration de mesures appuyant le maintien des éléments du territoire et des activités agricoles à préserver ainsi que par une sensibilisation sur leur importance. Elle a également comme objectif

d'instaurer des mesures d'accompagnement pour les producteurs dans la restauration et la valorisation de leur patrimoine paysager ou architectural. La MRC encouragera les partenariats avec des organismes de conservation et des initiatives contribuant à protéger et à revitaliser les paysages caractéristiques du territoire.

11. Plan de mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre a été réalisé afin d'engendrer des démarches efficaces qui viendront répondre aux enjeux exprimés précédemment pour la MRC de Mékinac, dans une vision quinquennale. Tout en respectant la vision stratégique du PDZA, le plan de mise en œuvre se rattache également aux orientations et tient compte des particularités territoriales. Le plan comporte 29 actions, lesquelles sont détaillées à travers des fiches techniques facilitant la prise en charge de l'action par le responsable déterminé. Ces actions seront portées par le comité responsable de la mise en œuvre du PDZA.



Tableau 37 Orientation 1 - Offrir un soutien aux producteurs ainsi qu'à la relève agricole

Objectif	Action	Responsable	Partenaire potentiel	Indicateur de suivi	Cible	Échéancier	Budget
<p>1. Favoriser la relève agricole</p> <p>2. Appuyer les entreprises agricoles du territoire dans le maintien et la pérennité de leurs activités</p> <p>3. Appuyer le transfert d'entreprises agricoles</p> <p>4. Faciliter l'accès aux programmes d'aide, aux services d'accompagnement et aux formations spécialisées</p>	1.1 Lancer un appel à projets pour soutenir le démarrage d'entreprise	MRC	FUPAM, Chambre de commerce	Adoption et diffusion de l'appel à projets Nombre de projets soutenus	1 appel à projets lancé par année 5 projets soutenus par appel à projets	Court terme	\$\$\$
	1.2 Faire connaître les services d'ARTERRE et d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie	Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie, MRC	PDAAM, AGRICarrières, Agriconseils, Lavi-Eau-Champ, FUPAM, Chambre de commerce, RAM, Place aux jeunes en région, Carrefour Emploi Mékinac	Événement de réseautage relève/cédant	1 événement par année	En continu	\$
	1.3 Produire un « guide d'accueil du nouveau producteur » (0-5 ans) permettant de présenter les ressources disponibles et le territoire	MRC	PDAAM, MAPAQ, Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie, FUPAM, Syndicat de l'UPA de Mékinac, municipalités, Carrefour Emploi Mékinac, Chambre de commerce, RAM	Production et remise du guide d'accueil aux nouveaux producteurs et aux aspirants-agriculteurs	1 guide produit et distribué	Court terme	\$
	1.4 Développer un projet pilote d'accompagnement des entreprises en gestion agricole	FUPAM, MRC	SCF-Mauricie, Lavi-Eau-Champ, RAM, Agriconseils	Développement du projet pilote Nombre d'entreprises ayant bénéficié du projet	3 entreprises accompagnées	Moyen terme	\$\$\$
	1.5 Faire connaître les programmes de financement de la MRC auprès des entreprises	MRC	SADC, institutions financières, FADQ, FUPAM, Chambre de commerce	Présentation à l'AGA du Syndicat de l'UPA de Mékinac	1 présentation par année Infolettre conjointe avec la FUPAM	En continu	\$
	1.6 Évaluer la faisabilité d'un guichet unique d'information et de référencement pour les producteurs de la région	MRC	MAPAQ, PDAAM, FUPAM, municipalités, Chambre de commerce	Rencontres de travail Évaluation de la faisabilité	Évaluation de la faisabilité d'un guichet unique	Moyen terme	\$
	1.7 Poursuivre les activités de réseautage et de représentation de la MRC	MRC	FUPAM, ACFA, Syndicat de l'UPA de Mékinac, Chambre de commerce, RAM	Participation aux événements régionaux et locaux	Au moins 5 événements par année	En continu	\$

Légende

Échéancier
 Court terme : moins d'un an
 Moyen terme : 1 à 3 ans
 Long terme : 3 à 5 ans

Coût
 \$: moins de 10 000 \$
 \$\$: Entre 10 000 \$ et 50 000 \$
 \$\$\$: plus de 50 000 \$

Tableau 38 Orientation 2 : Encourager le développement, la pérennité et la prospérité des différentes filières agricoles

Objectif	Action	Responsable	Partenaire potentiel	Indicateur de suivi	Cible	Échéancier	Budget
<p>1. Favoriser le démarrage, la diversification et la consolidation des entreprises</p> <p>2. Soutenir les initiatives visant à attirer la main-d'œuvre</p> <p>3. Augmenter la visibilité des produits locaux lors d'événements récréotouristiques</p> <p>4. Encourager les stratégies facilitant la mise en marché de produits locaux</p>	2.1 Définir une stratégie d'intervention auprès de la filière acéricole sur le territoire	MRC	Lavi-Eau-Champ, PDAAM, MAPAQ, PPAM, PPAQ, Agriconseils	Évaluation des besoins Définition de la stratégie d'intervention	1 stratégie d'intervention	Moyen terme	\$
	2.2 Promouvoir les initiatives de mutualisation du matériel et des infrastructures	MRC	MAPAQ, PDAAM, Lavi-Eau-Champ, CUMA, Syndicat de l'UPA de Mékinac, Chambre de commerce, FUPAM	Rencontres avec les filières agricoles	1 rencontre par filière agricole	Moyen terme	\$
	2.3 Appuyer le développement de la filière du foin de commerce	MRC	FUPAM, NorFoin, Novago, Semican, producteurs de foin, CQPF, PDAAM	Plan de développement	1 plan de développement	Moyen terme	\$
	2.4 Promouvoir les ressources spécialisées en formation et en ressources humaines	MRC	AGRIcarrières, U+, CEA Mauricie	Nombre d'activités de mise en valeur par année	2 activités de mise en valeur par année	Moyen terme	\$
	2.5 Renforcer les initiatives visant le développement d'un parcours gourmand et/ou d'une route touristique	MRC	PDAAM, Tourisme Mékinac, Tourisme Mauricie	Développement d'un parcours gourmand	1 parcours gourmand	Moyen terme	\$
	2.6 Collaborer à la mise en valeur des produits locaux	MRC	PDAAM, Tourisme Mékinac, Tourisme Mauricie, FWST, Ville de Saint-Tite	Projets et activités de mise en valeur	2 projets ou activités de mise en valeur par année	Moyen terme	\$
	2.7 Valoriser le potentiel du territoire pour la cueillette de comestibles forestiers	Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie	MRC, SPBM, AMFM, MAPAQ	Activité de communication de mise en valeur du potentiel du territoire	1 activité de communication	Moyen terme	\$
	2.8 Développer une communauté de pratique pour le système alimentaire durable du territoire	MRC	Chambre de commerce, MAPAQ, communauté entrepreneuriale de Mékinac, organismes communautaires, Syndicat de l'UPA de la Mauricie, FUPAM, CDC	Rencontre avec les intervenants	1 rencontre par année	Moyen terme	\$

Légende

Échéancier
 Court terme : moins d'un an
 Moyen terme : 1 à 3 ans
 Long terme : 3 à 5 ans

Coût
 \$: moins de 10 000 \$
 \$\$: Entre 10 000 \$ et 50 000 \$
 \$\$\$: plus de 50 000 \$

Tableau 39 Orientation 3 - Soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement

Objectif	Action	Responsable	Partenaire potentiel	Indicateur de suivi	Cible	Échéancier	Budget
1. Soutenir et promouvoir la mise en place de pratiques agroenvironnementales 2. Encourager l'adoption de bonnes pratiques pour limiter les effets des changements climatiques	3.1 Accompagner les propriétaires de friches à faible potentiel pour les cultures conventionnelles dans l'implantation d'arbres	SPBM, AMFM	MRC, SAMBBA, Le Jour de la Terre, Lavi-Eau-Champ, FUPAM	Nombre d'entreprises accompagnées	3 entreprises par année	Moyen terme	\$\$\$
	3.2 Offrir une formation d'introduction à l'hydrogéomorphologie et à la dynamique fluviale en milieu agricole	MRC	MAPAQ, territoires, MELCCFP, UQTR, PDAAM	Nombre d'agriculteurs participants	20 participants	Long terme	\$
	3.3 Former les acteurs clés du territoire sur la gestion des cours d'eau	MRC	AGRCQ, municipalités	Formation pour toutes les municipalités Guide pour les municipalités	1 formation 10 municipalités participantes 1 guide	Moyen terme	\$
	3.4 Développer un projet clé en main afin de soutenir les producteurs pour l'entretien des bandes riveraines	MRC	PDAAM, FUPAM, Lavi-Eau-Champ, SAMBBA, MAPAQ, TCRAM	Nombre de kilomètres de bandes riveraines entretenues	20 km de bandes riveraines entretenues	Moyen terme	\$\$\$
	3.5 Réaliser des activités de sensibilisation avec les producteurs agricoles pour adopter des pratiques culturelles durables	TCRAM	Agriclimat, FUPAM, SAMBBA, MRC, Lavi-Eau-Champ	Campagne de sensibilisation ou événement de reconnaissance	1 événement ou campagne par année	Moyen terme	\$\$
	3.6 Participer au transfert des connaissances des effets des changements climatiques en agriculture sur le territoire de la MRC	Agriclimat, TCRAM	MRC, SAMBBA, Lavi-Eau-Champ	Publications, infolettre	3 publications par année	En continu	\$

Légende

Échéancier
 Court terme : moins d'un an
 Moyen terme : 1 à 3 ans
 Long terme : 3 à 5 ans

Coût
 \$: moins de 10 000 \$
 \$\$: Entre 10 000 \$ et 50 000 \$
 \$\$\$: plus de 50 000 \$

Tableau 40 Orientation 4 - Favoriser la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles et agroforestières

Objectif	Action	Responsable	Partenaire potentiel	Indicateur de suivi	Cible	Échéancier	Budget
<p>1. Développer une stratégie incitant la protection et la mise en valeur du paysage patrimonial</p> <p>2. Encourager l'instauration de mesures favorisant la multifonctionnalité du territoire agricole</p> <p>3. Encourager la reconnaissance des professions agricoles auprès de la population</p> <p>4. Favoriser une meilleure cohabitation sur le territoire</p> <p>5. Adopter de bonnes pratiques pour la gestion des EEE sur le territoire</p>	4.1 Encadrer la valorisation du patrimoine agricole (paysage et bâtiments) dans l'aménagement du territoire	MRC	MAPAQ, MCC, municipalités, MAMH	Intégration de normes aux documents de planification territoriale	Normes intégrées aux documents de planification territoriale	Long terme	\$
	4.2 Intégrer des activités en lien avec l'agriculture dans les établissements éducatifs	MRC	Centre de services scolaire de l'Énergie, UPA, MAPAQ, AgrÉcoles, Communauté entrepreneuriale de Mékinac, camps de jour	Nombre d'activités dans les établissements éducatifs	1 activité par année	Long terme	\$
	4.3 Établir un partenariat régional visant la remise en culture des friches agricoles ou des terres dévalorisées	MRC	MAPAQ, PDAAM	Proposer un projet de remise en culture des terres dévalorisées	1 proposition de projet	Long terme	\$
	4.4 Installer des affiches routières visant la sensibilisation sur le partage de la route en milieu agricole	MRC	MTMD	Nombre de panneaux installés	15 panneaux dans la MRC	Moyen terme	\$\$
	4.5 Réaliser un plan d'intervention destiné aux décideurs politiques et visant la préservation de la biodiversité	MRC	Environnement Mauricie, municipalités, SAMBBA, MELCCFP	Plan d'intervention pour la gestion des EEE et la protection de la biodiversité et des MHHS	1 plan d'intervention adopté par les municipalités et la MRC	Long terme	\$
	4.6 Collaborer au développement d'initiatives en agriculture urbaine dans la MRC	MRC	La Brouette, Cultive le partage, CDC	Nombre de projets d'agriculture urbaine	1 projet pilote d'agriculture urbaine	Long terme	\$\$
	4.7 Sensibiliser les propriétaires forestiers privés à adopter de meilleures pratiques	MRC	AMFM, SPBM	Nombre d'initiatives de sensibilisation	1 initiative de sensibilisation par année	Long terme	\$\$
	4.8 Revoir l'encadrement réglementaire concernant l'aménagement forestier	MRC	AMFM, SPBM	Adaptation du cadre réglementaire sur l'abattage en zone agricole et forestière	Cadre réglementaire adapté	Long terme	\$

Légende

Échéancier
 Court terme : moins d'un an
 Moyen terme : 1 à 3 ans
 Long terme : 3 à 5 ans

Coût
 \$: moins de 10 000 \$
 \$\$: Entre 10 000 \$ et 50 000 \$
 \$\$\$: plus de 50 000 \$




11.1 Les fiches d'action

Les fiches d'actions se veulent un complément d'information au plan de mise en œuvre détaillant le projet ainsi qu'une présentation des résultats attendus. Les fiches comprennent les informations suivantes :

1. La description de l'action ;
2. Le ou les responsables ;
3. Le ou les partenaires potentiels ;
4. Le ou les indicateurs de suivi ;
5. La ou les cibles ;
6. L'échéancier ;
7. Le budget ;
8. L'indicateur de priorité ;
9. Les résultats attendus ;
10. La section « Commentaires », utile au chargé de projet assurant le suivi des actions.

La légende suivante présente le détail des indicateurs utilisés dans les fiches.

Tableau 41 Légende des indicateurs

Échéancier		Coût		Priorité	
En continu	s.o.	\$	< 10 000 \$		Priorité 1
Court terme	Moins d'un an				
Moyen terme	1 à 3 ans	\$\$	> 10 000 \$ et < 50 000 \$		Priorité 2
Long terme	3 à 5 ans	\$\$\$	> 50 000 \$		Priorité 3


11.1.1 Fiches d'action de l'orientation 1

Les actions détaillées dans cette section répondent directement aux objectifs de l'orientation 1, qui vise à renforcer le soutien aux producteurs agricoles et à favoriser la relève. En facilitant l'installation des jeunes agriculteurs, en soutenant la pérennité des entreprises existantes et en facilitant le transfert des exploitations, ces actions contribuent à la continuité du secteur agricole. Elles visent également à améliorer l'accès aux programmes de financement, aux services d'accompagnement et aux formations spécialisées, pour accompagner au mieux les producteurs tout au long de leur parcours, tout en renforçant la résilience du secteur. Ces initiatives sont conçues pour offrir un soutien adapté aux défis spécifiques rencontrés par les producteurs et garantir la vitalité à long terme de l'agriculture sur le territoire.

1.1 Lancer un appel à projets pour soutenir le démarrage d'entreprise

Description

La MRC lancera un appel à projets annuel visant à appuyer les nouvelles entreprises agricoles et à encourager la relève et le transfert d'exploitations sur le territoire. Cette action permettra de soutenir les projets retenus et de faciliter l'accès à des services d'accompagnement et à des formations spécialisées. L'objectif est de soutenir cinq projets par année, renforçant ainsi l'attractivité et la durabilité du secteur agricole.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		FUPAM, Chambre de commerce	
Indicateur de suivi		Cible	
Adoption et diffusion de l'appel à projets Nombre de projets soutenus		1 appel à projets lancé par année 5 projets soutenus par appel à projets	
Échéancier		Budget	Priorité
Court terme		\$\$\$ (> 50 000 \$)	

Résultats attendus

Cette action permettra de renforcer l'attractivité du secteur agricole pour la relève, d'assurer la pérennité des exploitations et de stimuler l'innovation ainsi que la durabilité au sein des entreprises soutenues. En favorisant un écosystème dynamique autour de l'agriculture, elle contribuera à consolider l'identité et l'économie agricole du territoire.

Commentaires

À reconduire chaque année (maximum 10 000 \$ par projet)

Cibler 0-5 ans d'activité


Innovation agricole, développement durable, diversification des cultures et élevages, transformation et valorisation des produits régionaux

Soutien technique, accompagnement technique, mentorat

1.2 Faire connaître les services d'ARTERRE et d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie

Description

Cette action vise à promouvoir les services d'accompagnement et de jumelage offerts par ARTERRE et Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie et de promouvoir la diffusion d'informations sur les médias. En organisant un événement annuel de réseautage entre la relève agricole et les cédants, cette action facilitera les transferts d'exploitations et soutiendra la pérennité des entreprises agricoles, tout en favorisant l'établissement de la relève sur le territoire.

Responsables	Partenaires potentiels	
MRC, Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie	PDAAM, AGRICarières, Agriconseils, Lavi-Eau-Champ, FUPAM, Chambre de commerce, RAM, Place aux jeunes en région, Carrefour Emploi Mékinac	
Indicateur de suivi	Cible	
Événement de réseautage relève/cédant	1 événement par année	
Échéancier	Budget	Priorité
En continu	\$ (< 10 000 \$)	

Résultats attendus

Cette action permettra d'accroître la visibilité des services d'ARTERRE et d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie, tout en favorisant les jumelages entre cédants et relève agricole grâce à un événement annuel de réseautage.


Commentaires

Maillage possible avec des activités se déroulant sur le territoire.

1.3 Produire un « guide d'accueil du nouveau producteur » (0-5 ans) permettant de présenter les ressources disponibles et le territoire

Description

Cette action consiste à concevoir et à distribuer un guide pratique destiné aux nouveaux producteurs agricoles et aux aspirants-agriculteurs. Ce guide mettra de l'avant les ressources disponibles sur le territoire, les programmes d'aide, les services d'accompagnement et les formations spécialisées, afin de soutenir leur intégration et le développement de leurs activités.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		PDAAM, MAPAQ, Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie, FUPAM, Syndicat de l'UPA de Mékinac, municipalités, Carrefour Emploi Mékinac, Chambre de commerce, RAM.	
Indicateur de suivi		Cible	
Production et remise du guide d'accueil aux nouveaux producteurs et aux aspirants-agriculteurs		1 guide produit et distribué	
Échéancier	Budget	Priorité	
Court terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

La création du guide offrira aux nouveaux producteurs un outil simple centralisant l'information relative aux ressources et aux services et programmes d'aide disponibles, ce qui facilitera ainsi leur intégration et le développement de leurs entreprises.


Commentaires

Évaluer le besoin d'une mise à jour annuelle

1.4 Mettre en place un projet pilote d'accompagnement des entreprises en gestion agricole

Description

Cette action consiste à mettre en place un projet pilote visant à accompagner trois entreprises agricoles dans l'amélioration de leur gestion, en leur offrant des conseils personnalisés, des formations et un suivi adapté. En collaboration avec des partenaires tels que la FUPAM, la MRC et des experts en gestion, ce projet aura pour objectif d'améliorer la rentabilité et le bon fonctionnement des entreprises agricoles.

Responsables		Partenaires potentiels	
FUPAM, MRC		SCF-Mauricie, Lavi-Eau-Champ, RAM, Agriconseils	
Indicateurs de suivi		Cible	
Développement du projet pilote Nombre d'entreprises ayant bénéficié du projet		3 entreprises accompagnées	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$\$\$ (> 50 000 \$)		

Résultats attendus

Le projet pilote permettra de tester un modèle d'accompagnement personnalisé en gestion agricole, dans le but d'améliorer la rentabilité et la pérennité des trois entreprises participantes. Il offrira un cadre de gestion sur mesure et adapté aux besoins spécifiques de chaque entreprise, afin d'optimiser leurs pratiques et d'assurer leur stabilité à long terme.


Commentaires

Conseillers SCF à l'extérieur de la Mauricie pour autres spécialisations
Évaluer la possibilité de reconduire le projet annuellement

1.5 Faire connaître les programmes de financement de la MRC auprès des entreprises

Description

Cette action consiste à promouvoir les programmes de financement auprès des entreprises agricoles de la MRC, en organisant une présentation lors de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA de Mékinac et en diffusant une infolettre conjointe avec la FUPAM. L'objectif est de promouvoir et de faciliter l'accès des entreprises agricoles aux ressources financières nécessaires pour soutenir leur développement et leur pérennité.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		SADC, institutions financières, FADQ, FUPAM, Chambre de commerce	
Indicateur de suivi		Cibles	
Présentation à l'AGA du Syndicat de l'UPA de Mékinac		1 présentation par année Infolettre conjointe avec la FUPAM	
Échéancier	Budget	Priorité	
En continu	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra de promouvoir les programmes de financement de la MRC auprès des entreprises agricoles grâce à une présentation annuelle et à l'envoi d'une infolettre.


Commentaires

Reconduire la publication annuellement et penser à d'autres médiums de diffusion

1.6 Évaluer la faisabilité d'un guichet unique d'information et de référencement pour les producteurs de la région

Description

Cette action consiste à évaluer la faisabilité d'un guichet unique qui centraliserait les informations sur les programmes d'aide, les services d'accompagnement et les formations spécialisées pour les producteurs agricoles de la région. La MRC, en collaboration avec le MAPAQ, le PDAAM, la FUPAM, les municipalités et la Chambre de commerce, organisera des rencontres de travail afin de déterminer les besoins et les modalités de mise en œuvre du guichet unique, dans le but de simplifier l'accès à ces ressources pour les producteurs. Ces rencontres permettront d'évaluer la faisabilité d'un tel guichet, de déterminer les ressources nécessaires et de discuter des différents modèles possibles.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		MAPAQ, PDAAM, FUPAM, municipalités, Chambre de commerce	
Indicateurs de suivi		Cible	
Rencontres de travail Évaluation de la faisabilité		Évaluation de la faisabilité d'un guichet unique	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$ (<10 000 \$)		

Résultats attendus

L'évaluation de la faisabilité permettra de déterminer si la création d'un guichet unique est viable et bénéfique pour les producteurs agricoles. Si le projet est jugé réalisable, il offrira un accès simplifié et centralisé à l'information et aux services pour les producteurs.


Commentaires

Partenariat régional potentiel, plateforme multiacteurs, outils d'aide à la décision, ateliers de travail

1.7 Poursuivre les activités de réseautage et de représentation de la MRC

Description

Cette action consiste à maintenir et à développer les activités de réseautage et de représentation de la MRC afin de soutenir les entreprises agricoles du territoire. En renforçant la présence de la MRC lors d'événements régionaux et locaux, la promotion des ressources disponibles sera favorisée, les échanges entre les différents acteurs du secteur agricole seront encouragés et les liens entre les producteurs agricoles et la MRC seront renforcés. Ainsi, une représentation cohérente des besoins agricoles auprès des instances locales et régionales sera assurée.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		FUPAM, ACFA, Syndicat de l'UPA de Mékinac, Chambre de commerce, RAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Participation aux événements régionaux et locaux		Participation à au moins 5 événements par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
En continu	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action renforcera la présence de la MRC lors d'événements régionaux et locaux, favorisant ainsi la mise en lumière des enjeux et des défis du secteur agricole. Elle permettra également de renforcer les liens avec les producteurs agricoles, en assurant ainsi une meilleure représentation des intérêts du secteur.

Commentaires

Maillage avec des activités se déroulant sur le territoire


11.1.2 Fiches d'action de l'orientation 2

Les actions découlant de l'orientation 2 visent à encourager le développement, la pérennité et la prospérité des différentes filières agricoles en soutenant des initiatives ciblées sur plusieurs axes clés. Ces actions cherchent à favoriser le démarrage, la diversification et la consolidation des entreprises agricoles, tout en attirant la main-d'œuvre nécessaire à leur bon fonctionnement. Elles visent également à accroître la visibilité des produits locaux et à faciliter leur mise en marché, notamment à travers des événements récréotouristiques. Parmi les initiatives proposées, on trouve la définition d'une stratégie pour la filière acéricole, la promotion de la mutualisation des ressources, le développement du foire de commerce et la valorisation des produits locaux et des ressources naturelles du territoire. Ces actions contribueront à renforcer la compétitivité des entreprises agricoles tout en favorisant une meilleure intégration des produits locaux dans le paysage touristique et économique de la région.

2.1 Définir une stratégie d'intervention auprès de la filière acéricole sur le territoire

Description

Cette action vise à élaborer une stratégie d'intervention pour soutenir le développement de la filière acéricole sur le territoire. En collaboration avec des partenaires tels que Lavi-Eau-Champ, le MAPAQ et Agriconseils, la MRC évaluera les besoins spécifiques de cette filière pour améliorer la production, la transformation et la commercialisation des produits de l'érable.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		Lavi-Eau-Champ, PDAAM, MAPAQ, PPAM, PPAQ, Agriconseils	
Indicateurs de suivi		Cible	
Évaluation des besoins Définition de la stratégie d'intervention		1 stratégie d'intervention	
Échéancier	Budget		Priorité
Moyen terme	\$ (<10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action favorisera la structuration de la filière acéricole, ce qui renforcera la compétitivité des producteurs locaux. Elle permettra d'identifier les leviers de développement pour une production durable et de faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour soutenir la croissance de cette filière stratégique.


Commentaires

Besoin en nouvelles ressources
Demande croissante pour le démarrage et le développement d'entreprises en acériculture

2.2 Promouvoir les initiatives de mutualisation du matériel et des infrastructures

Description

Cette action vise à promouvoir la mutualisation des équipements et des infrastructures agricoles entre producteurs, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire les coûts de production. En collaboration avec des partenaires comme la CUMA, le Syndicat de l'UPA et la Chambre de commerce, la MRC organisera des rencontres avec les différentes filières agricoles pour sensibiliser les producteurs aux avantages de ces initiatives collectives.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		MAPAQ, PDAAM, Lavi-Eau-Champ, CUMA, Syndicat de l'UPA de Mékinac, Chambre de commerce, FUPAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Rencontres avec les filières agricoles		1 rencontre par filière agricole	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action encouragera la coopération entre producteurs en facilitant l'accès à des équipements agricoles partagés. Elle entraînera la réduction des coûts d'exploitation ainsi que l'augmentation de l'efficacité des entreprises agricoles et stimulera la compétitivité locale en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.


Commentaires

Selon les besoins et les opportunités
Évaluer les initiatives déjà en place
Contribuer à l'établissement de maillages

2.3 Appuyer le développement de la filière du foin de commerce

Description

Cette action a pour objectif de soutenir le développement de la filière du foin de commerce en élaborant un plan stratégique pour améliorer sa production et sa commercialisation. La MRC travaillera avec des partenaires comme la FUPAM, Semican et Novago pour identifier les leviers permettant d'accroître la compétitivité de cette filière. En favorisant des pratiques agricoles adaptées et une meilleure organisation de la chaîne de valeur, cette action contribuera à la rentabilité des producteurs de foin et à la diversification des produits agricoles du territoire.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		FUPAM, NorFoin, Novago, Semican, producteurs de foin, CQPF, PDAAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Plan de développement		1 plan de développement	
Échéancier	Budget		Priorité
Moyen terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action contribuera à accroître la production et la qualité du foin de commerce tout en permettant le développement de nouveaux circuits de commercialisation. Les producteurs pourront accéder à de nouveaux marchés et diversifier leurs sources de revenu, renforçant ainsi la résilience de leurs exploitations.


Commentaires

Mise en commun des récoltes
 Besoin en équipement pour assurer la qualité pour exportation
 Étude de faisabilité d'un projet dans Mékinac

2.4 Promouvoir les ressources spécialisées en formation et en ressources humaines

Description

Cette action consiste à promouvoir les ressources spécialisées en formation et en gestion des ressources humaines pour répondre aux besoins de compétences dans le secteur agricole. La MRC, en partenariat avec des initiatives comme AGRICarières et U+, organisera des activités de mise en valeur des opportunités de formation offertes aux travailleurs agricoles. Cette action permettra de renforcer les compétences des producteurs et de favoriser l'attractivité du secteur agricole en offrant des parcours de développement professionnel adaptés.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		AGRICarières, U+, CEA Mauricie	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre d'activités de mise en valeur par année		2 activités de mise en valeur par année	
Échéancier	Budget		Priorité
Moyen terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action renforcera les compétences des producteurs agricoles et facilitera l'intégration de la relève dans le secteur. Elle offrira aux travailleurs agricoles des formations adaptées aux enjeux actuels, tout en soutenant l'attractivité du secteur et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée.


Commentaires

Projet La Halte

2.5 Renforcer le développement d'initiatives visant le développement d'un parcours gourmand ou d'une route touristique

Description

Cette action a pour objectif de renforcer le développement d'un parcours gourmand ou d'une route touristique qui mettrait en valeur les produits locaux du territoire. En collaboration avec Tourisme Mékinac et d'autres partenaires du secteur touristique, la MRC élaborera des circuits mettant en avant les produits agricoles et artisanaux de la région. Cette initiative contribuera à stimuler l'économie locale, à accroître la visibilité des produits agricoles et à promouvoir l'agrotourisme comme levier de développement.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		PDAAM, Tourisme Mékinac, Tourisme Mauricie	
Indicateur de suivi		Cible	
Développement d'un parcours gourmand		1 parcours gourmand	
Échéancier	Budget		Priorité
Moyen terme	\$ (<10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action augmentera la visibilité des produits locaux et stimulera le tourisme gastronomique, générant ainsi de nouvelles sources de revenu pour les producteurs. Elle renforcera l'attractivité du territoire et favorisera la consommation des produits agricoles locaux par les visiteurs.


Commentaires

Mise en valeur de la beauté du territoire agricole
Partenariat à l'échelle de la Mauricie

2.6 Collaborer à la mise en valeur des produits locaux

Description

Cette action consiste à travailler en collaboration avec les acteurs locaux pour mettre en valeur les produits agricoles du territoire. En organisant des projets et des événements de promotion avec des partenaires comme Tourisme Mauricie et la Ville de Saint-Tite, la MRC encouragera la consommation des produits du terroir et leur promotion à l'échelle régionale. Ces actions favoriseront la reconnaissance des produits locaux et soutiendront l'économie agricole du territoire.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		PDAAM, Tourisme Mékinac, Tourisme Mauricie, FWST, Ville de Saint-Tite	
Indicateur de suivi		Cible	
Projets et activités de mise en valeur		2 projets ou activités de mise en valeur par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
En continu	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action renforcera la reconnaissance des produits locaux sur les marchés régionaux et nationaux. Elle permettra d'accroître la demande pour ces produits, créant ainsi de nouvelles opportunités économiques pour les producteurs et contribuant à la durabilité du secteur agricole local.


Commentaires

Maillage possible avec des activités se déroulant sur le territoire

2.7 Valoriser le potentiel du territoire pour la cueillette de comestibles forestiers

Description

Cette action a pour objectif de valoriser le potentiel de la cueillette de comestibles forestiers, tels que les champignons et les baies, afin de diversifier les revenus agricoles. En partenariat avec des acteurs comme la Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie, la MRC sensibilisera les producteurs et le grand public à l'exploitation durable de ces ressources. Cette initiative permettra de diversifier les activités agricoles et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, tout en soutenant la durabilité économique de l'agriculture locale.

Responsable		Partenaires potentiels	
Filière des champignons et comestibles des forêts de la Mauricie		MRC, SPBM, AMFM, MAPAQ	
Indicateur de suivi		Cible	
Activité de communication de mise en valeur du potentiel du territoire		1 activité de communication	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$ (<10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra la diversification des sources de revenu agricole en valorisant les comestibles forestiers. Elle encouragera une gestion durable des ressources naturelles et créera de nouvelles opportunités économiques pour les producteurs, tout en soutenant la préservation des écosystèmes locaux.


Commentaires

Inventaire du territoire à fort potentiel, plan de communication

2.8 Développer une communauté de pratique pour le système alimentaire durable du territoire

Description

Cette action consiste à développer une communauté de pratique consacrée au système alimentaire durable du territoire. En collaboration avec des partenaires comme la Chambre de commerce et le Syndicat de l'UPA de la Mauricie, la MRC facilitera la tenue de rencontres annuelles permettant aux producteurs, aux organismes communautaires et aux experts de partager leurs connaissances et de promouvoir des pratiques agricoles durables. Cela renforcera la résilience du système alimentaire local et soutiendra une approche collaborative pour mettre en place des solutions agricoles durables.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		Chambre de commerce, MAPAQ, communauté entrepreneuriale de Mékinac, organismes communautaires, Syndicat de l'UPA de la Mauricie, FUPAM, CDC	
Indicateur de suivi		Cible	
Rencontre avec les intervenants		1 rencontre par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action renforcera la collaboration et l'innovation dans le secteur agricole, favorisant l'adoption de pratiques durables. Elle permettra d'améliorer la résilience du système alimentaire local en diffusant des connaissances et en renforçant la durabilité des pratiques agricoles sur le territoire.

Commentaires

COSAM, SAT, PDCN, ASC, PFNL, permaculture, forêt nourricière, agriculture biologique, serre collective


11.1.3 Fiches d'action de l'orientation 3

Les actions de l'orientation 3 visent à soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement, par la mise en place de pratiques agroenvironnementales et l'adoption de bonnes pratiques agricoles. Ces actions sont conçues pour accompagner les producteurs dans la gestion durable de leurs terres et de leurs ressources, tout en limitant les impacts environnementaux liés aux changements climatiques. Elles incluent des initiatives telles que l'accompagnement pour l'implantation d'arbres sur les friches, des formations spécialisées en dynamique fluviale et en gestion des cours d'eau, ainsi que des activités de sensibilisation pour promouvoir des pratiques culturelles durables. Ces actions contribuent à la résilience du secteur agricole devant les défis environnementaux, tout en favorisant une meilleure gestion des ressources naturelles du territoire.

3.1 Accompagner les propriétaires de friches à faible potentiel pour les cultures conventionnelles dans la plantation d'arbres

Description

Cette action vise à soutenir les propriétaires de friches agricoles ayant un faible potentiel pour les cultures conventionnelles en les accompagnant dans la transition vers des pratiques agroenvironnementales par l'implantation d'arbres. L'objectif est d'encourager la diversification des activités agricoles et de promouvoir des pratiques durables qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques.

Responsables		Partenaires potentiels	
SPBM, AMFM		MRC, SAMBBA, Le Jour de la Terre, Lavi-Eau-Champ, FUPAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre d'entreprises accompagnées		3 entreprises par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$\$\$ (> 50 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra de reconvertir des friches agricoles à faible potentiel en espaces productifs et écologiques, contribuant à la fois à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. Les propriétaires de friches bénéficieront d'un accompagnement pour adopter des pratiques agroenvironnementales durables tout en diversifiant leurs sources de revenu agricole.


Commentaires

Ne pas détruire des milieux ayant une riche biodiversité
Éviter les monocultures d'épinettes

3.2 Offrir une formation d'introduction à l'hydrogéomorphologie et à la dynamique fluviale en milieu agricole

Description

Cette action propose une formation en hydrogéomorphologie et dynamique fluviale pour sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la gestion de l'eau et des cours d'eau. Organisée par la MRC et ses partenaires, cette formation permettra aux producteurs de mieux comprendre les effets des changements climatiques et d'adopter des pratiques adaptées pour protéger les ressources en eau. Cette initiative participera à renforcer les connaissances des agriculteurs en ce qui concerne la gestion durable des cours d'eau sur leurs exploitations.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		MAPAQ, territoires, MELCCFP, UQTR, PDAAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre d'agriculteurs participants		20 participants	
Échéancier	Budget		Priorité
Long terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra aux producteurs agricoles de mieux comprendre les enjeux liés aux cours d'eau et d'adopter des pratiques agricoles plus adaptées à la gestion des eaux en milieu agricole. Les agriculteurs seront ainsi mieux préparés à limiter les effets des inondations et de l'érosion, tout en optimisant l'utilisation de l'eau pour leurs cultures.


Commentaires

Pourrait avoir lieu à l'AGA du Syndicat de l'UPA de Mékinac

3.3 Former les acteurs clés du territoire sur la gestion des cours d'eau

Description

Cette action vise à former les acteurs clés du territoire sur la gestion durable des cours d'eau afin de promouvoir des pratiques agroenvironnementales et de limiter les impacts des changements climatiques. Par des sessions de formation pratiques et la diffusion d'un guide destiné aux municipalités, les compétences locales de gestion des effets des changements climatiques seront renforcées afin de mieux répondre aux défis actuels et futurs.

Responsable		Partenaires potentiels
MRC		AGRCQ, municipalités
Indicateurs de suivi		Cibles
Formation pour toutes les municipalités Guide pour les municipalités		1 formation 10 municipalités participantes 1 guide
Échéancier	Budget	Priorité
Moyen terme	\$ (< 10 000 \$)	

Résultats attendus

Cette action renforcera la capacité des municipalités à gérer les cours d'eau en milieu agricole de manière durable, contribuant ainsi à la protection des terres agricoles contre les effets des changements climatiques. Le guide et la formation favoriseront une gestion plus cohérente et efficace des ressources en eau, minimisant les risques d'inondation et d'érosion.


Commentaires

Enjeu de roulement de personnel

3.4 Développer un projet clé en main afin de soutenir les producteurs pour l'entretien des bandes riveraines

Description

Cette action consiste à mettre sur pied un projet clé en main pour soutenir les producteurs agricoles dans l'entretien de leurs bandes riveraines. Ce projet, développé en partenariat, vise à fournir aux producteurs les outils nécessaires pour la gestion des rives et la préservation des zones riveraines. L'initiative contribuera à améliorer la qualité de l'eau, à limiter l'érosion des sols et à protéger la biodiversité des rives. Ce projet permettra de renforcer la durabilité des exploitations agricoles et leur résilience devant les changements climatiques.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		PDAAM, FUPAM, Lavi-Eau-Champ, SAMBBA, MAPAQ, TCRAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre de kilomètres de bandes riveraines entretenues		20 km de bandes riveraines entretenues	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$\$\$ (> 50 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action contribuera à améliorer la qualité de l'eau en limitant l'érosion des sols et en favorisant la filtration naturelle des polluants. Elle aidera les producteurs à s'adapter aux changements climatiques en protégeant leurs terres contre l'érosion et en soutenant la biodiversité des zones riveraines, ce qui renforcera ainsi la durabilité des exploitations agricoles.


Commentaires

Comblé le manque de Prime-Vert, possibilité d'obtenir de l'équipement de CUMA pour l'entretien

3.5 Réaliser des activités de sensibilisation avec les producteurs agricoles pour adopter des pratiques culturales durables

Description

Cette action consiste à organiser des événements de sensibilisation destinés aux producteurs agricoles afin de promouvoir des pratiques culturales durables. En collaboration avec des partenaires comme Agriculmat et la FUPAM, des événements de sensibilisation seront organisés chaque année afin de promouvoir des techniques agricoles respectueuses de l'environnement. Cette initiative permettra de sensibiliser un large public d'agriculteurs, facilitant la transition vers une agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques.

Responsable		Partenaires potentiels
TCRAM		Agriculmat, FUPAM, SAMBBA, MRC, Lavi-Eau-Champ
Indicateur de suivi		Cible
Campagne de sensibilisation ou événement de reconnaissance		1 événement ou campagne par année
Échéancier	Budget	Priorité
Moyen terme	\$\$ (> 10 000 \$ et < 50 000 \$)	

Résultats attendus

Cette action encouragera les producteurs à adopter des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques. Les producteurs bénéficieront d'une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et de l'importance de réduire leur empreinte écologique, tout en optimisant leur rendement à long terme.


Commentaires

En harmonie avec les objectifs du PRMHH et du PACC

3.6 Participer au transfert des connaissances des effets des changements climatiques en agriculture sur le territoire de la MRC

Description

Cette action consiste à favoriser le transfert de connaissances sur les effets des changements climatiques sur l'agriculture, afin d'aider les producteurs à mieux s'adapter aux nouvelles réalités climatiques. En collaboration avec des partenaires comme la SAMBBA et Lavi-Eau-Champ, des publications et des infolettres seront régulièrement diffusées pour partager des informations sur les impacts du climat sur les exploitations agricoles.

Responsables		Partenaires potentiels	
Agriclimat, TCRAM		MRC, SAMBBA, Lavi-Eau-Champ	
Indicateur de suivi		Cible	
Publications, infolettre		3 publications par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
En continu	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra de diffuser des connaissances essentielles aux producteurs agricoles pour mieux comprendre et anticiper les effets des changements climatiques sur leurs exploitations. En augmentant la sensibilisation aux risques climatiques, cette action soutiendra l'adoption de pratiques adaptées et résilientes, renforçant ainsi la durabilité de l'agriculture locale face aux défis climatiques.

Commentaires

Veille des meilleures pratiques


11.1.4 Fiches d'action de l'orientation 4

Les actions de l'orientation 4 visent à favoriser la protection et la mise en valeur du territoire agricole et agroforestier, tout en promouvant les activités liées à ces secteurs. Elles incluent des initiatives variées telles que la valorisation du patrimoine agricole, la sensibilisation à la cohabitation harmonieuse sur le territoire, ainsi que des actions pour préserver la biodiversité et l'environnement. Ces actions sont conçues pour encourager les bonnes pratiques en matière de gestion du paysage, la protection de la biodiversité, et la promotion de l'agriculture urbaine. Elles contribuent ainsi à renforcer la résilience des territoires agricoles et à préserver les ressources naturelles tout en soutenant les activités agricoles durables.

4.1 Encadrer la valorisation du patrimoine agricole (paysage et bâtiments) dans l'aménagement du territoire

Description

Cette action vise à intégrer des mesures concrètes dans les documents de planification territoriale pour protéger et mettre en valeur le patrimoine agricole. Cela inclut les paysages emblématiques et les bâtiments historiques qui témoignent de l'identité agricole de la région. Cette action contribue à préserver les richesses culturelles et naturelles tout en soutenant une meilleure cohabitation entre les activités agricoles et les autres usages du territoire.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		MAPAQ, MCC, municipalités, MAMH	
Indicateur de suivi		Cible	
Intégration de normes aux documents de planification territoriale		Normes intégrées aux documents de planification territoriale	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

L'atteinte de la cible de cette action permettra de mieux encadrer la protection et la valorisation du patrimoine agricole, en intégrant des normes spécifiques aux documents de planification territoriale. Cela favorisera la préservation des paysages et des bâtiments agricoles tout en sensibilisant les municipalités à leur importance.


Commentaires

Normes d'entretien des bâtiments agricoles
Charte paysagère agricole

4.2 Intégrer des activités en lien avec l'agriculture dans les établissements éducatifs

Description

Cette action vise la sensibilisation des jeunes aux réalités et à l'importance de l'agriculture en intégrant des activités pédagogiques dans les établissements éducatifs de la MRC. Ces activités visent à éveiller leur intérêt pour l'agriculture, à leur faire découvrir les métiers du secteur et à les conscientiser sur divers enjeux. Ces initiatives renforcent les liens entre les jeunes, les agriculteurs et la communauté, tout en favorisant une meilleure compréhension des défis et des opportunités du secteur agricole. À terme, elles contribuent à bâtir une génération sensibilisée, prête à reconnaître l'importance de l'agriculture dans leur région et à en devenir les ambassadeurs.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		Centre de services scolaire de l'Énergie, UPA, MAPAQ, AgrÉcoles, Communauté entrepreneuriale de Mékinac, camps de jour	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre d'activités dans les établissements éducatifs		1 activité par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

L'atteinte de la cible permettra de renforcer le lien entre les jeunes et l'agriculture en leur offrant une meilleure compréhension des pratiques agricoles et de leur importance pour le territoire.


Commentaires

Sensibilisation, ateliers, profil entrepreneurial, mise en valeur des professions agricoles

4.3 Établir un partenariat régional visant la remise en culture des friches agricoles ou des terres dévalorisées

Description

Cette action vise à établir un partenariat régional pour la remise en culture des friches agricoles ou des terres dévalorisées, en vue de maximiser leur potentiel de production et de favoriser une meilleure gestion du territoire agricole. Elle implique la collaboration entre la MRC et des partenaires potentiels comme le MAPAQ et le PDAAM pour développer un projet pilote qui valorise ces terres, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et agricoles. L'objectif est d'élaborer un projet concret qui pourra être mis en œuvre pour revitaliser ces espaces.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		MAPAQ, PDAAM	
Indicateur de suivi		Cible	
Proposer un projet de remise en culture des terres dévalorisées		1 proposition de projet	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

L'atteinte de cette action permettra de proposer un projet concret pour la remise en culture des friches agricoles ou des terres dévalorisées, en définissant des stratégies pratiques pour revitaliser ces espaces. Elle facilitera la réintégration de terres dans le cycle de production agricole, tout en contribuant à une diversification des pratiques agricoles et une gestion plus durable du territoire.


Commentaires

TCB du Bas-St-Laurent, lien avec inventaire des friches du MAPAQ (lien avec 1^{er} PDZA)

4.4 Installer des affiches routières visant la sensibilisation sur le partage de la route en milieu agricole

Description

L'action consiste à installer des panneaux de sensibilisation le long des routes de la MRC, visant à informer les usagers de la route sur la nécessité de partager l'espace avec les véhicules agricoles. Ces affiches auront pour but de promouvoir la sécurité routière et de sensibiliser les conducteurs aux particularités du milieu agricole, afin de réduire les risques d'accident et d'améliorer la cohabitation entre les agriculteurs et les autres usagers de la route.

Responsable		Partenaire potentiel	
MRC		MTMD	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre de panneaux installés		15 panneaux dans la MRC	
Échéancier	Budget	Priorité	
Moyen terme	\$\$ (> 10 000 \$ et < 50 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra d'augmenter la visibilité des enjeux de sécurité routière en milieu agricole et de sensibiliser efficacement les conducteurs. L'installation de 15 panneaux dans la MRC contribuera à une meilleure compréhension des comportements à adopter par les automobilistes.


Commentaires

Demandes à la CPTAQ

4.5 Réaliser un plan d'intervention destiné aux décideurs politiques et visant la préservation de la biodiversité

Description

L'action consiste à élaborer un plan d'intervention destiné aux décideurs politiques, visant à assurer la préservation de la biodiversité et des milieux humides et habitats sensibles (MHHS) sur le territoire. Ce plan mettra en place des mesures concrètes pour la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et la protection des écosystèmes fragiles, en intégrant les objectifs de préservation environnementale.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		Environnement Mauricie, municipalités, SAMBBA, MELCCFP	
Indicateur de suivi		Cible	
Plan d'intervention pour la gestion des EEE et la protection de la biodiversité et des MHHS		1 plan d'intervention adopté par les municipalités et la MRC	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

L'élaboration et l'adoption du plan d'intervention permettront d'orienter les actions de préservation de la biodiversité sur le territoire, en identifiant les zones sensibles et les actions à mettre en place pour protéger les milieux naturels. L'adoption du plan par les municipalités et la MRC contribuera à intégrer les enjeux de gestion des EEE et de protection de la biodiversité dans les stratégies de développement territorial à long terme.


Commentaires

Coupe des fossés
PRMHH, PACC, EEE

4.6 Collaborer au développement d'initiatives en agriculture urbaine dans la MRC

Description

L'action consiste à soutenir et collaborer au développement d'initiatives en agriculture urbaine au sein de la MRC. Cela inclut l'accompagnement et la facilitation de projets pilotes visant à intégrer des pratiques agricoles en milieu urbain, tout en favorisant la production locale et durable. Ce projet pilote servira de modèle pour d'autres initiatives similaires.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		La Brouette, Cultive le partage, CDC	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre de projets d'agriculture urbaine		1 projet pilote d'agriculture urbaine	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$\$ (> 10 000 \$ et < 50 000 \$)		

Résultats attendus

Cette action permettra de démontrer la viabilité et les avantages de l'agriculture urbaine sur le territoire de la MRC, à travers un projet pilote qui pourra être répliqué et adapté dans d'autres zones urbaines. Ce projet visera à renforcer la résilience du territoire en matière de production alimentaire locale tout en sensibilisant la population à l'importance de pratiques agricoles écologiques et accessibles.


Commentaires

Serre collective, bacs à jardin, compostage

4.7 Sensibiliser les propriétaires forestiers privés à adopter de meilleures pratiques

Description

L'action vise à sensibiliser les propriétaires forestiers privés aux meilleures pratiques de gestion forestière. En organisant des activités de sensibilisation annuelles, cette action cherche à informer et à encourager l'adoption de pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour préserver les écosystèmes forestiers. L'objectif est de promouvoir une gestion optimale des forêts privées, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		AMFM, SPBM	
Indicateur de suivi		Cible	
Nombre d'initiatives de sensibilisation		1 initiative de sensibilisation par année	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$\$ (> 10 000 \$ et < 50 000 \$)		

Résultats attendus

L'action permettra de sensibiliser les propriétaires forestiers privés sur l'importance des pratiques de gestion durable. Chaque initiative de sensibilisation viendra renforcer l'engagement des acteurs du territoire envers des pratiques forestières responsables et respectueuses de l'environnement, ce qui pourrait occasionner des retombées positives à la fois sur la biodiversité locale et sur la gestion des ressources naturelles.


Commentaires

Sensibilisation citoyenne

4.8 Revoir l'encadrement réglementaire concernant l'aménagement forestier

Description

Cette action vise à revoir et adapter le cadre réglementaire en place concernant l'aménagement forestier, particulièrement en ce qui a trait à l'abattage dans les zones agricoles et forestières. Elle consiste à analyser les règlements existants et à proposer des ajustements pour mieux encadrer les pratiques d'aménagement tout en respectant les enjeux environnementaux, agricoles et forestiers.

Responsable		Partenaires potentiels	
MRC		AMFM, SPBM	
Indicateur de suivi		Cible	
Adaptation du cadre réglementaire sur l'abattage en zone agricole et forestière		Cadre réglementaire adapté	
Échéancier	Budget	Priorité	
Long terme	\$ (< 10 000 \$)		

Résultats attendus

L'atteinte de la cible permettra de disposer d'un cadre réglementaire révisé, mieux adapté aux besoins actuels des zones agricoles et forestières. Cette révision contribuera à renforcer la gestion durable des ressources forestières tout en protégeant les terres agricoles et en assurant une meilleure cohérence entre les différentes pratiques d'aménagement du territoire.

Commentaires

Analyse LPTAA

Bibliographie

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES (AMFM). Compilation des données SIGGA, mise à jour du 19 juin 2023.

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES (AMFM). Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie 2017 Tomes 1,2 et 3, [En ligne], Documentation - AMFM (agence-mauricie.qc.ca) (consulté le 6 août 2024).

AGRICLIMAT. Avantages de l'agroforesterie en contexte de changements climatiques, [En ligne], www.agriclimat.ca/wp-content/uploads/2023/08/Codron-Coliastro_2022_Agroforesterie_V3.pdf (consulté le 7 mars 2023).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. Les avantages de l'agroforesterie, [En ligne], www.agric.gc.ca/fra/science-et-innovation/pratiques-agricoles/agroforesterie/les-avantages-de-l-agroforesterie/?id=1344633257343 (consulté le 18 mai 2016).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation, [En ligne], www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf (consulté le 25 mai 2016).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. Vue d'ensemble de la méthode de classification pour déterminer le potentiel agricole des terres, [En ligne], www.sis.agric.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html (consulté le 19 avril 2023).

ALLIANCE ENVIRONNEMENT INC. Plan directeur de l'eau et de mise en valeur de la rivière Saint-Maurice 2004, [En ligne], www.voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000482914 (consulté en 2016).

ATLAS AGROCLIMATIQUE DU QUÉBEC. Agrométéo Québec, [En ligne], www.agrometeo.org/atlas/ (consulté le 19 avril 2023).

AUBIN, Jean-François. Rapport synthèse de consultation sur la sécurité alimentaire et la réussite scolaire dans Mékinac, [En ligne], www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2021/12/RAPPORT-SYNTHESE.MEKINAC.FINAL_DEC2021.pdf (consulté le 27 mai 2024).

AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES. Services psychosociaux, [En ligne], www.acfareseaux.qc.ca/services-psychosociaux/services-psychosociaux/ (consulté le 12 juin 2024).

AVENIR ENTREPRISES AGRICOLES MAURICIE. Rapport des activités 2022.

BITZAKIDIS, Stéfanos. Portrait hydrologique et multi-ressources du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, [En ligne], www.capsa-org.com/uploads/documents/BibliEAUtheque/Rapport-CAPSA/Portrait_hydrologique_et_multiressources_du_BV_Ste_Anne.pdf (consulté en 2016).

BRIEN, Maxime. Mesure de l'érosion des berges, du ravinement et de la migration des cours d'eau dans la portion agricole du bassin versant de la rivière des Envies (Québec), [En ligne], www.depot-e.uqtr.ca/id/eprint/1804/ (consulté le 12 juin 2024).

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Mauricie, [En ligne], www.ducks.ca/assets/2021/01/PRCMH_R04_MAUR_2008_portrait_texte.pdf (consulté en 2016).

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [En ligne], www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-41.1?&cible= (consulté le 12 juin 2024).

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. Rapport annuel 2021-2022 - Annexe statistique – Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent (TÉ) au 31 mars 2022, [En ligne], www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2021-2022/cptaq-rag_2021-2022-annexe-acc-v4.pdf (consulté le 3 mai 2023).

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS. 2000.

COSAM. Résultats de la consultation régionale, [En ligne], www.cosam.ca/resultats-de-la-consultation-regionale/ (consulté le 27 mai 2024).

CULTIVE LE PARTAGE. Glanage et transformation, [En ligne], www.cultivelepartage.com/ (consulté le 27 mai 2024).

FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC. Plateforme de revendications 2023-2024, [En ligne], www.fraq.quebec/planreleve/#1669222108598-1aea80fb-7b09 (consulté le 25 juillet 2024).

FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE. Le Festival, [En ligne], www.festivalwestern.com/ (consulté le 12 juin 2024).

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA. Rapport Valeur des terres agricoles de FAC 2022, [En ligne], www.fcc-fac.ca/fcc/resources/2022-farmland-values-report-f.pdf (consulté le 18 octobre 2023).

GROUPE DE CONCERTATION SUR L'AGROTOURISME AU QUÉBEC. 2002.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2021, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 1-47, www.statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf (consulté le 27 mai 2024).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Démographie et population, [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/statistiques/par-themes/demographie-et-population (consulté le 19 avril 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Évolution du marché du travail dans les MRC - Bilan de l'année 2022, [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-marche-travail-mrc-2022.pdf (consulté le 27 mai 2024).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022), [En ligne], www.statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/35.pdf (consulté le 27 mai 2024).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Population et structure par âge et genre – Municipalités régionales de comté (MRC), [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc (consulté le 27 mai 2024).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Travailleurs autonomes et employés de 25-65 ans, MRC et ensemble du Québec, 2002-2022, [En ligne], www.statistique.quebec.ca/fr/document/marche-du-travail-dans-les-mrc/tableau/travailleurs-autonomes-employes-25-64-ans-selon-sexe-mrc-ensemble-quebec#tri_selon=11980 (consulté le 27 mai 2024).

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA). Études pédologiques, [En ligne], www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/etudes-pedologiques/ (consulté le 19 avril 2023).

LAFRENIÈRE, Martin. La Mauricie riche en MRC pauvres, Le Nouvelliste, 23 avril 2024, [En ligne], www.lenouvelliste.ca/actualites/actualites-locales/2024/04/23/la-mauricie-riche-en-mrc-pauvres-SMXUWYL2NVFZXNEGTXDJOGGCCM/#:~:text=L'indice%20de%20vitalit%C3%A9%20%C3%A9conomique,est%20de%20%2D9%2C9372 (consulté le 27 mai 2024).

LECAVALIER, Charles. Dans l'ombre, Québec redessine le milieu agricole, La Presse, 15 novembre 2021, [En ligne], www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-11-15/dans-l-ombre-quebec-redessine-le-milieu-agricole.php (consulté le 31 octobre 2023).

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC. Compilation Groupe AGÉCO, 2016.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. Répertoire des municipalités, [En ligne], www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/repertoire-municipalites (consulté le 18 octobre 2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Agriculture biologique, [En ligne], www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-biologique (consulté le 2 novembre 2023).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Étude et inventaire des friches de la MRC de Mékinac, 2023.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Fiche d'information sur la remise en état des terres en friche, [En ligne], www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_terresenfriche.pdf (consulté le 10 juin 2016).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Fiche d'information – La multifonctionnalité de l'agriculture, [En ligne], www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Ficheculturespaysageres.pdf (consulté le 29 mars 2016).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. La relève agricole établie dans la région de la Mauricie, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Mauricie_MAPAQ.pdf (consulté le 21 août 2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Plan d'agriculture durable 2020-2030, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf (consulté le 27 mai 2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Portrait de la conciliation travail-famille dans le milieu agricole 2021, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/rapport/ED_conciliation_travail_famille_agriculture.pdf (consulté le 12 juin 2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Portrait de la relève agricole au Québec 2021, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf (consulté le 27 mai 2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Prime-Vert 2018-2023, [En ligne], www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/Prime-Vert-2018-2023.aspx (consulté le 27 mai 2024).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Soutien au drainage et au chaulage, [En ligne], www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementregional/Pages/Soutiendrainagechaulageterres.aspx (consulté le 27 mai 2024).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Index des usines de la Mauricie (04), [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/LI_usines04_Mauricie_MRNF.pdf (consulté le 11 mars 2024).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Portrait régional de l'eau de la Mauricie, [En ligne], www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region04/index.html (consulté en 2016).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Puits existants en milieu agricole, [En ligne], www.cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/pesticides/puits-milieu-agricole.pdf (consulté le 27 mai 2024).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, [En ligne], www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rapport-eau/rapport-eau-2020.pdf (consulté le 13 juin 2016).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), [En ligne], www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/ (consulté le 27 avril 2023).

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2013-2018. Mauricie - Unité d'aménagement 041-51 par Direction des opérations intégrées de la Mauricie et du Centre-du-Québec, [En ligne], www.numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2752363 (consulté en 2016).

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, Normes d'inventaire forestier 1984, [En ligne], www.mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/inventaire/norme_inventaire_forestier_2e_inventaire.pdf (consulté le 7 mars 2024).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DES FORÊTS ET DES PARCS. Portrait forestier de la région de la Mauricie (04), Avril 2024, [En ligne], www.voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000517853 (consulté le 7 mars 2024).

MRC MÉKINAC. Cadre de vitalisation 2020-2024 – Fonds régions et ruralité - Volet 4, Soutien à la vitalisation, [En ligne] www.mrcmekinac.com/app/uploads/2024/03/Cadre-de-vitalisation-volet-4-19-janvier-2022.pdf (consulté le 4 juin 2024).

MRC MÉKINAC. Patrimoine bâti, [En ligne], <https://mrcmekinac.com/patrimoine-bati/> (consulté le 25 novembre 2024).

MRC MÉKINAC. Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac, [En ligne], www.mrcmekinac.com/app/uploads/2024/03/SAR3-reduit_2.pdf (consulté en 2016).

PAYSAGES MAURICIE. Mékinac, [En ligne], www.paysagesmauricie.ca/#mekinac (consulté le 19 avril 2023).

Plan de développement touristique 2020-2025. MRC Mékinac.

PORTAIL BIO QUÉBEC. Entreprises ayant des produits certifiés, [En ligne], www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=04 (consulté le 2 novembre 2023).

PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC. Espace producteurs, [En ligne], www.pgq.ca/mise-en-marche/service-dinformation-sur-les-marches/ (consulté le 2 novembre 2023).

PRONOVOST, Jean. À l'écoute de la relève agricole – Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois, [En ligne], www.numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2623473 (consulté le 4 juillet 2016).

PUR SAFRAN. Le safran du Québec, [En ligne], www.pursafran.com (consulté le 10 juin 2016).

RUIZ, Julie. et Gérard DOMON. Les paysages de l'agriculture en mutation. Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (Éds.). Paysages en perspective. Presses de l'Université de Montréal, série « Paysages », Montréal, p. 47 -97, 2005.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN. Plan directeur de l'eau de la rivière Batiscan 2015, [En ligne], www.sambba.qc.ca/wp-content/uploads/2015/06/SAMBBA_BATISCAN_PDEfinal.pdf (consulté en 2016).

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN. Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Mékinac, [En ligne], www.mrcmekinac.com/app/uploads/2024/04/2022-10-27-PRMHH_Mekinac_signe-avec-compression.pdf (consulté le 19 avril 2023).

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN. Suivi de l'état des bandes riveraines et des haies brise-vent subventionnées depuis 10 ans par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans l'est de la Mauricie, Rapport final, 2022, 11 p.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0237-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0243-01, Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0243-01, Tableau de profil, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0362-01 Entailles d'érables, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0367-01, Pratiques de travail du sol et d'ensemencement, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0369-01, Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0381-01, Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 32-10-0382-01, Caractéristiques des exploitants agricoles : travail agricole et autre travail rémunéré, Recensement de l'agriculture, 2021.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE. Produits forestiers non ligneux (PFNL), [En ligne], www.spbois.qc.ca/fr/produits-forestiers-non-ligneux_48.html (consulté le 18 mai 2016).

TOURNÉE ARTS ET TERROIR, À propos, [En ligne], www.tourneemaucie.com/ (consulté le 27 mai 2024).

TURCOT, Amélie. Caractérisation géomatique et planification de l'aménagement des bandes riveraines du bassin versant de la rivière des Envies. Mémoire d'activité de fin d'études, baccalauréat en géographie, Université du Québec à Trois-Rivières, 95 p., 2004.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. Le tourisme rural et l'agrotourisme, [En ligne], www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_08-Agrotourisme.pdf (consulté le 12 juin 2024).

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. Milieux humides : le point de vue des agriculteurs, [En ligne], www.robvq.qc.ca/telecharger/?get%7Cpublic/documents/...milieux_humides/martin (consulté le 13 juin 2016).

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. Sondage sur la situation financière des fermes (23 mai 2024), [En ligne], www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/Finale_Presentation_sondage_23_mai_2024.pdf (consulté le 25 juillet 2024).

Plan de
développement de
la zone agricole révisé

MRC de
Mékinac

2025-2030